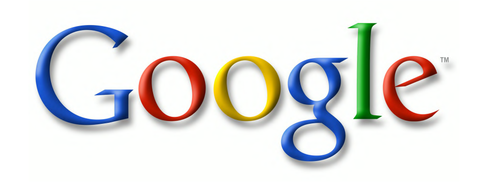
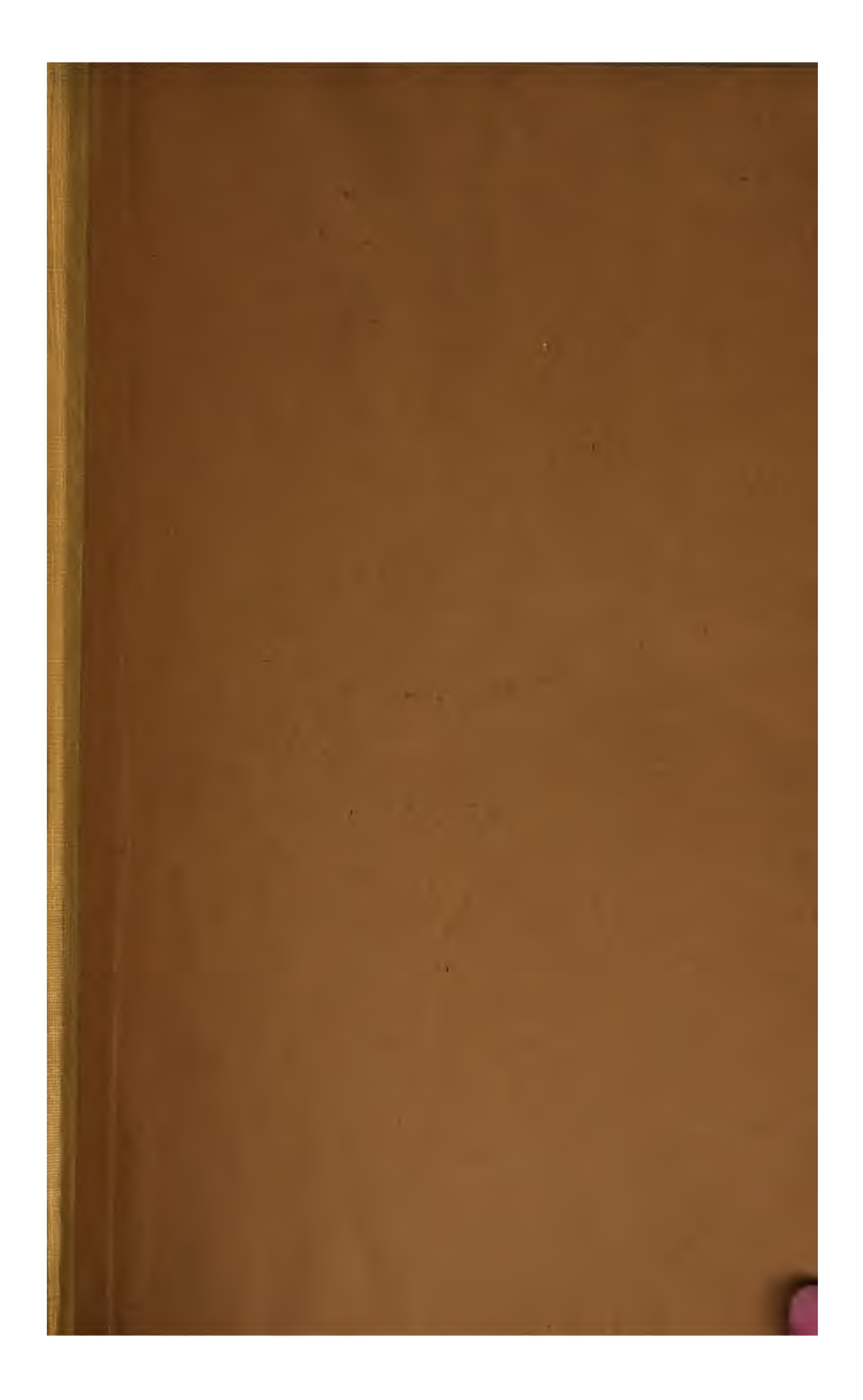



3 2044 103 121 851


77a
258

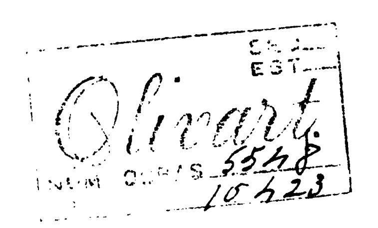




THÈSE

POUR

LE DOCTORAT



La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

LA QUESTION DU MAROC

THÈSE POUR LE DOCTORAT

Soutenue le mercredi 22 Juin 1904, à 8 h. 1/2.

PAR

R. BOURASSIN

Président : M. ESTOUBLON, *professeur.*
Suffragants : M. LESEUR, *professeur.*
M. PERREAU, *agrégé.*

PARIS
A. PEDONE, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA COUR D'APPEL ET DE L'ORDRE DES AVOCATS
13, Rue Soufflot, 13
1904

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin du Comité de l'Afrique française.
Années 1901 à 1904 ; janvier-avril 1904. — Articles concernant le Maroc et le Sud-Algérien.

Revue politique et parlementaire.
10 juillet 1901. — La question du Maroc (Lorin).
10 janvier 1903. — Nos frontières de l'Afrique du Nord (R. Millet).
10 août 1903. — La politique française au Maroc (Pène-Siefert).
10 janvier 1904. — La pénétration pacifique et le Maroc (C. Sabattier).
10 février 1904. — L'œuvre de la France au Maroc.
10 mars 1904. — France et Angleterre. Sir Charles Dilke et l'entente cordiale (Jean Darcy).

Archives diplomatiques.
Mars 1903. — Discussion des interpellations sur la politique extérieure.
Avril 1903. — Protocole du 20 avril 1902.
10 juillet 1901. — Evolution de la question marocaine (A. Bernard).

Revue des questions diplomatiques et coloniales.
1897. — Cinquante ans de politique anglaise au Maroc (B. d'Attanoux).
15 janvier 1897. — La frontière marocaine et Figuig (Mandeville).
— La situation politique à la frontière marocaine (H. Pensa).
15 juin 1897. — Notes sur le Maroc (Cte de Couronnel).
15 août 1897. — Lettre d'Algérie.

1er décembre 1897. — Les pirates du Riff.
1er septembre 1898. — L'Angleterre au Maroc (Usborne).
1er décembre 1898. — La France et le *statu quo* marocain.
1er février 1899. — L'Algérie méridionale et le Touat (Mandeville).
15 novembre 1899. — Le Maroc français (L. Kryszanowski).
1er janvier 1904. — Discours de M. Delcassé au Sénat.
— Renseignements politiques.
— Chemins de fer de Tlemcen à la frontière marocaine.

Grande Revue.
Juillet-septembre 1903. — Le Maroc inconnu (M. Lami).

Revue de Paris.
15 janvier 1891. — Lettres du commandant Lamy à El Goleah.
1er février 1891. — Le Sultan du Maroc.
15 février 1891. — Le Maroc (V. Bérard).
15 octobre 1903. — L'attaque de Taghit.
1er janvier 1904. — Combat d'El Moungar.

Revue des Deux-Mondes.
15 septembre 1894. — Le règne de Moulai-el-Hassan (H. de La Martinière).
15 avril 1897. — La convention de Lalla Marnia et la frontière algérienne de l'Ouest (H. de La Martinière).
15 septembre 1898. — L'Islamisme et les confréries religieuses au Maroc (Ed. Cat).
15 janvier 1902. — Les marches sahariennes (R. Pinon).
15 février 1902. — Le Maroc et les puissances européennes (R. Pinon).
1er mars 1903. — Les événements du Maroc (R. Pinon).
1er octobre 1903. — Figuig et la politique française au Maroc.

Bulletin de la Réunion d'études algériennes.
Novembre-décembre 1903. — Conférence sur le Maroc (Jaqueton).

Revue de Droit international.
T. XVI, p. 213 (1884). — Le Maroc (Castonnet des Fosses).
T. XXVI, p. 229 (1894). — La question de Melilla et la politique internationale de l'Espagne (Torres-Campos).

Journal Officiel.
12 mars 1903, 19-24 novembre, 17-18 décembre 1903.

Moniteur universel.
Numéro du 10 juin 1844.

Revue politique et littéraire.
13 janvier 1894. — Espagnols et Maures (Ordéga).

Matin.
25, 26, 27 et 30 janvier, 1er février 1904.

Journal (2 décembre 1903).

Eclair (10 et 12 mars, avril 1904).

Temps (7-12 avril 1904).

Revue algérienne et tunisienne de jurisprudence.
Février 1904. — Protocole du 20 juillet 1901.

Lois et décrets (Duvergier).
Convention de Tanger (10 septembre 1844).
Traité du 18 mars 1845.

Recueil des traités (De Clercq).
T. I, p. 96. — Traité du 28 mai 1767.
— Convention du 17 mai 1824.
— Convention du 26 mai 1825.
T. XV. — Convention du 26 mai 1863.

La Terre à vol d'oiseau (*Berbérie*) (E. Reclus).

Grande Encyclopédie. Maroc (H. de La Martinière).

Traités entre la France et le Maroc (Rouard de Card).

La frontière franco-marocaine et le traité de 1901 (Rouard de Card).

L'empire de la Méditerranée (R. Pinon).

La question du Maroc en 1901 (Sartay).

LA QUESTION DU MAROC

CHAPITRE I

Rapports entre la France et le Maroc de 1830 a 1880.

Ainsi que l'ont avec juste raison fait remarquer, à la Chambre des Députés, M. Delafosse (séance du 10 mars 1903, *Discussion des interpellations sur la politique extérieure)* [1], et M. Etienne (séance du 23 novembre 1903) [2], la question marocaine ne date pas, pour la France, comme on pourrait le croire, de ces dernières années, mais bien du jour où les troupes françaises chargées de châtier le dey d'Alger, débarquèrent à Sidi-Ferruch, et où nous prîmes pied en Algérie. Quand nous eûmes résolu de nous installer à Alger, et sur quelques points du littoral, nous

1. *Archives diplomatiques* (avril 1903).
2. *Journal Officiel* (24 novembre 1903). Discussion sur le budget des affaires étrangères.

fûmes obligés, pour assurer la sécurité de ces possessions, de nous enfoncer de plus en plus dans l'intérieur, de passer de l'occupation restreinte à l'occupation étendue jusqu'au moment où, après bien des tâtonnements, des demi-mesures, du sang et de l'argent répandus, nous en vinmes à la conception d'un grand empire français dans le nord et l'ouest de l'Afrique ; nous fûmes alors obligés d'occuper la Tunisie, les oasis sahariennes, de chercher à relier nos colonies du Sénégal et du Niger avec l'Algérie, et maintenant il apparaît comme absolument nécessaire pour le compléter, de nous installer d'une façon ou d'une autre, dans le Maghreb et Aksa (le couchant extrême, nom arabe du Maroc).

En effet, les frontières entre le Maroc, l'Algérie et la Tunisie sont absolument artificielles, et tous les géographes et explorateurs (Gérard Rohlf, E. Reclus) ont constaté que ces pays forment au point de vue géographique un tout que les Arabes ont surnommé l'île du Maghreb ou de l'Occident, séparée du reste de l'Afrique par cette mer de sable qui est le Sahara, dont les oasis sont les îles : « Formés, d'une même ride énorme du sol, l'Atlas, ... ils se ressemblent du tout au tout » [1] dit Onésime Reclus, climat à peu près semblable, même système orographique, même

1. *La terre à vol d'oiseau.* Berbérie.

division en Tell (plaine), hauts plateaux et Sahara, mais parallèle à la Méditerranée, tandis que les frontières lui sont perpendiculaires, même flore, même faune, mêmes races d'hommes, Arabes et Berbères, de même religion, et ayant des rapports constants entre eux, qu'il s'agisse de guerre ou de commerce. Sans le Maroc, l'Algérie-Tunisie « a quelque chose d'inachevé » [1], et tous les peuples qui voulurent s'y établir par l'est ou par l'ouest, Phéniciens, Romains, Vandales, Byzantins, Arabes, furent forcés d'entreprendre la conquête de la Berbérie tout entière [2]. C'est la même nécessité géographique et politique qui nous pousse aujourd'hui à acquérir au Maroc une situation prépondérante, et si elle ne semble dater que de quelques années, c'est parce que jusque-là, nous avons hésité à agir par crainte de complications internationales, et que nous n'avons véritablement que depuis peu de temps la vision nette de notre rôle politique et économique dans l'Afrique du nord-ouest. Nous sommes les maîtres incontestés de l'Algérie, de la Tunisie et du Soudan ; nous avons mis ces territoires en valeur et nous avons compris que d'une part la conservation sur notre flanc occidental d'un empire féodal et anarchique, comme est

1. H. de La Martinière, *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1897.

2. R. Millet, *Revue politique et parlementaire*, janvier 1903.

actuellement, et de plus en plus le Maroc, est un danger perpétuel pour la sécurité de notre colonie (et les événements récents en ont montré l'évidence à l'opinion publique en France) et, d'autre part, que l'occupation par une puissance forte, de ce pays plus riche que l'Algérie, étant mieux arrosée, occupant une situation merveilleuse au point de vue stratégique et commercial à la fois sur l'Atlantique et la Méditerranée, serait la ruine économique et l'anéantissement de notre empire colonial africain. Donc, faire cesser l'état d'anarchie du Maroc, le réorganiser et nous y établir, telle actuellement se pose à nos yeux la question marocaine. Malheureusement, nous ne nous sommes pas pénétrés assez rapidement de cette idée, et nous avons commis, dès nos premiers rapports avec le Maroc, des fautes qui ont exercé une influence déplorable sur notre action dans le Maghreb.

Jusqu'à la conquête de l'Algérie, nous avions eu des rapports avec le Sultan du Maroc. La France, dès le XVI[e] siècle, époque où elle installa un consul à Tanger (1577), exerça son action au Maghreb comme dans les autres pays musulmans, elle y fut la gardienne des intérêts de la chrétienté ; mais, comme dit M. Pène-Siefert [1], c'étaient « des relations

1. *Revue politique et parlementaire*, août 1903. La politique française au Maroc.

d'affaires, de bon vouloir réciproque d'où la politique proprement dite était absente ». Le gouvernement français fit des expéditions contre les pirates de Salé, signa des capitulations, traités de commerce, d'amitié, qui contenaient également des clauses concernant la juridiction des consuls et la condition des Français et protégés français au Maroc, il y eut des ambassades, dont la plus célèbre fut celle envoyée par Moulay-Ismaïl sous Louis XIV ; notre influence y fut prépondérante pendant le XVII[e] siècle et aussi sous Louis XVI et Napoléon I[er], mais s'y trouva dès cette époque en conflit avec l'influence anglaise qui finit par l'emporter. Lors de la prise d'Alger, de bons rapports s'étaient renoués entre les deux pays, et des traités renouvelant ceux de 1682 et de 1767 avaient été signés le 17 mai 1824 et le 28 mai 1825. La conquête de l'Algérie allait nous mettre dans une position spéciale vis-à-vis du Maroc dont nous devenions des voisins territoriaux (frontière commune de 1.200 kilomètres).

Aussi, lorsque le gouvernement français eût résolu d'entreprendre l'expédition d'Alger, elle le notifia au Sultan Abder-Rhaman en l'assurant des bonnes dispositions de la France à son égard, et le sultan protesta à son tour de son désir de rester en paix avec nous.

Cependant la prise d'Alger causa une vive émotion

dans l'Afrique musulmane, mais, malgré les prédications des marabouts, contre les Roumis, le sultan n'osa s'engager dans une guerre contre nous ; son attitude fut d'ailleurs assez équivoque ; quand il vit que nous avions l'intention de rester en Afrique, il chercha à profiter du renversement du dey d'Alger et des beys turcs pour s'emparer de Tlemcen qui, à diverses reprises, avait été occupé par les sultans marocains ; il y envoya son neveu Moulay-Ali, qui ne s'en retira que sur les sommations du général Clauzel. Des agents marocains se répandaient dans toute la province d'Oran, et même à Milianah et à Médéah. Aux observations de notre consul général à Tanger, Abder-Rhaman répondit que « depuis Constantine jusqu'à Tlemcen, les Arabes l'avaient reconnu pour leur empereur, et que la religion lui commandait de prendre sous sa protection tous les musulmans ». M. de Mornay lui fut envoyé en ambassade, et le sultan consentit à renoncer à des prétentions sur l'Algérie « pourvu que les Français puissent s'y maintenir ». En 1836, il s'engagea encore vis-à-vis du baron de La Rue à reconnaître nos droits sur la régence d'Alger et à rester neutre.

Abdel-Khader et aussi, il faut bien le dire, l'Angleterre qui, furieuse de n'avoir pu nous empêcher de prendre pied en Afrique, cherchait à nous y sus-

citer des difficultés, allaient amener la guerre [1]. Traqué par Bugeaud, Abd-el-Khader s'était réfugié au Maroc, et cherchait à s'y recruter des partisans pour refaire son armée détruite. Pour obtenir la coopération du Sultan, il fit vibrer la corde religieuse, si sensible dans ce pays fanatique, et, sous peine de se montrer à ses sujets comme traître à l'Islam, le sultan dut se mettre à la tête de la guerre sainte. D'autre part, l'Angleterre croyant que nous n'oserions pas nous résoudre à une action énergique, et que nous nous bornerions à de simples notes diplomatiques, l'encourageait en lui laissant entendre qu'elle interviendrait. Mais quand elle vit que nous déclarions la guerre [2], et quand les brillantes et rapides victoires de l'Isly, Tanger et Mogador eurent mis le Maroc à notre merci, elle effectua un revirement brusque dans sa politique, et n'eut plus qu'une idée : arrêter la guerre et empêcher toute cession de territoire à la France. Lord Aberdeen, ambassadeur d'Angleterre à Paris, fit part à M. Guizot des feintes inquiétudes du

1. A une question du comte de Clarendon, demandant que le gouvernement anglais désavoue toute participation à la guerre franco-marocaine, pour faire taire les accusations de la presse française, le comte d'Aberdeen répondit très évasivement qu'il y avait de part et d'autre des griefs (*Moniteur universel*, nº du 10 juin 1844).

2. Le Sultan voulut nous faire évacuer Lalla-Marnia et fit attaquer traîtreusement Bedeau et Lamoricière pendant qu'ils conféraient avec le pacha d'Oudja.

premier ministre, sir Ròbert Peel : le gouvernement français se hâta de le rassurer en déclarant qu'il n'avait aucune intention d'annexer une portion quelconque de l'empire marocain ; cette condescendance vis-à-vis des désirs de l'Angleterre est un des actes les plus néfastes de cette politique d' « entente cordiale », qui a exercé une si fâcheuse influence sur notre expansion coloniale pendant les règnes de Louis-Philippe et de Napoléon III. Le ministère anglais offrit alors ses bons offices à Moulay Abderraman et lui conseilla d'accepter les propositions de paix que lui faisait notre ambassadeur, M. de Nion.

Il y eut deux traités, l'un signé à Tanger, le 10 septembre 1844, l'autre, destiné à compléter le précédent, à Lalla-Marnia, le 18 mars 1845. — En plus des clauses concernant la cessation des hostilités, ils contenaient des articles déterminant la fixation d'une frontière entre nos établissements et l'Empire marocain ; mais étant donné la nature du pays, elle ne fut réellement déterminée que de la mer à un point nommé Téniet el Sassi. L'embouchure d'une petite rivière, l'Oued Kiss, fut choisie comme point de départ, ce qui a depuis soulevé de vives polémiques. On a prétendu que, d'après les précédents historiques, la limite aurait dû être la rivière la Moulouya qui, du temps des Romains, séparait les deux Mauritanies, mais en réalité, ainsi que le dé-

clarent MM. Augustin Bernard [1] et de La Martinière [2], il n'y a jamais eu de frontière historique entre les états musulmans du Maghreb, le royaume de Tlemcen a sans cesse été disputé entre les souverains d'Alger et de Fez, et Oudja avait été conquise en 1795, ainsi que la ligne de la Moulouya, par le Sultan Moulay Sliman. Mais des considérations géographiques et stratégiques auraient dû nous faire accorder cette frontière d'où nous pouvions à volonté menacer Fez et le cœur du Maroc. — Au delà de ce point, le traité se contentait de partager assez arbitrairement entre le Maroc et la France des Ksours et des tribus dont les territoires de parcours étaient absolument enchevêtrés, et nous reconnaissions comme marocains, les Ksours d'Ich et de Figuig qui, géographiquement, dépendent de l'Algérie et, historiquement, étaient, à part quelques tentatives marocaines, restés totalement indépendants. Quant à l'extrême-sud, les deux contractants renonçaient à en opérer le partage sous prétexte qu' « il ne contenait qu'un désert inhabité » [3]. — Enfin, Abd-el-Khader et ses partisans devaient être mis hors la loi ; les indigènes isolés pouvaient se transporter librement d'un pays dans l'autre, mais

1. Augustin Bernard, Evolution de la question marocaine (*Archives diplomatiques*, avril 1903).
2. H. de La Martinière, *Grande Encyclopédie*. Maroc.
3. Traité de 1845, art. 5.

chaque état avait le droit de police sur les tribus qui lui avaient été attribuées, même lorsqu'elles se trouvaient dans des régions occupées également par les tribus appartenant à l'autre Etat ; c'est ce qui a été appelé le droit de suite.

Tout a été dit contre ce malheureux traité et son négociateur ; il est certain qu'il est assez peu satisfaisant, et que le comte de La Rue, notre plénipotentiaire, a été absolument trompé par Ahmida ben Ali, le plénipotentiaire marocain. — Nous aurions dû garder Oudja, que nous occupions alors, avec la ligne de la Moulouya comme frontière [1] et déclarer dans la zone d'influence française Ich, Figuig et les autres Ksour du Sud-Algérien. M. Guizot ne voulut même pas, comme le proposait le prince de Joinville, faire payer au Maroc une contribution de guerre de douze millions. Il répondit que la France était assez riche pour payer sa gloire.

Mais il faut faire la part des circonstances ; le gouvernement voulait être modéré pour ne pas mécontenter l'Angleterre et une partie du Parlement et de l'opinion opposée à la politique coloniale, qui ne voyait dans la conquête de l'Algérie qu'une source de sacrifices onéreux et inutiles. Le traité fut conclu avec trop de rapidité. Guizot donna à notre plénipoten-

1. C'est ce que demanda en vain le maréchal Bugeaud.

tiaire des instructions lui enjoignant de demander pour la France les mêmes droits territoriaux que les Turcs, mais, comme nous les ignorions, et qu'ils n'avaient d'ailleurs jamais été bien déterminés, le comte de La Rue s'en remit aux Marocains et les laissa seuls juges de ces droits sans même chercher à reconnaître si leurs prétentions étaient fondées, ni consulter les indigènes intéressés. « Enfin, il apparaît jusqu'à l'évidence que la reconnaissance des points assignés par la convention n'a pas été faite sur place ». On a également critiqué le silence absolu du traité sur le Sahara algérien, mais nous ne les connaissions guère à ce moment, et nous ne songions qu'à nous débarrasser d'Abd-el-Khader et à assurer, par la pacification des Hauts Plateaux, la sécurité de nos établissements naissants du Tell : nous voulions seulement faire reconnaître notre domination sur nos nouveaux sujets et constituer un rideau protecteur de tribus soumises pour nous garantir contre les tribus pillardes du désert [1]. — Les traités entraînaient la reconnaissance formelle par le Sultan du Maroc de notre occupation de l'Algérie, ce qui était un résultat important vis-à-vis des indigènes, étant donné son prestige religieux. Enfin, si les limites qu'ils don-

1. H. de La Martinière, La convention de Lalla-Marnia et la frontière algérienne de l'Ouest (*Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1897).

naient manquaient de précision, ils présentaient du moins l'avantage de nous laisser le champ libre, de réserver l'avenir et surtout la possibilité d'une action ultérieure.

« La convention fut à peu près ce que les circonstances permettaient alors qu'elle fût. S'il y a eu faute ..... elle est sortie tout entière de la situation politique et militaire que nous avions à cette époque en Afrique » [1]. — Les traités n'étaient donc pas si mauvais qu'ils le semblaient, mais, par malheur, l'exécution, qui aurait pu corriger ce qu'ils avaient de défectueux, fut déplorable et aggrava au contraire les erreurs contenues dans leurs dispositions.

D'abord, nous n'obtînmes pas immédiatement qu'Abd-el-Khader nous fût livré, et, en 1845, Bugeaud fut même sur le point de recommencer à ce sujet la guerre avec le Maroc. Ce n'est qu'en 1847 que le Sultan, sur les conseils d'un Français, M. Léon Roches, commençant d'ailleurs à être inquiet de la popularité de l'émir, et se sentant menacé par ses intrigues, se décida à envoyer contre lui une armée commandée par ses deux fils, ce qui le força à rentrer en Algérie où, traqué par Bugeaud, il dut se rendre à Lamoricière (23 décembre 1847), ce qui entraîna la soumission de l'Algérie presque tout entière.

---

1. H. de La Martinière, *id.*

Ensuite, ce qui peut paraître contradictoire, la France agit de telle façon qu'elle fut gênée autant par l'existence d'une ligne frontière de l'Oued Kiss à Téniet et Lassi que par son absence au delà. Car là où il y avait une frontière, elle fut perpétuellement violée par les pillards marocains qui, leurs razzias achevées, rentraient sur leur territoire où nous n'osions les poursuivre, et dans les régions où aucune limite n'était fixée, les autorités françaises, désireuses de déterminer d'une façon précise le territoire de l'ordre duquel elles étaient responsables, établirent une ligne idéale qu'elles respectèrent au point qu'elle fut bientôt regardée comme réelle, même par les puissances étrangères, et qu'il en résulta bientôt des complications diplomatiques toutes les fois que nos troupes la franchirent.

Cependant, malgré les demandes des généraux, comme Pélissier en 1849, et Cérez en 1879, le gouvernement français refusa toujours d'entamer avec le gouvernement marocain des négociations pour créer une frontière précise dans l'espoir de rattacher à notre influence les tribus parcourant ces régions. Il y eut toujours à ce sujet des divergences d'opinion entre les officiers, les administrateurs et les diplomates. — Il est vrai qu'il était impossible de délimiter véritablement ces steppes où n'avaient jamais dominé réellement ni les beys turcs, ni les sultans marocains ;

mais il ne fallait pas non plus que l'ordre soit sans cesse troublé par les tribus pillardes qui les habitaient, il aurait fallu une action combinée énergique des troupes françaises et marocaines, un condominium : chacun des deux Etats aurait dû profiter de son droit de suite. Mais le Sultan qui, à cette époque, pouvait déjà si difficilement se faire respecter dans l'intérieur de son empire, était totalement impuissant dans ces régions qu'il s'était si délibérément attribuées : donc, pas plus que les puissances européennes, il ne devait avoir le droit de protester lorsque, la France se basant sur la nécessité d'assurer la sécurité de ses nationaux, ferait seule la police des zones frontières, limitées ou non. — Ces expéditions fréquemment répétées auraient eu le résultat qu'espérait le gouvernement quand il refusait de fixer des limites d'accord avec le Sultan ; elles auraient établi notre prépondérance sur toutes ces tribus, et le Maroc n'aurait pu que s'incliner devant le fait accompli. Mais, de peur de mécontenter l'Angleterre, Louis-Philippe et Napoléon III n'osèrent jamais autoriser cette expansion bien légitime de notre influence, ni même exercer le droit de suite avec toute l'étendue que nous accordaient les traités. — Nous ne nous décidâmes que trois fois à en user : en 1846, Cavaignac fit une expédition contre Abd-el-Khader, en 1859, le général de Martimprey opéra contre les Mehaia, Angad

et Beni-Snassen des environs d'Oudja, et en 1870, le général de Wimpfen poursuivit les Ouled-sidi-Cheikh, Doui Menia el Oulad Djerir jusqu'à Aïn-Chaïr, au delà de Figuig. Par respect pour les traités, nous n'occupâmes pas ce Ksar, mais nous aurions dû garder ceux de Kenadsa et El Bahariat, dont nous nous étions emparés ; nous aurions pu ainsi nous protéger efficacement contre toutes les attaques des tribus sahariennes, et les traités de 1844 et 1845 auraient tourné absolument à notre avantage.

Mais par malheur éclata à ce moment la guerre de 1870, et les désastres qu'elle occasionna compromirent gravement le prestige de la France et arrêtèrent momentanément notre expansion coloniale. Après avoir réprimé l'insurrection de Kabylie, nous adoptâmes en Algérie une attitude passive absolument néfaste, dont le Sultan Moulai-Hassan profita pour établir son autorité sur les régions où la nôtre ne se faisait plus sentir. Nous en arrivâmes à les considérer nous-mêmes comme marocaines et en 1877, ce fut le Sultan qui, à son tour, demanda à notre ambassadeur, M. de Vernouillet, la fixation des limites dans le Sud. — « Il finit par apprendre de nous à tirer parti du traité de 1845 pour rendre effective la souveraineté assez vague qu'il avait exercée jusqu'alors sur les tribus des régions frontières. C'est ainsi que par une conception maladroite de notre politique

africaine, nous avons fini par élever contre nous-mêmes des obstacles qu'il nous a fallu, plus tard, renverser à grand peine » [1] (R. Pinon).

Les tribus limitrophes de l'Algérie purent donc impunément multiplier les coups de main sur notre territoire, nous prîmes l'habitude au lieu de les poursuivre, de demander des indemnités au Sultan par voie diplomatique : celui-ci commençait par chicaner sur la somme réclamée, puis faisait piller par son armée une tribu faible quelconque, car le plus souvent il n'était pas assez puissant pour attaquer les vrais coupables, et se procurait ainsi l'indemnité dont le paiement le consacrait maître à nos yeux et à ceux des puissances d'une région où son autorité s'exerçait peu ou point. Bien plus, quand les troupes françaises avancèrent de nouveau dans le Sud, il protesta par voie diplomatique et il trouva des échos en Angleterre et en Espagne contre ce qu'il qualifiait de violation de frontière et d'occupation de territoires relevant de son empire. Ainsi donc, non seulement nous avions créé au Maroc une frontière avantageuse, reconnu comme relevant de son souverain des régions où il n'exerçait aucune influence, mais nous en arrivâmes à nous persuader et à persuader

1. Les marches sahariennes (*Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1902).

les autres états qui ne demandaient d'ailleurs pas mieux, que des territoires qui ne relevaient politiquement de personne, et géographiquement de l'Algérie, appartenaient au Sultan. C'est ainsi que pendant vingt ans fût entravée notre expansion dans le sud de nos possessions et que fût créée ce qu'on a appelé la question du Touat.

CHAPITRE II

La question du Touat

On donne le nom général de Touat au chapelet d'oasis qui s'étend le long de l'oued Saoura, d'Igli à In-Salah, dans la direction nord-ouest sud-est, et comprenant en réalité trois groupes : le Gourara, le plus septentrional, le Touat, au centre, et le Tidikelt, au sud. Géographiquement, il n' y a pas d'hésitation à avoir, ces oasis sont sur les méridiens des provinces d'Oran et d'Alger, dont elles constituent l'hinterland. Historiquement, ce pays fut conquis et occupé temporairement par le Sultan Moulay Ahmed el Mansour en 1588, et en 1808, par Moulay Sliman, mais les Marocains n'y étaient pas reparus depuis, et le traité de 1845 n'en faisait aucune mention, Ahmida ben Ali ayant déclaré, probablement pour soustraire à notre influence des pays où son maître espérait revenir opérer quelques pillages, qu'ils étaient absolument inhabitables et « que la délimitation en serait superflue ». En réalité, ces oasis sont peuplées d'environ 100.000 habitants qui, au moment du traité de 1845,

étaient nominalement vassaux des Touaregs Ahaggar, donc absolument indépendants des Marocains ; à peine le Sultan y avait-il une vague influence religieuse. Les Turcs, au temps de leur domination, ne s'étaient jamais avancés aussi loin ; les habitants, Ksouriens et nomades, étaient berbères ou nègres, mais étaient en rapports commerciaux avec les villes des hauts plateaux. Le pays était donc bien *res nullius* et, comme il dépendait géographiquement et commercialement de nos possessions, qu'aucun traité n'en disposait au profit d'une autre puissance, il semble bien qu'il nous appartenait sans conteste. Il n'avait pas grande valeur par lui-même, on a reconnu qu'on s'était fait beaucoup d'illusions sur la richesse des oasis et le commerce du Soudan, mais leur importance stratégique est très grande pour la tranquillité de nos possessions d'Algérie et de Tunisie, et leur liaison possible avec le Sénégal et le Soudan. Pourquoi, cependant, faut-il parler du Touat, même d'une question du Touat, à propos de la question marocaine ? Comment a-t-on pu craindre des complications internationales à propos des oasis de l'hinterland algérien ? C'est un curieux mélange d'ignorance, d'illusions et de maladresses dont le résultat fut de retarder l'occupation de ces pays et d'en rendre la conquête plus difficile lorsque la France l'entreprit.

Après avoir occupé le Tell, puis les Hauts Plateaux (seules contrées visées par les traités de 1844-1845), il nous fut nécessaire de nous étendre dans le Sahara algérien, toujours pour assurer la sécurité de nos établissements : c'est une loi fatale pour tous les conquérants. Nous nous alliâmes avec la tribu des Ouled-Sidi Cheikh, puissants alors dans le Sud-Oranais ; un de leurs chefs, Si Hamza, s'empara pour nous d'El Goléah, et le commandant Colonieu s'avança, en 1860, jusqu'au Touat où il fut d'ailleurs assez mal reçu par les Ksouriens, qui lui répondirent qu'ils ne voulaient pas plus dépendre du Maroc que de la France (cependant en 1857, quelques oasis avaient fait des propositions de soumission). Une nouvelle mission, dirigée par le général de Colomby, fut envoyée en 1862. Malheureusement, notre rupture avec les Ouled-Sidi-Cheikh qui s'insurgèrent en 1864, notre inaction à partir de 1870 (sauf la visite d'El Goléah par le général de Galiffet en 1873), arrêtèrent notre expansion dans le Sud dont la conséquence logique aurait été la prise de possession des oasis sahariennes.

Les années 1880 et 1881 allaient être fatales pour nous : au Maroc, l'Espagne allait obtenir la réunion d'une conférence internationale, dont le plus clair résultat allait être de limiter le nombre de nos protégés, la plupart du temps excellents agents de pro-

pagande française. D'autre part, nous allions commencer à souffrir des fautes de notre politique musulmane en Algérie. A cette époque, sous prétexte d'idées de liberté et d'égalité, avec cette tendance à la généralisation et à l'abstraction si fâcheuse en manière de politique coloniale, cette ignorance des « réalités locales »[1] qui nous poussent à vouloir considérer tous les hommes comme ayant un intellect semblable au nôtre, nous avions donné les droits de citoyen aux juifs d'Algérie ; certains demandaient qu'on les donnât à tous les indigènes ; d'autre part, les grands chefs indigènes étaient écartés des fonctions administratives sous prétexte que nous ne pouvions tolérer plus longtemps une « féodalité », que nous devions émanciper la plèbe algérienne ; enfin, l'armée d'Algérie, et surtout les bureaux arabes qui, malgré quelques erreurs, avaient rendu d'immenses services à la colonisation, qui avaient véritablement établi le contact entre nous et les indigènes, étaient tenus en suspicion par les démocrates avancés, qui attaquaient violemment le « régime du sabre » dans ce pays où il est pourtant si nécessaire d'être fort pour être respecté. Les grands chefs furent remplacés par des indigènes qui, pour n'être pas d'aussi illustre naissance, n'en furent pas moins rapaces et

1. R. de Caix, *La marche vers le Touat* (*Bulletin du Comité de l'Afrique française*, avril 1900).

concussionnaires, et la plupart des officiers des bureaux arabes le furent par des fonctionnaires civils généralement inexpérimentés. Le résultat fut un mécontentement général : les grands chefs pour être écartés du pouvoir, le peuple pour être exploité par les fonctionnaires indigènes ou mal gouvernés par des administrateurs civils sans prestige ; aussi quand, en 1881, un marabout surnommé Bou-Hamama, se mit à prêcher la guerre sainte dans le Sud-Oranais, il y trouva de nombreux partisans, et naturellement il fut appuyé par les soi-disant Marocains de Figuig. Heureusement, une répression énergique empêcha l'insurrection de s'étendre, mais nous n'osâmes poursuivre les insurgés ni à Figuig, ni dans les oasis sahariennes où leur chef Bou-Hamama s'était réfugié. Ces oasis ne tardèrent pas à devenir, comme l'était déjà Figuig, la citadelle et l'asile de tous ses adversaires ; à l'instigation de Bou-Hamama, établi à Deldoul, se produisirent des agressions continuelles contre nos soldats et sujets indigènes ; déjà, le massacre de la mission Flatters (envoyée pour reconnaître le tracé du Transsaharien), accompli par les Touaregs en 1881, avait été conseillé par les Ksouriens.

Il devenait absolument nécessaire d'agir, et cependant l'occupation du M'Zab en 1882 marqua la fin de notre marche vers le Sud. La politique coloniale était en défaveur complète dans une partie du pays.

J. Ferry qui, lui, avait la compréhension du rôle que devait jour la France dans l'Afrique du Nord, qui voyait à juste titre dans la création d'un empire colonial, le moyen de nous relever de nos désastres d'Europe, était violemment attaqué pour avoir fait occuper la Tunisie complément nécessaire de l'Algérie à l'est ; et nous refusions, à la même époque, de coopérer à l'action en Egypte de l'Angleterre (à la grande satisfaction de celle-ci d'ailleurs). La situation intolérable du Sud-Algérien passa donc inaperçue en France, et les pillards du désert purent perpétrer en paix leurs attentats. Bien mieux, la plupart des Français, ignorant la géographie, confondant Figuig et le Touat, y virent, les uns des possessions marocaines dont l'occupation serait une atteinte au *statu quo* de cette puissance, et par conséquent serait la cause des graves difficultés internationales, les autres des territoires contestés entre la France et le Maroc, sur lesquels les deux parties avaient des droits.

Au Maroc, régnait alors (depuis 1873) Moulay-Hassan, sultan intelligent et énergique, qui, après avoir guerroyé contre toutes les tribus rebelles de son empire, était parvenu à y établir une certaine unité et rêvait alors d'étendre son empire. Il jeta les yeux sur ces oasis que ses ancêtres avaient occupées. Comme, d'autre part, les Ksouriens ne pouvant croire à l'inaction de la France, craignaient d'être un

jour punis de leurs attentats et cherchaient des protecteurs contre nous, ils se tournèrent vers le Sultan du Maroc qui, jusque-là, leur avait été complètement indifférent et se rappelèrent alors qu'il était leur chérif, le défenseur de la foi du Prophète et de ses fidèles. Tant qu'à ne plus être indépendants, ils préféraient être sous la domination du Sultan, qu'ils espéraient d'ailleurs devoir être moins effective que celle de la France. Donc, erreur et inaction du côté français. Manœuvres d'abord cachées, puis au grand jour, du côté marocain. Telle allait être la question du Touat qu'on peut dire créée par notre politique qui, voulant « avoir peur quand même », s'ingénia à trouver partout des prétextes pour ne rien faire et inventa des Marocains jusqu'au Touat, où leur présence ne tarda pas à devenir une réalité. On avait déjà vu des preuves de cette illusion quand il fut question de demander le passage au Sultan du Maroc pour construire le Transsaharien, et de faire représenter par un marocain les quelques Ksouriens établis en Tunisie, mais cela fut plus apparent encore en 1883 lorsque les dissidents Ouled-Sidi-Cheikh ayant obtenu le pardon (aman), et étant rentrés en Algérie, voulurent faire preuve de zèle en nous proposant de reprendre la politique de leurs ancêtres et de conquérir pour nous le Gourara. Le gouvernement français refusa

de peur « d'éveiller la susceptibilité du gouvernement marocain »[1].

Celui-ci n'allait d'ailleurs pas avoir cet excès de scrupules. Comme nous l'avons dit précédemment, les Touatiens étaient en grande partie disposés à invoquer la protection du Sultan, et un parti marocain se constitua dans les oasis. Bou-Hamama prit la direction du mouvement, et après le meurtre du lieutenant Palat, en 1886, qui fit de nouveau craindre une intervention française, ils se décidèrent à envoyer une mission à Moulay-Hassan (1887). Celui-ci était tout disposé a profiter de la situation et à établir sa suzeraineté sur le pays, mais à ce moment, le ministre français, M. Féraud, inquiet de cette mission, lui ayant fait des observations, le Sultan, auquel l'expédition de Tunisie avait donné à réfléchir, nia absolument tout projet d'intervention au Touat. Il se contenta d'encourager les Ksouriens dans leur hostilité contre la France, mais sans agir, et il parvint ainsi à endormir la méfiance de notre diplomatie. En 1888 et 1889, il se décida à envoyer officieusement quelques marocains dans les oasis pour tâter le terrain, mettre à profit les divisions locales et les passions religieuses[2].

---

1. R. de Caix, La marche vers le Touat (*Bulletin du Comité de l'Afrique française*, avril 1900).
2. En 1889, assassinat de C. Douls à In Salah.

En Algérie, les autorités civiles et militaires n'ignoraient rien des menées marocaines, commençaient à s'en inquiéter et étaient d'avis d'agir. « Malheureusement, dit M. Sartay [1], il se créa un antagonisme complet entre les provinces d'Alger et d'Oran. Le manque d'autorité et de décision aux degrés élevés de la hiérarchie, les rivalités d'ambition et les divergences d'opinion en bas, empêchaient tous les projets d'aboutir ». Il semble, en effet, que chacun a cherché à compliquer à plaisir cette question si simple au début ; presque tous voyaient la nécessité d'une prompte solution ; mais tandis que le pouvoir civil voulait la conquête des oasis par les indigènes pour notre compte et la formation d'un empire arabe vassal, la direction du 19e corps voulait une grande expédition, et le service des affaires indigènes, la conquête par la création de postes et des raids accomplis par les goums indigènes dirigés par des officiers français ; le gouvernement de la Métropole recevait les rapports contradictoires sur la question, redoutait des dépenses trop fortes, et, d'autre part, notre diplomatie craignait des difficultés de la part du Sultan soutenu en sous main par l'Angleterre et l'Espagne, qui, pour entraver notre action en Afrique, ne cessaient de dénoncer nos prétendus desseins de nous

1. Sartay, *La question du Maroc en 1901.*

emparer non seulement du Touat, mais encore du Maroc.

M. Tirman, alors gouverneur de l'Algérie, était partisan d'une action au Touat avec le concours des Ouled-Sidi-Cheikh, et voulait lui-même prendre la direction de cette « conquête pacifique ». Mais le ministère de la guerre et l'état-major en décidèrent autrement : MM. de Freycinet et de Miribel firent le plan d'une expédition comprenant 3.000 hommes qui devait s'avancer par la Zousfana et la Saoura, et occuper les oasis (le plan était logique, parce qu'on séparait ainsi immédiatement le Touat du Maroc) : M. Tirman fut rappelé, on fit des préparatifs militaires, mais le 13 décembre 1890 l'expédition fut contremandée par décision du conseil des ministres, par crainte de complications diplomatiques. Mais alors les Ksouriens, ayant vent de ces projets, eurent véritablement peur de nous voir arriver, et le parti marocain devint encore plus puissant. Bou-Hamama noua des relations avec les Derkaoua du Tafilelt et fit envoyer une nouvelle députation au Sultan alors à Mequinez (ou Meknès). Celui-ci, fort de l'appui secret de nos rivaux européens, des illusions de certains hommes d'Etat français sur des droits à la possession des oasis, de notre indécision et de notre politique timorée ressemblant singulièrement à de l'impuissance, n'hésita plus, il émit catégoriquement ses prétentions

sur la région, déclara le Touat possession marocaine et y envoya ou y nomma des caïds.

Cependant, un mouvement d'opinion avait lieu en France, en faveur de la pénétration dans le Sud-Algérien, tous ceux qui s'intéressaient à notre avenir colonial ne cessaient de montrer les dangers que présentaient, pour la sécurité et l'expansion de l'Algérie, les agissements du Maroc, et de ses conseillers européens ; ils insistaient pour une action prompte et décisive. La seule satisfaction qui leur fût donnée fût la création d'un poste permanent à El Goléah (mai 1891), commandé par un officier énergique et expérimenté, le capitaine Lamy. Celui-ci, dans ses lettres écrites en juin et juillet 1891, fait connaître que des renseignements lui arrivent du Gourara où nous avions quelques partisans, lui annonçant l'arrivée de cavaliers du maghzen et regrette de n'avoir pas cent hommes de plus pour occuper les oasis et en finir avec les intrigues marocaines. A son avis, il n'y avait aucun lien entre les différents ksours, la majorité de la population était hésitante, ne tenait pas plus à la domination française qu'à celle du Maroc, mais se résignerait à se soumettre à celui des deux qui arriverait le premier en force. — Il ne fut pas non plus écouté, et le gouvernement continua à laisser le champ libre à Bou-Hamama et au parti marocain. Le 14 novembre, M. Yves Guyot présenta un projet

de loi tendant à porter à 600 hommes la garnison d'El Goléah, et à prolonger le chemin de fer d'Aïn-Sefra à Djenien-bou-Resk ; ce fut tout ce que fit le gouvernement. C'est alors qu'une mission marocaine comprenant le fekhi el Rachidi, secrétaire d'un vizir du Sultan, le caïd Bou-Aza et un chérif de la famille d'Ouezzan, hostile à la France, accompagnée de quelques soldats, organisa une véritable campagne contre nous, convoquant des notables, construisant des kasbah (fortins), réquisitionnant et molestant tous ceux qu'on supposait favorables à la France. La garnison de Figuig (mai 1891) était renforcée et on parlait de l'arrivée du Sultan.

Ces agissements eurent leur écho à la Chambre des Députés en France, où M. Deloncle, le 26 octobre 1891, posa à M. Ribot une question sur la politique française au Touat ; M. Ribot lui répondit que l'arrangement franco-anglais qui avait été signé l'année précédente [1] (5 août 1890) avait consacré l'influence de la France sur ces régions où la suzeraineté marocaine n'existait plus depuis longtemps, et qui avaient été laissés en dehors du traité de 1845. Il ajouta qu'il n'y avait dans l'action au Touat qu'une simple question de « police algérienne ».

C'était une vue très nette de la situation qui mon-

1. « Art. 2. — Le gouvernement de S. M. Britannique reconnaît la zone d'influence de la France au Sud de ses pos-

trait bien que nous étions chez nous et, libres d'agir, que personne, ni Maroc, ni Angleterre, n'avait le droit de nous en demander compte. Pourquoi, ayant le droit et les traités pour nous, alors que la sécurité non seulement du sud, mais de l'Algérie tout entière était en cause, n'avons-nous pas terminé d'un coup cette question que nous avions créée par nos craintes, notre ignorance, nos hésitations et nos demi-mesures ?

Cependant, M. Cambon, nommé gouverneur de l'Algérie (18 avril 1891), continua la politique de son prédécesseur, M. Tirman, et chercha à agir du mieux qu'il pût ; puisque le gouvernement hésitait, ne répondait pas à ses demandes d'intervention, il mit tout en œuvre dans la limite de ses pouvoirs, pour contrecarrer l'action marocaine dans les oasis et y établir l'influence française.

La mission marocaine avait mécontenté beaucoup les Touatiens par sa rapacité, et son succès ne fut pas si brillant que le Sultan l'aurait voulu ; en réalité, si le Tidikelt lui était favorable, le Gourara comprenait plutôt les partisans de la France, et le Touat proprement dit voulait rester indépendant. Le Sultan eut cependant l'arrogance de déclarer à M. Souhard, chargé d'affaires de France, ses prétentions sur les

---

sessions méditerranéennes jusqu'à une ligne de Say sur le Niger à Barroua sur le lac Tchad ».

oasis, s'engageant d'ailleurs à y faire la police et à écouter les griefs de la France contre eux. Mais, M. Souhard refusa formellement d'entrer en pourparlers au sujet de ces régions que la France regardait comme dépendant d'elle.

M. Cambon résolut alors d'envoyer à son tour dans les oasis une mission composée d'indigènes dévoués à la France ; il eut à Alger, puis à El Goléah, une entrevue avec le Chérif marocain d'Ouezzan, Si-el-Hadj-Abdessalam, protégé français depuis 1884, l'Agha de Géryville ; des délégués des Ouled-sidi-Cheick et de quelques Ksours du Touat, où les marabouts Ouled-sidi-Cheick et le chérif d'Ouezzan avaient des ressortissants religieux. Ces personnages se rendirent en mission au Touat (décembre 1891-janvier 1892), mais n'obtinrent que peu de succès ; il leur aurait fallu l'appui de goumiers indigènes ; seules, les petites tribus de Khénafsa et de Meharza se déclarèrent favorables à la France : c'était l'échec de la politique de pénétration pacifique en faisant agir seulement l'influence religieuse ; elle ne pouvait être qu'une préparation à une action finale et décisive.

L'année 1892 fut marquée par l'envoi d'une nouvelle mission marocaine, cette fois avec des caïds nommés par le Sultan ; les Anglais annoncèrent même que la prise de possession des oasis était un

fait accompli, et que la France y avait consenti [1]. M. Cambon en revint alors au projet de conquête par les indigènes et de création de fortins qui serviraient de bases d'opérations à une action ultérieure plus décisive. Le service des affaires indigènes prépara d'une façon progressive et judicieuse le jalonnement des voies d'accès des oasis. Il fit construire un bordj à Hassi-Hinifel, à 80 kilom. au sud d'El-Goléah. Un envoyé du caïd marocain d'In Salah voulut faire cesser les travaux, il fut éconduit, ce qui n'empêcha pas le Sultan de faire répandre le bruit qu'il avait arrêté une colonne française en marche sur les oasis. Il eût même l'audace de nous faire à son tour des observations sur nos empiétements dans le Sud. Sidi Mohammed Torrès, son délégué à Tanger, et Si-Feddoul-Gharnit, son ministre, protestèrent contre la construction de nos bordjs qu'il assimila à une violation de frontière. M. Souhard lui répliqua par un refus absolu de discuter avec lui sur une question purement algérienne (nous aurions semblé alors lui reconnaître une apparence de droits). M. Loubet, alors ministre, déclara « qu'il fallait considérer le Touat comme relevant de la France, et que nous pourrions régler cette affaire au moment qui paraîtrait le plus opportun et par des moyens dont nous

1. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, septembre 1892.

n'avions à rendre compte à personne ». Mais une occupation effective valait mieux que les affirmations de droit les plus solennelles. Le Sultan, qui le comprenait mieux que nous, se décida alors à frapper un grand coup pour assurer la prépondérance marocaine encore mal établie malgré tous les efforts ; il vint avec son armée dans le Tafilelt en juillet 1893, après avoir soumis des tribus jusque-là hostiles, comme les Derkaoui du Medaghara. Le but avoué de son expédition était de faire un pélerinage sur les tombes de ses ancêtres les chorfa Filali, mais le but réel était de grouper autour de lui par le sentiment religieux, seul lien de toutes ces tribus « le faisceau jusque-là un peu épars et relâché des diverses influences dont il disposait dans le Sahara et le Sud de son empire » [1]. C'était une politique hardie et dangereuse pour nous ; ce voyage eut un retentissement énorme dans tout le Sud, même chez nos indigènes algériens, le Sultan usa habilement de sa suzeraineté religieuse, de sa qualité de descendant du Prophète et il est probable que par nos hésitations, le Touat allait être perdu pour nous, que la route du Sahara allait nous être définitivement coupée, quand une diversion inattendue nous sauva.

A la suite d'un incident de frontière à Melilla (octobre 1893), l'Espagne déclara la guerre au Ma-

1. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, septembre 1903.

roc ; le Sultan dut abandonner précipitamment le Tafilelt avant d'avoir pu recueillir les fruits de son expédition, d'avoir établi définitivement son autorité, d'avoir rallié toutes les tribus hésitantes ou rebelles.

Cependant, M. Cambon continuait par la construction des forts Mac-Mahon et Miribel, au sud d'El-Goléah, du chemin de fer d'Aïn-Sefra à Djenien-bou-Resk, la création de troupes sahariennes, l'extension des relations par caravanes avec le Gourara et le Tafilelt (malgré l'opposition d'El Amrani que le Sultan y avait laissé comme gouverneur), à user de tous les moyens en son pouvoir. Mais dans la Métropole, toujours mêmes tergiversations sans résultat, même inertie. M. Cambon alla à El Goléah, mais fut rappelé à Alger, le gouvernement ayant jugé dangereux son projet d'expédition par les Ouled-Sidi-Cheikh. On discutait maintenant un vaste projet d'expédition en trois colonnes qui, sous le commandement du colonel Didier, devait marcher sur In-Salah, Timinimoun et Timmi. Les ordres du mouvement furent donnés, mais des considérations de politique extérieure firent encore une fois arrêter cette occupation de terres déclarées françaises trois ans auparavant par un ministre à la tribune de la Chambre. On laissait ainsi s'accréditer la légende que nous allions occuper des terres marocaines, commencer le partage de l'empire du Chérif, et nous nous exposions à une intervention

collective amenant un partage dans lequel nous nous serions « fait offrir uniquement comme part, ce qui, était déjà notre bien..... Et, pour avoir reculé devant une opération militaire des plus simples, qui sait si nous n'allions pas courir le danger d'une action militaire longue et coûteuse », disait alors Harry Alis [1].

Nous eûmes la chance à ce moment que Moulay-Hassan mourut (6 juin 1894). A un sultan énergique qui était parvenu à soumettre presque tout son empire, succédait un enfant, Abd-el-Aziz (le frère aîné Moulay Mohammed ayant été écarté du trône), et le gouvernement marocain avait assez à faire à l'intérieur pour que le jeune empereur fût reconnu ; il dut abandonner momentanément ses visées sur le Sahara. Notre situation politique, un moment si compromise, même chez les tribus sud-oranaises, s'améliora dans ces régions ; un officier français, le commandant Godron, pénétrait dans le Gourara avec des Goumiers Ouled-Sidi-Cheik, et allait jusqu'à Tabelkosa, mais faute d'ordres, n'osait s'avancer plus

---

1. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, janvier 1894.

A cette époque se passa un fait qui prouve bien que les Musulmans de l'Afrique Occidentale considèrent encore le Sultan comme leur défenseur contre les infidèles : une délégation d'habitants de Tombouctou, où les Marocains n'avaient pas paru depuis 400 ans, alla demander à Moulay Hassan protection contre les Français. En 1896, Si Ma el Aïn, marabout de Chemguit, dans l'Adrar, fit également un voyage à la cour chérifienne.

loin ; nous avions un agent à Salah ; notre adversaire, Ba-Hassoun Badjouba, qui se prétendait caïd marocain du Touat, était assassiné, le fort Lallemand était construit et les relations augmentaient entre les Ksouriens et nos tribus ; des marchés francs furent créés dans les villes du sud pour les marchandises à destination des oasis (décret du 17 décembre 1896). Nous cherchions à nous concilier les Touaregs (missions Foureau et d'Attanoux subventionnées par le gouvernement général de l'Algérie ; mais les intrigues d'un chérif marocain de la famille des Abédinc qui servait la politique saharienne du Sultan firent échouer ces missions). Les Chambaas, protégés français faisaient des razzias dans le Tidikelt et le soi-disant caïd marocain de Timmimoun implorait contre les entreprises françaises l'aide du Sultan qui ne pouvait le soutenir, ayant de terribles révoltes à réprimer chez lui. Cependant, nous n'occupions toujours pas les oasis, l'attention de la France était tournée vers l'expédition de Madagascar, dont la conduite soulevait de vives critiques dans le parlement et le pays. M. Cambon fit un voyage à Djenien-bou-Resk et à El-Abiod-sidi-Cheick, revenant sans cesse à son idée d'expédition indigène, mais il se heurtait toujours à l'hostilité du chef du 19ᵉ corps qui ne relevait que du ministre de la guerre, alors que les généraux des divisions d'Alger, Oran et Constan-

tine dépendaient du gouverneur comme administrateurs des territoires militaires, ce qui constituait une situation fausse et paralysait autant notre action que les mesquines compétitions entre les ministres français [1].

M. Cambon agissait par le service des affaires indigènes dont la direction relevait de lui, alors que le chef de corps voulait l'emploi des troupes directement sous ses ordres. Les capitaines Germain et Laperrine firent un raid dans le Gourara en 1896, et la mission Flamand allait reconnaître la route du Meguiden et le plateau de Tadmaït. Cependant, le lieutenant Collot était massacré le 31 octobre par les Chambaas dissidents au sud d'El Goléah, et le gouvernement marocain, qui était parvenu à dompter à peu près les révoltés, à l'intérieur de l'empire, recommençait ses manœuvres avec une ténacité et une persévérance admirables. L'action marocaine reprit au Gourara en 1896. Le gouverneur du Tafilelt, Moulay Rechid, oncle du Sultan, fait une expédition chez les Ghenamena et sur Timmimoun, pour venger la mort de Ba-Hassoun ; les Marocains s'appuyaient sur le clan fanatique des Yahmed et persécutaient celui des

1. M. Cambon était partisan de la création d'un grand commandement dans le Sud, dépendant du gouverneur de l'Algérie et non du chef du 19e corps, qui donnerait à notre politique du Sud l'unité de direction qui lui avait tant manqué jusque-là.

Sofian qui, plus modérés, étaient plutôt partisans de la France. En juillet 1897, fut nommé un nouveau caïd au Gourara, El-Hadj-Allal-Driss-el-Cherardi.

La situation allait redevenir dangereuse et de plus en plus l'occupation des oasis finissait par s'imposer à nous comme une absolue nécessité et comme la condition du maintien du prestige de la France dans le Sud et de la tranquillité de l'Algérie. Le groupe colonial de la Chambre fit une démarche inutile auprès de M. Berthelot, ministre des affaires étrangères, pour le règlement de la question du Touat, en lui représentant qu'elle ne devait regarder que les administrations de l'Algérie et de la guerre.

C'est alors que M. Cambon fut nommé ambassadeur à Washington. — Les partisans de l'action militaire avaient violemment critiqué sa politique de pénétration par les indigènes « sa chimère d'une conquête pacifique » [1], particulièrement par les Ouled-Sidi-Cheik qu'il aurait pu rendre trop puissants, ce qui aurait été fort dangereux. Il est certain qu'il faut se défier de cette tribu ambitieuse et versatile, tour à tour soumise et rebelle qui, de 1864 à 1884, avait gêné si fortement notre expansion dans le Sud algérien ; que ceux-ci voyaient leur intérêt dans la conquête par eux des oasis sahariennes, où ils auraient

1. Mandeville, L'Algérie Méridionale et le Touat (*Questions diplomatiques et coloniales*, 1er février 1899).

ensuite recueilli de fructueuses aumônes ; il est certain aussi que leur influence n'y était pas si grande qu'ils le disaient, de même que celle du chérif d'Ouezzan. Mais il ne faut pas oublier que, dans l'idée de M. Cambon, la création d'un empire arabe vassal dans le sud devait être contrebalancée par celle d'un grand commandement militaire dans ces régions. M. Cambon n'avait pas le choix des moyens et on peut lui rendre cette justice qu'au milieu de l'inertie et de la mauvaise volonté générales, il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour annihiler l'influence marocaine au Touat, et établir celle de la France.

M. Lépine, qui lui succéda arriva dans un moment de crise politique et s'occupa plutôt de la répression des désordres antisémites que des affaires du Sud. Il augmenta cependant la puissance des Ouled-Sidi-Cheik, en reconnaissant leur suzeraineté sur les Chambaas, ce que Si Kaddour-ben-Hamza tentait depuis 1891 (*Lettres du commandant Lamy*, 15 janvier 1891).

Heureusement, il en fut autrement sous le gouvernement de M. Laferrière. Le colonel Lugan fit, le 20 décembre 1898, une reconnaissance à Ouargla, le capitaine Pein fonda un bordj à Temassinin, et M. Laferrière organisait une nouvelle mission Flamand qui devait explorer les oasis et tâcher d'y nouer des relations plus solides. Cette mission toute pacifique

amena ce que depuis vingt ans nous hésitions à faire, l'établissement de la France à In-Salah. Le 27 décembre 1899, les Ksouriens intimèrent à M. Flamand, au nom du Sultan, l'ordre de ne pas avancer plus loin ; la mission était attaquée au Tidikelt, et le lendemain, le capitaine Pein dont le goum accompagnait M. Flamand, s'établissait dans la Kasbah d'In-Salah. Le gouvernement français dut s'incliner devant le fait accompli, et le conseil des ministres approuva M. Laferrière (9 janvier 1900). Il y eut encore bien des fautes commises, bien des difficultés inattendues, mais c'en fut fait de la légende des droits du Maroc, de la confusion fâcheuse d'une question de police algérienne et d'une question de politique extérieure ; la conquête du Touat était engagée et il fallait coûte que coûte la terminer.

La prise de possession des oasis par la France causa d'ailleurs moins d'émotion que nous ne l'aurions pensé. En Angleterre, M. Brodrick déclara à la Chambre des Communes que la France n'avait pas l'intention de modifier par cette occupation le statu quo marocain, et que les intérêts britanniques n'étaient par conséquent pas menacés. D'ailleurs, l'Angleterre avait assez à faire à ce moment au Transwaal pour susciter des ennuis à la France au Touat. Nos droits étaient si évidents qu'aucune puissance ne protesta et on vit la vanité de toutes ces

craintes de complications internationales qui nous avaient paralysés si longtemps. Tant que la France avait hésité, l'Angleterre, l'Espagne et même l'Italie avaient poussé le Sultan contre nous, provoqué une « émotion factice » [1], mélangé habilement la question du Touat à celle du statu quo marocain : mais elles cessèrent leurs menées quand elles virent la France décidée enfin à agir et à en finir avec cette irritante question. La presse anglaise y vit « un acte parfaitement naturel et légitime » *(Westminster Gazette)*, et la protestation platonique du gouvernement marocain resta sans écho, il renonça facilement à son semblant de suzeraineté.

Mais la prise d'In-Salah était un coup de main heureux, une aventure plutôt que le résultat d'une expédition conduite avec méthode, avec un programme précis ; nous avions abordé les oasis par le point le plus éloigné de nos possessions en traversant un véritable désert alors que, comme il a été dit plus haut, il aurait fallu opérer par l'oued Zousfana et l'oued Saoura, dont la proximité de nos établissements du Sud Oranais aurait permis une occupation progressive des oasis en les coupant immédiatement du Maroc et en ayant sans cesse des points de ravitail-

1. R. Pinon, Les marches sahariennes (*Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1902).

lement. Les projets d'expéditions avaient écarté cette voie pour éviter d'ouvrir la question marocaine, mais nous vîmes bientôt que, sous peine de dépenses exagérées, nous étions obligés de nous emparer de cette ligne normale de communications ; d'ailleurs, la conquête des oasis fut plus difficile que nous ne l'avions d'abord pensé, le parti marocain y était puissant. « Faute de faire les choses à leur heure, dit à ce sujet M. René Pinon, d'oser prendre une détermination, nous attendons, pour nous décider à agir, d'être acculés à des difficultés sans issue ; nos entreprises finissent quand même par réussir, mais elles réussissent moins complètement et à plus de frais » [1].

Nous allions nous trouver en contact avec les tribus pillardes de la Zousfana et du Tafilelt qui, plus que le Sultan auquel elles n'obéissaient guère, allaient nous causer des difficultés graves et rendre absolument nécessaire la solution de la question des frontières du Sud-Ouest algérien non réglée par le traité de 1845 ; malgré nous, la conquête et la pacification des oasis sahariennes nous entraînait à un conflit avec le Maroc. Il était fatal que nous en arrivions là, mais en retardant le moment du contact, nous l'avions rendu plus dangereux, nous avions, sans intervenir, laissé les Marocains s'établir dans les

1. Les marches sahariennes (*Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1902).

oasis, notre expédition allait se heurter à des tribus que nous avions considérées nous-mêmes comme marocaines ; il ne pouvait plus être simplement question d'une affaire de police intérieure, mais d'un litige qu'il fallait régler avec le Sultan lui-même.

CHAPITRE III

La frontière de l'Ouest-Algérien

La conquête du Touat allait en effet rendre plus difficile encore la situation créée sur la frontière algérienne de l'Ouest entre la France et le Maroc, par les traités de 1844 et 1845. Nous avons vu qu'ils ne déterminaient la frontière que de l'embouchure de l'Oued Kiss à Teniet et Sassi et, qu'au delà de ce point, ils se contentaient d'opérer un partage de tribus en ne reconnaissant au Maroc que les Ksours d'Ich et de Figuig ; que les prétentions du Sultan du Maroc sur ces régions étaient à cette époque assez peu fondées, qu'il n'y exerçait aucune autorité temporelle effective, mais seulement un vague pouvoir spirituel, et que les Français, mieux renseignés sur l'état exact de ces régions, auraient dû s'annexer les deux Ksours (ainsi d'ailleurs que la ville d'Oudja). Ils furent à peu près en sécurité sur cette frontière, tant que la police fut faite par eux : l'expédition de Wimpfen entre autres eut un effet très grand et empêcha les tribus marocaines de soulever le sud en 1871,

mais quand ils eurent renoncé à ce système pour le remplacer par celui des demandes d'indemnités au Sultan, les troubles des régions frontières augmentèrent dans de notables proportions. Qu'importait à ces tribus pillardes, Berabers, Beni-Guill, Doui-Menia et Oulad Djérir, que le Sultan payât une indemnité. Comme il n'osait pas venir avec son armée la prélever chez eux, et qu'il la demandait aux tribus soumises, ils étaient assurés d'une complète impunité. Ils méprisaient autant la France que le Sultan du Maroc tant qu'ils les virent loin d'eux ; en 1882, ils demandèrent notre protectorat parce qu'ils croyaient que nous allions nous installer à Figuig ; ils se soumirent à Moulay-Hassan en 1894, quand il vint au Tafilelt, mais redevinrent indépendants dès qu'il fût parti, et jamais Moulay Aziz n'avait été assez puissant pour revenir leur imposer son autorité. L'occupation d'In-Salah produisit dans ces régions l'effet d'un coup de tonnerre en temps calme. Pour ces tribus, les oasis sahariennes étaient un excellent champ d'opérations ; ils le pillèrent à maintes reprises, entre autres en 1835 : l'arrivée des Français allait les gêner singulièrement et, après quelques mois de stupeur, ils résolurent de s'opposer par tous les moyens à notre marche en avant. La confrérie fanatique des Derkaoua, et Bou-Hamama, notre éternel ennemi, qui, de Deldoul, s'était établi près de Figuig, prirent la

tête du mouvement ainsi que les prétendus caïds marocains et leurs partisans qui voyaient gravement compromise leur puissance dans les oasis. Comme nous avions abordé le Touat par le sud-est, prenant la route la plus difficile, au lieu de l'aborder par le nord-ouest, la Saoura, méthode qui, comme il a été dit au chapitre précédent, aurait présenté l'avantage d'isoler de suite le Touat du Maroc, et d'avoir plus de facilités de ravitaillement, il fût facile aux tribus marocaines d'aller soutenir les Ksouriens, et la conquête du Touat fut, par suite de cette première faute, plus longue et plus onéreuse.

Le gouvernement français avait toujours reculé devant une expédition par la Saoura, pour ne pas avoir de difficultés diplomatiques. De même que la question du Touat, celle de la délimitation du Sud-Ouest de l'Algérie a été confondue avec la question marocaine proprement dite. Les traités ne nous engageant que pour Ich et Figuig [1], nous ne commettions aucun empiétement en nous avançant sur des territoires qui n'appartenaient pas plus au Maroc qu'à nous ; quant à ceux sur lesquels le Sultan prétendait exercer quelque pouvoir, il était libre, étant pleine-

1. M. Bourrée, notre ministre à Tanger, disait, en 1850 : « Le traité de 1845 permet toujours d'établir à des tiers que, quelque chose que nous fassions en dehors de l'occupation de Figuig, nous restons dans la lettre et l'esprit du traité ».

ment souverain sur son empire au point de vue diplomatique, d'en disposer, de les céder ou les échanger avec la France. Il y aurait traité de délimitation et non partage, atteinte au *statu quo* marocain ; nous ne lésions les intérêts d'aucun tiers, pour la raison qu'il n'en existait pas dans cette région. Aucune puissance n'avait donc prétexte d'intervenir : c'était affaire entre la France et le Maroc seuls.

Or, nous n'avions pas su profiter des avantages que nous contestait l'indécision des traités de 1845, du vague des frontières, qui aurait dû être « au détriment du plus faible », comme le disait M. Waddington, et devait nous servir à établir notre influence sur les tribus de ces régions, nous ne faisions qu'en subir les inconvénients, même nous allions plus loin que les traités et considérions comme terres marocaines non seulement Ich et Figuig, mais tous les Ksours situés au sud de ceux-ci sur le Guir, la Zousfana et la Saoura, alors que le Sultan ne dominait pas plus dans les uns que dans les autres. Nous avions repris même un moment l'idée jusque-là repoussée de fixer une frontière entre le Maroc et nous à partir de Teniet et Sassi [1] : M. Albert Grévy, gouverneur de l'Algérie, en 1880-1881, voulait établir une frontière entre Ich et Sfissifa ; de même, son succes-

1. On se rappelle les demandes des officiers français et des sultans à ce sujet.

seur, M. Tirman ; le général Marmet conclut avec Moulaï-Arafa, frère du Sultan, une convention à Ich pour fixer la frontière en 1844. Mais le ministère des affaires étrangères s'y opposa en 1886, et M. Cambon déclina les propositions du Sultan à ce sujet en 1891.

En dépit de toutes les agressions, non seulement nous avions respecté scrupuleusement Figuig, mais nous avions poussé les scrupules diplomatiques jusqu'à prendre un moment au sérieux les réclamations du Sultan, au sujet de notre établissement à Djenien-bou-Resk (1885) : depuis, nous avions repris notre marche en avant, mais avec trop de lenteur, nous ne revenions à Djenien-bou-Resk qu'en 1888 ; nous commencions en 1893 (loi du 22 février 1892) un chemin de fer destiné à la pénétration dans le Sud-Oranais, mais, faute de crédits, nous n'étions encore parvenus qu'à 50 kilomètres de Figuig après avoir construit 28 kilomètres en huit ans. Heureusement, M. Laferrière donna une impulsion plus énergique à notre pénétration dans le sud-ouest. Quand la question du Touat fut ouverte par la prise inattendue d'In-Salah (en décembre 1899), le gouvernement français hésita comme en 1890 à envoyer des troupes sur la Zousfana et la Saoura. Il se contenta de concentrer des troupes à Duveyrier, alors point terminus du chemin de fer du Sud-Oranais, mais ne donna pas l'ordre de marcher ; d'ailleurs, il semble bien qu'il

n'avait approuvé qu'à contre-cœur la prise d'In-Salah, et qu'il eût même des velléités de l'évacuer ou de s'en tenir à la conquête du Tidikelt. Malgré M. Laferrière, M. Etienne et le groupe colonial de la Chambre, M. Waldeck-Rousseau refusa de faire occuper Igli, ce qui aurait coupé la route du Maroc au Touat. Les résultats de cette politique ne se firent pas longtemps attendre, et les événements se chargèrent de démontrer que quoi qu'en ait dit M. André Berthelot à la Chambre (séance du 2 juillet 1900), il y avait un « lien nécessaire, une concession logique entre l'occupation du Touat et celle d'Igli ».

Les prédications de Bou-Hamama annonçant la marche d'une armée de 40.000 hommes sur l'Algérie et l'inaction des troupes françaises de Duveyrier (dont le rassemblement faisait d'ailleurs craindre aux Marocains et au Sultan lui-même une expédition contre eux) firent que El Driss ben Naïmi, se prétendant gouverneur marocain du Gourara, pût s'installer à In-Rhar avec 3.000 Marocains et organisa la résistance dans les oasis où personne, depuis la prise d'In-Salah, n'avait bougé : Igli ne fut occupé que le 5 avril 1900, alors qu'il aurait dû être le premier acte de la conquête si elle avait émané d'un programme raisonné au lieu d'être fortuite. Il fallut une longue et pénible campagne en plein été, engagée par les troupes algériennes régulières, qui, par suite des diffi-

cultés de notre voie de ravitaillement, fut extrêmement onéreuse (35 millions), pour terminer une conquête que nous aurions pu faire avec quelques goums, et une dépense de 2 ou 3 millions en agissant de suite par la Zousfana et la Saoura, et en construisant rapidement le chemin de fer. Mais quand le gouvernement se résolut à faire occuper la rive gauche de la Zousfana, il eut l'air d'admettre que la rive droite appartenait au Maroc, les ordres les plus sévères furent donnés aux chefs de postes qui furent alors créés à Djenane-ed-Dar, Taghit et Igli, de ne pas franchir la rivière, et, dit M. René Pinon [1], M. Waldeck-Rousseau, dans son discours à la Chambre (où d'ailleurs il laissa clairement paraître que l'expédition n'avait été aucunement voulue et préparée), parla, « comme on parlerait de la rive gauche du Rhin, de la rive gauche de la Zousfana que nous ne dépasserions pas ».

Ainsi, après soixante-dix ans de lutte, en Algérie, de contact avec les indigènes, le gouvernement français retombait dans la même erreur qu'en 1845 pour la ligne de l'Oued Kiss à Teniet et Sassi, où elle était encore excusable ; il voulait que les Musulmans aient comme nous la notion d'une ligne frontière séparant deux nations et dont la violation constitue un grave

1. La conquête du Touat. *L'empire de la Méditerranée*, p. 240.

incident, alors que chez eux l'idée de nationalité ne se confond pas avec l'idée territoriale, qu'il n'est pas question de patrie dans le Coran, que c'est la race, la religion et les mœurs qui constituent à leurs yeux le seul véritable lien entre les hommes. Les Musulmans n'ont pas en effet la conception territoriale, mais ethnique d'un empire. L'élément principal chez eux n'est pas l'idée de limite d'un territoire, mais de sujetion d'une population ; il y a un *jus soli* et non un *jus originis* [1].

De plus, le gouvernement semblait se défier de nos chefs militaires, craindre qu'ils ne commissent des imprudences dont les conséquences pouvaient être dangereuses pour notre situation diplomatique. Mais ces appréhensions ne constituaient pas une raison suffisante pour ne pas agir de façon à garantir efficacement les territoires nouvellement occupés contre les incursions des pillards marocains. Il fallait occuper les deux rives de la Zousfana si nous voulions être maîtres de sa vallée, et il était absolument fautif au point de vue stratégique de laisser la route des oasis sans aucune protection sur un de ses flancs, et

1. Le traité de 1845, qu'on a tant blâmé, tenait parfaitement compte de cette conception des indigènes, mais malheureusement, le partage des tribus était trop délicat à opérer la région des Hauts-Plateaux, car jamais les Turcs ni les sultans marocains n'y avaient exercé une autorité effective et permanente.

exposée ainsi à toutes les attaques. Sans doute, le Sultan n'osa ouvertement pas prêcher la guerre sainte contre nous, mais les Berabers et Doui-Menia ne se gênèrent pas pour franchir cette frontière fictive et livrer des combats à nos troupes à Sahela Metarfa, à Duveyrier (30 septembre 1900), et même à Timmimoum (18 février), ce qui prouvait bien l'insuffisance de notre action sur la Zousfana et le manque de prudence d'une politique qui voulait en avoir trop.

Nous avions perdu un an dans cette région par notre respect d'une frontière que nous avions créée nous-mêmes ; nous nous étions condamnés à l'impuissance et nous n'osions pas poursuivre plus loin que cette ligne les bandits qui attaquaient sans cesse nos convois et nos postes. Il fut bientôt avéré que les ministres du Sultan, poussés probablement par l'Angleterre dont l'influence était alors très forte à la cour, intriguaient contre nous, et qu'on nous représentait comme méditant une conquête du Maroc. Il est vrai que certains journaux parlaient imprudemment d'une expédition et d'un partage de l'Empire chérifien pour venger les attentats des tribus marocaines contre nos troupes.

Il était urgent d'en finir avec cette situation qui pouvait devenir réellement dangereuse, et de bien montrer au Sultan et aux puissances européennes que nous ne voulions qu'assurer la tranquillité de

notre domaine algérien par une entente avec le gouvernement marocain. Il est certain qu'il aurait été fort imprudent de sembler vouloir porter atteinte au statu quo marocain, de risquer de mélanger la question du Maroc qui, étant une question internationale par suite des intérêts en jeu, ne peut être résolue que par la voie diplomatique. Nous avions nous-mêmes créé la fiction des frontières de l'empire du Maroc, c'était une grave faute, mais il était trop tard pour faire abroger le traité de 1845 « dont une longue tradition et une pratique de plus de cinquante années ont consacré aux yeux de l'Europe la validité » [1]. La confusion de ces deux questions aurait amené, ce que nous redoutions tant, l'intervention des puissances rivales. L'ouverture de la question marocaine aurait été probablement partagé et nous aurait laissé les Ksours sahariens qui n'ont pas grande valeur au point de vue économique et peut-être la médiocre vallée de la Moulouya, tandis qu'elles se seraient appropriées les riches vallées du Riff et du littoral de l'Atlantique. Or, comme il sera dit plus tard, il importe que la question marocaine soit résolue au profit de la France seule.

Le gouvernement français prit prétexte de l'assassinat d'un français, M. Pouzet, par les Riffains, pour

1. R. Pinon, *L'empire de la Méditerranée*, p. 255.

demander satisfaction au Maghzen non seulement au sujet de ce meurtre, mais de son attitude et de celle de ses sujets, dans les oasis. Nos réclamations furent présentées d'une façon plus énergique que de coutume, accompagnées de l'envoi de navires de guerre : le Sultan se rendit alors bien compte que si nous ne menacions pas l'indépendance de son empire, nous étions résolus à nous faire respecter et à ne plus tolérer le rôle louche qu'il y jouait dans les affaires du Sud ; il envoya à Paris une mission dirigée par un politique consommé et connaissant bien l'Europe, Si Abd el Kérim ben-Sliman, pour régler les questions litigieuses avec la France. M. Delcassé signa avec lui un protocole le 20 juillet 1901 « dans le but de consolider les liens d'amitié existant entre les deux gouvernements et de développer leurs bons rapports réciproques en prenant pour base le respect et l'intégrité de l'empire chérifien d'une part, et, d'autre part, l'amélioration de la situation du voisinage immédiat qui existe entre eux par tous les arrangements particuliers que nécessitaient le dit voisinage » [1]. Ce protocole déclarait maintenir en principe le traité de 1845, mais le gouvernement marocain avait la faculté d'établir une ligne de postes de garde et de douanes de Teniet et Sassi à Figuig sur la rive occidentale de

1. Texte du protocole de 1901.

l'Oued Guir, tandis que la France pouvait en établir sur le Djebel-Bechar qui domine la rive droite de la Zousfana. On devait envoyer une mission aux Doui-Menia et aux Ouled-Djerir dont les territoires étaient situés entre les postes des deux pays pour leur faire opter entre les deux nationalités ; ceux qui voudraient être marocains devraient se retirer sur le territoire marocain, mais pourraient garder leurs biens. La liberté réciproque de circulation et de propriété était accordée aux ressortissants des deux états. Des commissaires spéciaux français établis à Oudja et Figuig, et marocains à Lalla Marnia et Djenane ed Dar, devaient régler au mieux et sans retard avec l'appui des autorités locales, toutes les questions litigieuses qui pouvaient s'élever entre les sujets français et marocains. Cet accord était satisfaisant : ainsi que le constate M. Etienne, dans son discours à la Chambre, du 20 novembre 1903 : « Jusqu'en 1901, à chaque pas en avant que nous faisions dans le Sud-Oranais..... le Sultan disait : vous empiétez sur mon territoire ; des notes étaient envoyées à Londres, à Berlin, à Madrid. A la suite de l'accord de 1901, nous avons fait comprendre au Sultan que, pour qu'il ait lui-même la sécurité, et pour que nous l'ayons, nous, à notre tour, il fallait que nous vivions en contact avec ses propres tribus ».

Cet accord rendit bien nette notre situation vis-à-

vis du Maroc : comme le disait M. Revoil, le 25 octobre 1901, dans un discours prononcé à Djenane ed Dar : « Si quelque doute a pu subsister encore sur la légitimité de l'œuvre de la France dans ce pays, le récent arrangement conclu avec le Maroc, les sanctions que vont apporter ici même les émissaires du Sultan achèvent de lui donner leur vrai caractère de pacification, de bon voisinage, et non de conquête ».

Le Sultan était ainsi rassuré sur nos intentions, nous nous présentions en collaborateurs et non en conquérants et en ennemis, comme l'avaient insinué nos rivaux européens, au lieu de commettre la faute de plus de vouloir établir une ligne frontière trop nette dans un pays où cela n'était pas possible, nous décidions d'une action commune destinée à assurer la sécurité des pays du Guir et de la Zousfana. Cette politique très sage fut vivement attaquée par les partisans d'une action militaire qui prétendaient que cet arrangement était un leurre pour nous, que jamais le Sultan ne pourrait assurer l'ordre dans ces pays qui ne reconnaissaient pas son autorité, qu'il vaudrait mieux agir par nous-mêmes et occuper tout le pays, et au besoin Figuig. Les événements semblèrent leur donner raison. Sans doute, le jeune Sultan avait mis un empressement inusité à ratifier le protocole, et cherchait à éviter tout conflit avec nous dans le Sud, en exhortant au calme les chefs religieux et notables

de Tafilelt ; il nomma des commissaires qui, de concert avec les nôtres, devaient régler sur place les détails de l'exécution de la convention, mais les tribus du sud-ouest montrèrent bien qu'elles étaient assez peu disposées à accepter la souveraineté de la France ou du Sultan. Le 19 janvier 1902, jour où les délégués marocains arrivaient à Alger, et étaient reçus par M. Revoil, gouverneur de l'Algérie depuis mai 1901, deux capitaines de Duveyrier en excursion étaient assassinés. Le 10 février, la mission franco-marocaine [1], accompagnée d'une forte escorte, arriva à Zenaga (Ksar de Figuig), où elle fut reçue avec courtoisie, mais froideur ; elle procéda cependant à l'installation d'un commissaire à Figuig et El Guebbar, tenta d'organiser l'administration marocaine qui n'avait jamais pu être établie jusqu'à ce moment.

Elle assista à l'inauguration du chemin de fer de Duveyrier à Beni-Ounif, village destiné à être la gare de Figuig (1er mars 1902), où nous venions de créer un poste, puis se rendit à Bechar où les habitants refusèrent de les recevoir en prétendant qu'ils voulaient rester indépendants ; il en fut de même à Kenadsa quoique la réception ait été plus courtoise ; enfin, le 13 février, menacée d'une attaque par les Doui-Ménia, elle devait rétrograder ; en dépit des

1. Elle était dirigée par Si Mohammed el Guébbas pour le Maroc, et le général Cauchemez pour la France.

explications des journaux officieux, il était bien évident qu'elle n'avait abouti qu'à un insuccès.

« Sans doute, la mission franco-marocaine était parvenue à liquider quelques questions et à prendre quelques mesures secondaires, mais elle avait échoué dans la partie la plus importante de son programme, elle n'avait obtenu ni l'option des Ksouriens, ni la soumission des nomades » [1].

Le gouvernement persista dans sa politique d'entente avec le Sultan, mais reconnut la nécessité d'organiser plus solidement les territoires nouvellement occupés. Il reprit en partie le projet de M. Cambon, au sujet d'un grand commandement dans le Sud. Le 28 décembre 1901, il déposa un projet tendant à la création de territoires du Sud (Aïn-Sefra, Oasis sahariennes, Laghouat, Ouargla), avec budget et administration distincts de ceux de l'Algérie, commandés par un officier supérieur relevant directement du général commandant le 19e corps et du Gouverneur général de l'Algérie. Un décret subordonna pour toutes les affaires purement algériennes le commandement du 19e corps au Gouverneur de l'Algérie. « Ainsi disparut cette dualité de pouvoirs qui avait créé tant de difficultés lors de la campagne du Touat »

1. Rouard de Card, *La frontière marocaine et le protocole du 20 juillet 1901.*

(R. Pinon)[1]. Cette proposition fut convertie en projet de loi du 25 mars 1902. On décida la création de compagnies sahariennes formant de petits corps autonomes composés de fantassins, cavaliers, méharistes, artilleurs et convois. Cette organisation très simple et peu coûteuse laissait une certaine indépendance aux commandants de cercles ; nous renoncions au système de la grande guerre qui nous avait coûté si cher lors de la conquête des oasis, et nous formions des forces mobiles capables d'assurer plus efficacement la sécurité du Sud Algérien. Il y eut des polémiques engagées à ce sujet ; on a accusé le service des affaires indigènes de vouloir former une armée indépendante et d'amener une dangereuse dualité d'action. Cela ne se produira pas si l'on sépare bien leur rôle : en destinant l'armée régulière à assurer la défense de l'Algérie contre un ennemi extérieur et le service des affaires indigènes à faire la police du Sud. On a douté de la solidité des goums. Sans doute il faut moins compter sur eux que sur les troupes régulières, mais ils ont donné de très bons résultats quand ils étaient conduits par de bons officiers et ceux-ci ne manquent pas dans notre armée d'Afrique.

Le 20 avril 1902, fut signé, à Alger, où était retour-

---

1. R. Pinon, *La conquête du Touat*, p. 245. *L'empire de la Méditerranée.*

née la mission franco-marocaine, un nouvel accord pour compléter le précédent. Il y était dit qu'il avait pour but d' « affermir définitivement l'entente et le double et mutuel appui que se prêtent la France et le Sultan dans les conditions spéciales qui correspondent à leur situation respective pour assurer la prospérité et le développement des deux pays ». En plus des dispositions commerciales (établissements de ports de douanes et marchés), ce protocole contenait l'engagement par le gouvernement français de consolider l'autorité du Sultan sur les tribus frontières, et des clauses concernant l'établissement de postes marocains de l'Oued Kiss au Teniet el Sassi, à Figuig, et d'un Kalifa de l'amel de Figuig au Béchar, et la police mixte dans le Djebel des Beni-Smir entre Teniet el Sassi et Figuig.

Le 24 décembre 1902, fut votée la loi créant les territoires du Sud et les compagnies sahariennes, organisation qui a produit depuis d'excellents résultats. La paix du Sud-algérien était assurée par des raids comme ceux des lieutenants Cottenest et Guillo-Lohan et du commandant Laperrine. Les dépenses, qui s'étaient élevées à 28 millions pour les années 1900 et 1901, ne se montaient plus qu'à 3 ou 4 millions en 1902, et nous pouvions considérer comme supprimées ces « questions du Touat » et « question Touareg » qui avaient si longtemps paralysé notre expan-

sion dans le Sud et qui, par suite d'une déplorable confusion, avaient un moment embarrassé la question marocaine.

Toutes les difficultés qui surgirent en l'année 1903 allaient nous venir du sud-ouest, une « question de Figuig » allait se greffer à son tour sur la question du Maroc.

L'attribution de Figuig au Maroc, par le traité de 1845, est une des fautes qui nous causa le plus de difficultés par la suite. Ainsi qu'il a été dit précédemment, cette oasis se considérait comme indépendante : la preuve est qu'en 1856, lors de l'expédition du commandant d'Hastugue contre les Hamyan, elle fit de même qu'Ich des propositions de soumission à la France, mais elles ne furent pas acceptées [1] ; l'expédition de Wimpfen, en 1870, la respecta scrupuleusement. Après la révolte de Bou-Hamama et l'attaque de la mission topographique de Castries (1881-1882), le général Saussier, commandant le 20e corps, et M. Tirman, gouverneur de l'Algérie, demandèrent que notre diplomatie obtint pour nous de la part du Sultan le droit d'occuper temporairement Figuig, pour en finir avec l'insurrection. Au Parlement, MM. Thénot et Ballue réclamèrent même l'occupation définitive, mais M. de Freycinet, alors ministre des affaires

1. Malgré les demandes des généraux Deligny (1867) de Colomb et du colonel Colonieu (1868).

étrangères, refusa, sous le prétexte que cet acte n'aurait aucune efficacité, mais en réalité parce qu'il redoutait les représentations espagnoles et anglaises [1]. Il n'était plus possible, en effet, au point de vue international, de considérer Figuig comme indépendante, puisque nous l'avions nous-mêmes déclarée marocaine. Aussi le gouvernement français fut-il conséquent avec lui-même quand, en 1883, il fit demander au Sultan par M. Déchaud l'envoi d'un amel marocain dans le Ksar, et qu'en 1902, il y fit envoyer par l'Algérie des soldats marocains.

Mais la politique de MM. Delcassé et Revoil ne pouvait être efficace que si elle était énergique. Sans doute, il fallait éviter tout acte qui aurait pu être interprété comme une atteinte au statu quo marocain, mais il importait absolument aussi de faire respecter nos territoires. Or, à partir de décembre 1902, le Sultan, paralysé par une grave révolte aux portes mêmes de sa résidence, ne put plus nous aider, et la France eut, à ce moment, dans tout l'ensemble de sa politique saharienne, un moment d'hésitation qui fut interprété comme une marque de faiblesse et amena une recrudescence d'attentats contre nos postes et convois. Une répression immédiate s'imposait.

1. Il y eut, en effet, des protestations de la part de ces puissances quand le commandant Marmet livra un combat à Bou-Hamama, sous les murs du Ksar de Figuig.

Quand M. Revoil fut remplacé par M. Jonnart, celui-ci obtint du gouvernement l'autorisation d'agir énergiquement, et au besoin même de bombarder Figuig ; il fut attaqué le 21 mai 1903 par les gens de Zenaga (qui étaient particulièrement hostiles à notre pénétration), lors d'une reconnaissance qu'il fit aux abords de l'oasis avec le général O'Connor, commandant la division d'Oran, et cela donna le prétexte cherché pour faire un exemple dans la contrée ; le 8 juin, Figuig fut écrasée par les obus français et fit sa soumission le lendemain. Pour bien montrer que nous ne voulions pas entreprendre de conquête, et rester jusqu'au bout fidèles aux traités, les troupes françaises ne franchirent pas les sols désignés comme frontière. On se contenta de montrer aux gens de Figuig qu'ils étaient à notre merci, sous le feu de nos canons. En même temps, une colonne s'avançait dans le Béchar et une autre vers le Chott Tigri (entre Méchéria et Figuig). On crut en avoir fini avec les bandits marocains, mais alors apparurent avec plus de netteté les conséquences de la faute commise sur la Zousfana. Comme c'était la voie de communication des oasis, il fallait qu'elle soit fortement défendue, que des postes soient établis en avant d'elle pour arrêter les bandes marocaines et les empêcher d'aller piller nos convois. Or, on se rappelle que sous le ministère Waldeck-Rousseau, il avait été absolu-

ment défendu à nos officiers de traverser la Zousfana. « Une fiction diplomatique incompréhensible dans une région où l'autorité du Sultan n'existait pas, nous obligeait à respecter ce repaire de bandits (Djebel Bechar), comme quelque chose de sacré, la frontière de S. M. Chérifienne aussi inconnue des pillards infestant ces parages qu'incapable de se faire respecter d'eux » [1]. Les protocoles de 1901 et 1902 nous avaient donné le droit de nous fortifier sur le Djebel Béchar, mais une interprétation trop restrictive de ces accords nous avait empêchés de nous établir sur le Guir et de protéger ainsi plus efficacement encore la vallée de la Zousfana : nous avions établi entre ces deux rivières une espèce de zone mixte où aucun des deux Etats ne pouvait établir des postes, mais avait le droit de police. Comme le Sultan n'était pas en état de faire occuper la rive droite de l'Oued Guir, notre ligne de communication était encore à la merci d'un coup de main. Les attaques d'un convoi, le 16 juillet, du poste de Taghit, le 19 août, et celle du convoi d'El Moungar, le 2 septembre, par les Beraber et autres nomades, le prouvèrent bien. Il n'y avait plus de scrupules diplomatiques à avoir. Béchar fut occupé le 12 novembre 1903, ainsi que Tagda, ce qui nous donnait la ligne de l'Oued Béchar (et même d'El

1. *Revue de Paris*, 1er janvier 1904. Combat d'El Moungar.

Baharia sur le Guir). Il ne s'agissait pas seulement de créer des postes sur ces territoires, il fallait les organiser, obtenir la soumission des Beni-Guill, Oulard Djerir et Doui-Menia, et enfin aider le Sultan à établir son autorité dans la zone que nous lui avions reconnue.

Cette politique d'entente avec le Sultan continuait à être vivement critiquée en Algérie. M. Pène-Siefert, dans un article très violent [1] déclarait que jamais le Sultan ne pourrait rétablir l'ordre sur la région frontière, que c'est nous qui aurions dû établir son autorité à Figuig, que nous commettions une faute grave en renonçant à notre droit de suite, seul capable de faire régner l'ordre dans ces régions, et qu'il aurait mieux valu traiter directement avec les Djemaa des Ksours et les chefs des tribus frontières. Il accusait le général Cauchemez, chef de la commission française, et M. Ronsin, délégué du ministère des affaires étrangères, de s'être laissés berner par El Guebbas dont il demandait le renvoi au Maroc.

Un moment, M. Jonnart et le général O'Connor même parurent s'écarter de la ligne de conduite que leur avait tracée le gouvernement et vouloir recourir à la politique d'entente directe avec les tribus, sans plus tenir compte de l'autorité du Sultan. M. Jonnart

1. *Revue politique et parlementaire*, août 1903. La politique française au Maroc.

refusa de recevoir à Saïda les excuses de Mohammed Guebbas (qui aurait dû l'accompagner dans son voyage), à propos de l'attentat de Figuig ; de son côté, le général O'Connor déclara, dans une allocution adressée aux membres des Djemmaa de Figuig que la France les laissait libres de méconnaître l'autorité du Sultan ; enfin, on abandonnait à Oran les soldats marocains destinés à renforcer la garnison de Figuig. Nos rivaux européens au Maroc exploitèrent naturellement ces incidents qui eurent un retentissement fâcheux à la cour du Sultan, et de nouveau, des malentendus graves pouvaient surgir. Heureusement, cette divergence de vues s'est terminée, le général O'Connor fut déplacé, le gouverneur acceptait les excuses de l'envoyé marocain et, depuis, la politique de collaboration avec le Sultan est franchement suivie.

Nous avons organisé notre « marche du Sud-Ouest », occupé Baharia, obtenu la soumission des Doui-Menia ; le 30 décembre 1903, furent organisés définitivement les territoires des oasis sahariennes, une compagnie fut établie à Beni-Abbès (point préféré à Igli) sur la Saoura, et la subdivision d'Aïn-Sefra forma un organe spécial relevant directement du chef du corps. Le général Lyautey qui la commande a reçu depuis la soumission d'une partie des Beni-Guill et des Amour dissidents, seuls les Oulad Djerir restent

dans l'expectative ; un goum a été organisé chez les Doui Menia, ce qui a permis de réduire dans de fortes proportions les troupes d'occupation dont l'entretien était si coûteux. On créa un cercle de Colomb à Tagda et un autre à Taghit. Beni-Ounif est devenu une commune annexe dépendant directement d'Aïn-Sefra. — Nos postes ont été reliés entre eux par le télégraphe : nous avons constitué actuellement une marche solide qui nous permet de surveiller les Berabers du Tafilelt, et d'empêcher leurs incursions.

Le résultat de cette occupation et de cette organisation a été la pacification de la région. Il n'y a plus eu depuis que des attentats isolés, comme celui du 3 mars contre les courriers, et le 21 mars, contre les chameaux des Doui-Menia, ralliés près de Ben-Zireg. D'une façon générale, les Ksouriens et les Bérabers ont senti notre force et compris qu'il valait mieux commercer avec nous que nous attaquer, et des relations commencent à se nouer entre nos postes et les oasis marocaines, non seulement du Figuig, mais d'Aïn-Chaïr, et du Tafilelt. Le marché de Beni-Ounif est très prospère et est devenu le centre commercial de la région. Ce mouvement ne fera que s'accroître quand sera terminé le grand instrument de pénétration pacifique, le chemin de fer qui reliera les oasis sahariennes avec l'Algérie. Après avoir été longtemps délaissé, (ayant été commencé en 1893, il n'avait en

1903 que 145 kilom.), il est poussé actuellement avec plus de vigueur et va atteindre Ben-Zireg. Une subvention de 2.400.000 francs avait été votée pour les travaux de ce tronçon et une autre de 200.000 francs, pour les études du tronçon Ben-Zireg-Baharia-Kenadsa-Igli, qui vont être commencées. L'ingénieur des ponts et chaussées de Mascara et le conducteur de Beni-Ounif, puis M. Etienne, sont allés voir, dans ce but, le marabout de Kenadsa, Si Brahim, qui se montre très bien disposé à notre égard. Bou-Amama a dû quitter Figuig pour se réfugier dans les montagnes de l'Ouest, et la France peut se considérer comme maîtresse incontestée de toute cette contrée.

Nous sommes en mesure désormais de recueillir les fruits d'une politique qui, si elle a été parfois trop timorée, trop irrésolue dans l'exécution, était bonne dans sa conception. Par sa loyauté, son expérience des choses musulmanes, l'habileté de ses administrateur et la bravoure de ses soldats, enfin par les heureux résultats de son expansion dans le Sud et l'Ouest Algérien, la France s'est assurée une influence prépondérante non seulement sur les régions limitrophes de l'Algérie, mais encore sur le Maroc tout entier. Au moment où s'ouvre la question marocaine, elle se trouve dans une position très avantageuse : solidement établie sur sa frontière oranaise, elle s'est ren-

due indispensable au Sultan qu'elle aide à rétablir l'ordre dans les régions troublées d'Oudja et de Figuig, et lui a montré, ainsi qu'aux puissances européennes, même les plus hostiles jusque-là à nos progrès au Maroc, que, seule, elle était en mesure de résoudre au mieux des intérêts de tous, la question marocaine, et que mieux que toute autre elle pourrait, en étendant à l'empire chérifien tout entier la politique de coopération avec le Sultan qu'elle avait appliquée aux régions frontières, amener à la civilisation cet « anachronisme politique, épave du moyen âge musulman » [1], dans lequel jusqu'ici la rivalité des divers états avait maintenu un statu quo nuisible à tous.

1. Lorin, *La question du Maroc* (*Revue politique et parlementaire*, 10 juillet 1901).

CHAPITRE IV

L'Empire marocain et la pénétration européenne

Le Maroc est resté pendant longtemps assez mal connu, au point de vue géographique comme au point de vue politique. Actuellement encore, les villes de la côte seules sont fréquentées par des Européens, et ce n'est que grâce aux quelques explorateurs comme les Français : de Foucauld, de Segonzac, Mouliéras, Doutté, et les Allemands : Gérard Rohlf et Fischer qui ont pu pénétrer, en risquant leur vie, dans l'intérieur du pays, que nous avons pu nous en faire une idée exacte.

« L'aspect général de la contrée est celui d'une double rangée de gradins parallèles, s'opposant les uns aux autres ; un double escalier, dont la première marche serait le Riff, longeant la Méditerranée, puis le moyen Atlas, le Grand Atlas, arête culminante, orientée du nord-ouest au sud-ouest, et, en descendant de l'autre côté l'Antle-Atlas, qui regarde le désert.

« Au pied de ce gigantesque escalier, s'étend jus-

qu'à l'Atlantique une plaine riche et fertile, arrosée de fleuves sans cesse alimentés par les neiges éternelles qui couvrent le front chenu de l'Atlas :..... Sebou, Bou-Regrag, Oum er Roubia qui découlent du versant nord.

« Le Maroc, fécondé par des pluies abondantes, est la terre bénie de la nature dans le nord de l'Afrique. La superficie porte déjà et est capable de porter en plus grande abondance d'infinies richesses agricoles. Les montagnes inexplorées réservent à nos arrière-neveux des trésors à découvrir » [1].

Voici ce qu'en dit de son côté M. Mouliéras [2] :

« Situé dans la zone tempérée, arrosé par les pluies qui viennent de la Méditerranée et de l'Océan, il devrait être le grenier d'abondance de l'Afrique septentrionale. Tandis que ses voisins de l'est souffrent quelquefois de la sécheresse, lui n'aurait à se plaindre que du trop grand nombre de déluges bienfaisants qui l'inondent régulièrement et font pousser les hautes herbes de ses prairies. Nulle part, dans l'immense Afrique, de territoire plus beau, plus varié, plus riche..... Quelques poignées de blé jetées sur le terrain à peine écorché par la charrue indigène, donnent des récoltes superbes ».

Pourquoi, un pays qui pourrait être si productif,

---

1. Journal *Le Matin*, n° du 25 janvier 1904.
2. M. Lamy, Le Maroc inconnu (*Grande Revue*).

qui contient 80.000 kilomètres carrés de terre cultivable, qui possède l'eau qui manque tant à l'Algérie et à la Tunisie, où l'on trouve céréales, fruits et bestiaux, qui contient des mines de cuivre, de fer, d'argent, peut-être même d'or, n'est-il pas mis en valeur comme il devrait l'être, n'a-t-il qu'un commerce intérieur peu développé, ne fait-il avec l'étranger qu'un chiffre d'affaires insignifiant par rapport à son étendue et à ses ressources (il n'atteignait pas 100 millions en 1901) ? Pourquoi, alors que l'expansion européenne s'est largement développée dans les pays musulmans, que plusieurs même sont occupés par l'Angleterre ou la France, que le surcroît de population, que le développement industriel intense qui caractérise notre époque pousse les nations européennes à chercher des débouchés au dehors, à s'emparer de terres pour y établir des colons, des comptoirs pour leurs commerçants, le Maroc est-il resté en dehors de ce mouvement ? — Cela tient à deux causes :

Son état politique.

La position géographique qui a rendu opposés les intérêts de diverses puissances européennes, et fait qu'elles se sont employées seulement jusqu'ici à y maintenir le statu quo.

Ce n'est que depuis peu que nous nous faisons une idée exacte de ce qu'est l'état politique du Maroc. Nous nous sommes longtemps figurés, en 1845, par

exemple, que nous avions à faire à une puissance comme la Turquie, qui présente un semblant d'organisation. De cette ignorance de la situation réelle du gouvernement marocain, ont résulté bien des erreurs et bien des déceptions. Nous savons maintenant que ce que nous appelons l'Empire chérifien est une pure fiction, « une expression trompeuse et quelque peu prétentieuse, qu'ont imaginée les chancelleries d'Europe pour désigner le coin occidental de l'Afrique du Nord » [1]. — Le Maroc n'est pas un état centralisé, ni même organisé, il n'est pas non plus, comme on l'a répété souvent [2], un empire en décomposition : sans doute, quelques sultans sont parvenus à y établir un semblant d'unité, mais elle n'a jamais pu durer, c'est une expression géographique, comme le fut longtemps l'Italie [3], c'est un état dans lequel l'assemblage des parties n'est pas encore cohérent » [4].

Il y a d'abord deux races différentes qui n'ont jamais pu se fondre et former une nation. Les Arabes envahisseurs et les Berbères autochtones qu'aucun des conquérants successifs du pays, Phéniciens, Ro-

1. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, février 1897.
2. MM. Mouliéras, *Le Maroc inconnu ;* Ludovic de Campon, *Un empire qui croule.*
3. M. Sartay (*La question du Maroc en 1901*), compare le Maroc à l'Italie du moyen âge, avec ses Guelfes et ses Gibelins.
4. Augustin Bernard, *Evolution de la question du Maroc.*

mains, Vandales ou Byzantins, n'ont pu assimiler. Convertis à l'islamisme comme ils le furent jadis au christianisme, ils ont toujours gardé, même en matière religieuse, un farouche amour de l'indépendance, ils sont plutôt hérétiques qu'orthodoxes et conservent, mêlés à la doctrine du Prophète, les superstitions de leur race. Au point de vue politique, ils se sont soumis en apparence quand ils se sont sentis les plus faibles et ont repris leur liberté dès que la puissance de leurs conquérants a décliné. Mais il n'y a jamais eu de sentiment national berbère : plus encore que les Arabes, ils n'ont pu s'élever au-dessus de la notion de la tribu. Ils n'ont aucune idée d'un Etat organisé et surtout centralisé. « Bien loin que le danger commun les réunisse, on les a vus se joindre à l'envahisseur pour piller une tribu voisine ou satisfaire quelque rancune » [1]. — La nature a beaucoup contribué à donner à la population berbère cet esprit de particularisme qui a fait à la fois sa force et sa faiblesse. Car ils sont « aussi facilement conquis que difficilement assimilables ». Les montagnes du Maroc, où habitent de préférence les Berbères forment tantôt des massifs aux vallées étroites comme le Riff, isolés par des plaines dans lesquelles se sont répandues des tribus arabes ou arabisées,

1. R. Millet, Nos frontières de l'Afrique du Nord (*Revue de Paris*, 25 octobre 1903).

tantôt au contraire, des chaînes qui isolent les plaines, divisent le pays en trois parties qui ont longtemps formé trois états, Fez, Marrakech et le Sous, qui ne communiquent entre elles que par les rives de la mer ou des cols peu franchissables : enfin, l'Antiatlas isole du Maroc proprement dit les oasis du Tafilelt, de la Saoura et du Guir. Donc, aucune unité géographique ou ethnique, c'est ce qui explique le manque d'unité politique.

« Ce pays, a dit M. Delafosse [1] à la Chambre, n'est qu'une juxtaposition de tribus insoumises, indisciplinées, toujours prêtes à la révolte, s'ignorant à peu près les unes les autres, ou ne se connaissant que pour se combattre et se piller réciproquement ». Et M. Delcassé [2] : « Le Maroc n'est qu'un assemblage de tribus reliées tant bien que mal par la croyance ».

Au-dessus de ces tribus, arabes ou berbères, il y a un Sultan qui est maître absolu comme tous les souverains musulmans, du moins telle semble être l'apparence. En réalité, il est plutôt un pape qu'un empereur, un chef religieux (Chérif), dont l'autorité vient de ce qu'il est le descendant du Prophète, le Commandeur des Croyants (aux yeux des Musulmans de l'A-

1. Discussion des interpellations sur la politique extérieure 10-11 mars 1903 (*Journal Officiel*, 12 mars).

2. Séance du 23 novembre 1903 (*Journal Officiel*, 24 novembre).

frique occidentale, le Padischah de Constantinople n'est qu'un usurpateur). Comme vicaire du Prophète, il est vénéré dans toute la Berbérie et même au Soudan jusqu'à Tombouctou ; mais il en est autrement au point de vue temporel. — D'abord, il existe au Maroc de puissantes confréries religieuses commandées par des chefs qui, pour n'être pas réverés à l'égal du Sultan, n'en sont pas moins regardés comme descendants de Mohammed : tels sont les Chérifs d'Ouezzan, chefs de la confrérie des Taybia ou Taybin, les marabouts des confréries Derkaoua, Quadrya, Aïssaoua, que le Sultan doit ménager, chercher à se rendre favorables : ils sont puissants, possèdent d'immenses biens personnels et gèrent ceux de leurs congrégation, plus importants encore, sur lesquels ils sont les maîtres plus que le Sultan ; ils sont, la plupart du temps, exempts d'impôts, souvent même c'est le Sultan qui les pensionne, offre des armes à leur tribu ; s'ils paient, c'est une sorte d'offrande religieuse, de « don gratuit » (Ziara), analogue à celui du clergé de France sous l'ancien régime.

Dans les contrées qui ne dépendent pas des confréries, le Sultan a des représentants, caïds, amel ou Khalifa, mais si, dans certaines, dans celles qu'on appelle les tribus soumises, ces fonctionnaires sont à peu près respectés, et peuvent percevoir les impôts (dont ils se réservent, d'ailleurs, une large part, sans

compter ce qu'ils extorquent à leurs administrés), il n'en est pas de même dans les pays où l'autorité temporelle du Sultan n'existe que peu ou point : ses représentants sont tolérés à condition de ne se mêler de rien, surtout de demander de l'argent, ou même ne sont pas acceptés du tout et assassinés dès qu'ils se présentent : là, toute l'autorité est à la Djemaa (conseil des notables).

Il y a bien aussi un pouvoir central, une cour du Sultan (Maghzen), composée de ses familiers, ses hauts fonctionnaires européens ; il n'existe aucune délimitation, aucune fixité dans les fonctions, aucune distinction entre l'administration et le gouvernement [1] (la seule loi est le Coran, la loi religieuse), c'est l'arbitraire absolu, la puissance réelle appartient au favori du moment qui cherche alors à réunir tous les pouvoirs entre ses mains, en attendant qu'un autre le remplace dans les faveurs du maître. Le Sultan a deux capitales, Fez et Merrakech ou Maroc (il réside aussi à Rabat et à Meknis) ; mais, quand le Maghzen veut se transporter de l'une à l'autre, il faut qu'il entreprenne une véritable expédition, parce que les montagnes qui les séparent sont habitées par des tribus en révolte perpétuelle. Il en est de même pour la

1. Dans les provinces, le même fonctionnaire est administrateur et percepteur. En créer deux ne servirait actuellement qu'à augmenter les abus.

perception des impôts : sauf dans les quelques villes et provinces d'accès facile qui sont bien obligées de payer, à moins que, poussées à bout par les exactions des gouverneurs, elles ne se révoltent aussi, le Sultan doit employer son armée (mahalla), et quelle armée, un amas de gens trop jeunes ou trop vieux, mal vêtus, mal armés (à part une petite troupe d'infanterie et d'artillerie instruite tant bien que mal par des Européens), composée de contingents envoyés par quelques tribus fidèles, et qui n'ont pas à compter sur une nourriture et une solde régulières.

Aussi, ces expéditions fiscales sont un véritable fléau, les contribuables doivent arriver à composition, ou, s'ils persistent dans leur rébellion, sont absolument pillés, à moins qu'au contraire ils ne parviennent à repousser les troupes du Sultan, ce qui arrive fréquemment étant donné le peu de valeur de celles-ci. Il arrive même qu'en tête du mouvement de révolte sont les gouverneurs nommés par le Sultan.

On voit donc ce qu'est politiquement le Maroc : un Etat non seulement féodal, mais anarchique, où le Sultan, souverain absolu en théorie, n'est pratiquement maître que d'un cinquième à peu près du pays, ce qu'on appelle le bled-el maghzen (pays de l'administration) ; tout le reste est le bled es siba, le pays du vol. Il est impossible de déterminer exactement les limites des pays soumis et insoumis : tel Sultan,

comme Moulay-Hassan, mort en 1894, était parvenu, par la force de ses armes, son énergie et son habileté, à se rendre maître de presque tout le pays, à constituer un semblant d'Empire marocain, tandis que Moulai Abd el Aziz, son fils, actuellement régnant, « jeune homme inconsidéré et frivole », n'est plus guère aujourd'hui souverain effectif que de ses quatre villes-résidences et de leur banlieue. D'une façon générale, les pays insoumis sont les pays de plaines qui bordent l'Atlantique, habités plutôt par des Arabes et des Maures, et les pays insoumis sont les pays de montagnes, refuge de tribus berbères : sur la frontière oranaise, Oudja dépend du Sultan d'une manière à peu près réelle, Figuig d'une façon nominale ; le Tafilelt, étant le berceau de la dynastie actuelle, reconnaît l'autorité du Sultan, mais les tribus sahariennes, nos voisines, protégées par l'immensité du désert, autant que les Berbères des montagnes par leurs rochers, sont absolument indépendantes. Le Sultan ne peut maintenir son pouvoir temporel que par une habile politique, il doit diviser pour régner, il exploite les haines intestines des tribus, des chefs religieux, flatte les uns pour les envoyer combattre les autres, ce qui les affaiblit tous d'autant ; il agit par les armes quand il se croit le plus fort. La révolte est au Maroc

1. Discours de M. Delafosse, 10 mars 1903 (*Journal Officiel*, 11 mars).

à l'état chronique, c'est l'état normal, aussi faut-il moins la prendre au sérieux que dans un pays organisé : elle cesse, en général, aussi vite qu'elle éclate, soit par peur d'une razzia du Sultan, soit parce que ses chefs ont été achetés par lui. Le rebelle d'hier devient l'agent du Sultan contre le rebelle d'aujourd'hui, quitte à être celui du lendemain. La révolte comme la soumission dépendent des intérêts du moment. Il résulte que dans ce chaos, les forces vives ont fini par se faire équilibre, il s'est établi une sorte de « statique sociale qui constitue un état durable » [1].

« Les guerres intérieures sont le fond même de l'histoire du Maroc », surtout depuis l'invasion arabe. Le Sultan n'ayant ni administration, ni armée, ni finances organisées [2], vit au jour le jour et cherche à pressurer ses sujets soumis plutôt qu'à améliorer leur sort : ceux-ci, cependant, travailleurs et sobres, très commerçants, n'osent chercher à s'enrichir pour ne pas exciter les convoitises et les exactions des gouverneurs, ou parce qu'ils se sentent toujours menacés par les pillages des brigands ou des troupes du Sultan.

---

1. Il n'y a pas de budget, quant à l'administration financière, seules les douanes ont un tarif et des agents de perception réguliers.

2. Rapport de M. Doutté (*Bulletin du Comité de l'Afrique française*, janvier 1898).

C'est pourquoi ce pays si favorisé par la nature, possédant une situation géographique exceptionnelle, est pauvre, qu'il n'a pas de ports, mais seulement de mauvaises rades [1], pas de marine, pas de routes faisant communiquer les provinces les unes avec les autres, les rares pistes qui existent sont peu sûres autant par leur manque d'entretien que par les attaques des pillards qui les infestent ; comme il n'y a pas de force de police pour réprimer leurs attentats, les habitants aiment mieux transiger avec eux ou même les aider que d'avoir recours à la mahalla du Sultan, dont la protection serait plus dispendieuse encore. L'agriculture, l'industrie et le commerce sont donc rudimentaires, les richesses forestières et minières sont inexploitées. Le Maroc est dans l'état de l'Europe du X[e] siècle, c'est une société théocratique et féodale qui a à peine évolué depuis le temps des Khalifes arabes, et ce pays est en vue des côtes d'Espagne, limitrophe de notre Algérie !

Comment un tel état a-t-il pu se maintenir au milieu de la civilisation actuelle, pourquoi n'est-il pas entré comme les autres pays musulmans dans la voie

1. En 1901, le commerce de Tanger était évalué à 25 millions, de Mogador à 10 millions, de Casablanca à 4 millions, de Mazagan à 2 millions ; les autres ports, Larache, Rabat, Safi et Tétouan, faisaient moins d'un million.

du progrès sous la poussée de l'expansion européenne ?

Cela vient d'abord du fanatisme de ses habitants : le Maroc est resté la citadelle du vieil Islam, l'étranger y est toujours regardé comme l'ennemi, il n'est que toléré dans les ports et dans quelques villes de l'intérieur, il n'a jamais été admis bénévolement, il n'y a jamais eu de rapports réguliers, de points de contact permanents entre la civilisation européenne, qui progresse sans cesse, et la civilisation marocaine en décadence. Aussi le Maroc est-il resté dans un isolement farouche : les Sultans se sont ingéniés à repousser les tentatives faites par les étrangers pour s'établir dans le pays, et, quand ils ont été contraints de signer des traités laissant ceux-ci prendre pied dans leur empire, ils ont tout fait pour en empêcher la mise à exécution : c'est ainsi que, malgré toutes les conventions, dont la dernière date de 1880, les Européens n'ont pu obtenir la liberté commerciale (il y a beaucoup de produits dont l'exportation est encore prohibée [1]), et, sauf à Tanger, le droit de posséder des immeubles.

Mais si une puissance européenne avait eu l'idée arrêtée de s'établir au Maroc, ce n'est ni le Sultan, ni même les populations berbères qui auraient pu l'en

1. Entre autres les céréales et les bestiaux, sauf sur la frontière algérienne.

empêcher. La France a bien conquis l'Algérie ; ce n'aurait été qu'une question de sacrifices temporaires, et le Maroc les aurait bien valus. Si ce pays est resté jusqu'ici non seulement indépendant, mais encore fermé à la pénétration européenne, cela tient justement à sa situation sur deux mers à proximité de l'Europe, et surtout au fait que ses côtes dominent une des routes les plus fréquentées du globe, le détroit de Gibraltar, et que la question du Maroc n'est qu'une partie de cette question plus complexe et plus vitale encore pour la plupart des Etats européens, l'empire de la Méditerranée. C'est l'opposition des intérêts de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, et même de l'Italie et de l'Allemagne, qui ont été cause de la survivance de ce singulier Etat. Comme aucune des puissances ci-dessus ne voulait y voir s'installer une autre et ne pouvait s'y installer elle-même, leurs diplomates ont dû prendre au sérieux ce fantôme de pouvoir, inventer la théorie du maintien du *statu quo* marocain en dépit de ses défectuosités. Et cependant, si tentante était la proie, qu'en déclarant bien haut son intangibilité, les Etats intéressés ont tous cherché à y avoir la prépondérance, à y implanter leurs commerçants et leurs produits, à forcer la main au Sultan, à le contraindre à leur reconnaître certaines faveurs, des privilèges diplomatiques et économiques ; il y a eu une véritable nuée de convoitises, d'intrigues, de jalou-

sies. Et cependant, le moment est arrivé où cette situation invraisemblable, où cette fiction diplomatique d'un Empire chérifien ne peut plus durer, où l'intervention européenne devient une nécessité à laquelle il est impossible de se soustraire ; il faut en finir avec cette question marocaine dont on a tant tardé la solution.

Quels sont donc les Etats européens intéressés, quel rôle ont-ils joué jusqu'ici au Maroc, quelle place y occupent-ils au point de vue politique et économique, quelles sont leurs prétentions et comment serait-il possible de résoudre, au mieux des intérêts de tous, le problème de l'ouverture du Maroc à l'influence, à la civilisation européenne ?

L'Angleterre n'est pas voisine du Maroc, mais y a des intérêts commerciaux et surtout des intérêts politiques de la plus haute importance : son commerce avec ce pays se monte à 9.484.388 fr. pour l'exportation, et 23.555.556 fr. pour l'importation, soit au total 33.039.944 fr. [1] ; elle prétend même y avoir le premier rang (nous verrons qu'en réalité elle est dépassée par la France-Algérie). De plus, comme puissance maritime, la question du Maroc se complique, plus que toute autre, de la question du détroit. Il lui est absolument nécessaire de dominer et de conserver

1. Rapport de M. E. Dechaud (*Bulletin du Comité de l'Afrique française*, février 1904).

libre la route de l'Orient et de l'Extrême-Orient : c'est dans ce but qu'elle a occupé Gibraltar (1704), Malte (1801), Chypre (1878), et enfin l'Egypte (1882). Depuis le XVIIe siècle, elle a noué des relations avec le Maroc ; elle a commis la faute, en 1684, d'évacuer Tánger, qu'elle avait reçu du Portugal en 1662, parce qu'il lui coûtait beaucoup sans lui rapporter à une époque où elle n'avait pas encore pleinement conscience du rôle qu'elle était appelée à jouer dans le commerce maritime du monde. Elle le regretta vite et a depuis employé tous les moyens pour réparer cette erreur, surtout depuis qu'elle a dû constater l'insuffisance de Gibraltar pour garder l'entrée du détroit. Avec les progrès de l'artillerie et de la navigation à vapeur, Gibraltar ne constitue plus qu'un point d'appui de la flotte ; il faudrait posséder Tanger pour être maître du passage. Aussi l'Angleterre a-t-elle toujours cherché à garder la prépondérance politique et économique dans l'Empire chérifien : tantôt cherchant à flatter les Sultans, tantôt les menaçant pour en obtenir des concessions, surveillant jalousement les progrès des autres puissances, particulièrement de la France dans le pays, et cherchant à les arrêter.

De 1727 à 1782, elle eut la première place au Maroc et y ruina l'influence française jusque-là prépondérante. Elle conclut des traités de commerce avec le Sultan, s'allia avec lui contre l'Espagne, mais se

montra trop ouvertement avide, et Sidi Mohammed vit qu'il était plutôt de son intérêt de lui faire la guerre de concert avec l'Espagne et la France.

Elle reprit son influence sous la Révolution, mais ne put obtenir du Sultan Moulay-Sliman qu'il agit contre nous ; elle profita de la guerre d'Espagne pour occuper Ceuta, qu'elle ne rendit qu'en 1814, sur les prières de Ferdinand VII. La prise d'Alger et l'établissement des Français en Afrique l'inquiétèrent au plus haut point, et nous avons vu qu'elle fit tous ses efforts pour entraver notre expansion, qu'elle excita et soutint perfidement Abder-Rhaman, et peut-être Abd-el-Khader contre la France, mais, s'apercevant qu'elle était allée trop loin, elle mit toute son influence en œuvre pour faire cesser la guerre qu'elle avait provoquée et se fit donner l'assurance que les Français n'occuperaient aucun point du territoire marocain. Son attitude contribua autant que notre ignorance à nous empêcher d'obtenir les régions auxquelles nous avions droit, et qui nous auraient assuré une meilleure frontière ; elle eut ainsi l'air d'avoir sauvé le Sultan.

Elle agit de même avec l'Espagne, en 1859, et l'empêcha de retirer les fruits de la dure campagne qu'elle avait entreprise à ce moment. Le 9 décembre 1856, elle avait conclu avec le Maroc un traité des plus avantageux au point de vue économique et politique :

le Sultan assurait à ses nationaux des avantages commerciaux ainsi que les droits de propriété sur les terres et de protection sur les indigènes. En 1861, le gouvernement anglais s'ingénia à fournir à celui du Maroc toutes les facilités pour payer l'indemnité de guerre espagnole, il lui fit négocier un emprunt, mais se fit rembourser sa créance sur le produit des douanes, ce qui lui permit, jusqu'en 1885, d'introduire des commissaires anglais dans cette administration. En 1871, l'Angleterre profita de l'abaissement du prestige de la France, et son ambassadeur, Sir John Drummond Hay (dont le père avait déjà occupé la même fonction), était tout puissant auprès des sultans Sidi-Mohammed et Moulay el Hassan, qu'elle ne cessa de pousser à protester toutes les fois que nous avons voulu avancer dans l'hinterland algérien ; elle est en partie cause de nos atermoiements et de nos lenteurs. Elle a dû nous reconnaître ces pays en 1890 (moyennant une énorme extension de territoire au Sokoto), mais alors elle redoubla ses intrigues, conseilla Moulay el Hassan de nous couper la route, espérant nous faire hésiter à nous engager dans un conflit international (et nous n'avons que trop donné dans ce piège). D'autre part, elle cherchait à s'établir d'une façon ou d'une autre dans l'Empire chérifien, soit seule, en maintenant le gouvernement, comme elle l'avait fait en Egypte, soit en se taillant la part du

lion, en prenant Tanger et une partie de la côte, si, devant les réclamations des autres intéressés, le partage avait été impossible à éviter. En 1891, à la suite de troubles à Tanger, elle voulut y faire débarquer des troupes, mais la France ayant déclaré qu'elle en enverrait aussi, l'Angleterre, ne tenant pas à une action commune, abandonna son projet. En 1892, elle tenta un grand coup. Elle envoya en grande pompe à Tanger son ministre, Sir Charles Evan Smith, pour demander à Moulay-Hassan d'importants privilèges, lignes télégraphiques reliant les ports marocains, chemins de fer de Tanger à Fez, création de consulats à Fez et Maroc, entrée de l'Empire chérifien dans l'union postale, installation de l'Angleterre au cap Juby et droit pour ses nationaux de posséder des terres ; c'était la mainmise anglaise sur le pays. Mais Sir Charles Evan Smith ne mit pas assez de discrétion dans ses demandes et éprouva un échec complet, ce qui amena une profonde déception ; le gouvernement anglais, fidèle à sa politique d'opportunisme, désavoua alors son ministre et le remplaça par M. Th. Eliott, qui eut pour mission de réparer la maladresse de son prédécesseur et de rassurer le Sultan (il lui envoya cependant en 1893, un ultimatum au sujet de l'assassinat d'un sujet anglais). Il voulut alors reprendre les négociations interrompues, en atténuant, toutefois, ses demandes, mais l'expédition de

Moulay el Hassan au Tafilelt, ses difficultés avec l'Espagne et sa mort, entravèrent de nouveau les pourparlers qu'avait commencés Sir West Ridgeway. Ils furent repris par M. Satow, vers la fin de 1894 et le commencement de 1895, mais le moment était inopportun, le jeune Sultan n'étant pas établi assez solidement sur son trône. L'envoyé anglais demanda entre autres avantages la concession d'un câble sousmarin reliant les ports. Il conclut avec le Sultan une convention pour le rachat par celui-ci des établissements de la Western Africa C°, fondés en 1888, au cap Juby, par M. Mackenzie, qui n'étaient rien moins que prospères et étaient une source permanente de difficultés.

L'Angleterre avait espéré par ces établissements avoir un pied au Maroc et drainer par eux le commerce du Soudan, mais celui-ci ne se fait plus guère par caravanes depuis l'occupation du pays par les Européens et les Français particulièrement (ce qui a supprimé le trafic des esclaves qui était le plus prospère). En définitive, à part ce rachat fructueux (13 mars 1895), et la concession d'un câble de Tanger à Mogador, la mission n'eut que peu de résultats et eut le tort de prolonger outre mesure son séjour à Fez, ce qui irrita contre elle le fanatisme des habitants. M. Satow fut remplacé par M. Nicholson, qui fut de nouveau envoyé près d'Abd el Aziz ; il profita des embar-

ras financiers causés par la minorité du Sultan, pour lui proposer un emprunt ; il fut modéré dans ses demandes, assura le jeune monarque de l'amitié de l'Angleterre, lui conseilla des réformes et eut un peu plus de succès que ses prédécesseurs. Il obtint des indemnités pour des négociants lésés, la concession d'un dépôt de charbon et la construction d'un môle à Tanger par la Compagnie de l'Algésiras Railway, sous la direction d'un ingénieur anglais, M. Morrisson (avril-mai 1896). En 1897, une Compagnie anglaise, le « Globe venture syndicate », se créa à Londres pour faire du commerce au Sous[1], mais ses agents eurent des difficultés avec les indigènes, trois d'entre eux furent emmenés prisonniers à Casablanca ; on reconnut alors qu'ils avaient voulu faire de la contrebande d'armes, et ce fut l'Angleterre qui dut payer une indemnité[2] au Sultan et désavouer ces aventuriers que Sir A. Nicholson avait protégés en sous-main. Ces échecs répétés rendirent furieuse la presse anglaise, elle nous accusa de vouloir profiter de la guerre hispano-américaine pour intriguer au Maroc ; puis vint l'affaire de Fachoda, qui surrexcita au paroxysme son chauvinisme et ses tendances impérialistes. En mai 1900, les journaux demandèrent la prise de possession

1. L'Angleterre avait déjà échoué en 1880 dans une entreprise de ce genre.
2. Ce fut une véritable petite affaire Jameson.

de Tanger, et, le 18 juin, M. Hazelle, à la Chambre des Communes, proposa à M. Brodrick de demander le règlement de la question marocaine par une conférence internationale.

C'est alors que mourut le ministre Ba-Ahmed, dont les tendances conservatrices avaient toujours contrarié l'action anglaise, et le jeune Sultan fut livré à lui-même. L'Angleterre joua alors la partie suprême et a tout fait pour s'emparer de l'esprit du jeune Sultan.

Lorsqu'en juin 1901, une mission marocaine fut envoyée en Angleterre, on alla jusqu'à prétendre qu'ils allaient négocier un traité de garantie et de protectorat, mais le gouvernement anglais avait trop de difficultés au Transvaal à cette époque et ne signa qu'un traité de commerce et de fourniture d'armes. On peut cependant dire que, de 1900 au milieu de l'année 1903, l'Angleterre fut toute puissante à la cour du Sultan, qu'elle présentait comme un « ami... épris de civilisation et de progrès [1]. » Abd-el Aziz s'anglicisa complètement et scandalisa les vieux croyants par ses accoutrements et ses goûts britanniques. A l'influence officielle, aux demandes réitérées et souvent comminatoires de privilèges par ses diplomates succéda une méthode beaucoup plus habile que M. Delafosse caractérise bien dans le discours qu'il pro-

1. Discours de M. Raiberti, 11 mars 1903 (*Journal Officiel*).

nonça à la Chambre des députés, le 10 mars 1903 : « Quant à l'Angleterre, qui a toujours les yeux ouverts et les mains tendues sur les pays où il y a quelque chose à faire et à prendre, elle a su faire pénétrer au Maroc des influences tellement habiles et tellement puissantes qu'elles avaient fini par absorber le gouvernement lui-même. Je ne parle pas, bien entendu, d'une intervention officielle du gouvernement britannique, je parle d'influences exercées par ces sortes de gens que M. Roucher appelait autrefois des individualités sans mandat : commerçants, courtiers, aventuriers, missionnaires, tous gens que n'inspire pas, que ne dirige pas la diplomatie anglaise, dont elle n'est pas responsable, mais dont elle sait utiliser les œuvres et qui sont, en somme, les pionniers ordinaires de ses conquêtes futures... Ces phénomènes... rappellent, s'ils ne les reproduisent pas, les commencements de l'intervention anglaise en Egypte ». Il est probable que tel était, en effet, le but de l'Angleterre qui, sous le couvert du maintien du *statu quo*, prenait pied économiquement et politiquement au Maroc. Elle voulut agir avec Moulay Aziz comme avec le Khédive Ismaël, flatter ses manies pour les réformes, et les inventions européennes, ruiner son trésor par des ventes, aussi avantageuses pour les commerçants britanniques qu'onéreuses pour lui, et amener un désordre tel dans les finances

que le Sultan en soit réduit à un emprunt qui permettrait une intervention sous prétexte de contrôle financier et même un débarquement de troupes pour réprimer des troubles qu'elle aurait, au besoin, suscités. Le terrain aurait été préparé par tous ses agents qui auraient eu entre leurs mains le commerce, les douanes, les travaux publics et l'armée, et la prise de possession définitive n'aurait pas été difficile. Mais elle se heurta à deux obstacles qui firent échouer cette géniale combinaison : la force de l'esprit conservateur au Maroc et la vigilance de la France ; enfin, elle précipita trop vite la crise qui devait jeter le Sultan dans ses bras et établir définitivement sa domination au Maroc.

La situation de l'Espagne est bien différente de celle de l'Angleterre : ce n'est pas un intérêt économique, mais un intérêt historique qui la pousse vers le Maroc.

Son commerce y est, en effet, assez peu considérable, malgré la proximité des deux pays (8.821.731 francs pour l'exportation, et 624.703 francs pour l'importation, rapport de M. Déchaud) [1]. Elle a cependant des visées sur la côte méditerranéenne du Maroc, qu'elle considère comme le prolongement de son territoire (il est vrai que la côte et le massif du Riff res-

1. Il faut y ajouter la contrebande d'armes principalement, qui se fait par Mélilla.

semblent beaucoup à la Sierra Nevada). Quand les Maures eurent été chassés de la péninsule ibérique, Espagnols et Portugais se lancèrent dans les pays barbaresques pour poursuivre les infidèles et achever le triomphe de la Croix sur le Croissant ; mais leurs expéditions n'aboutirent qu'à des échecs retentissants, les Portugais durent évacuer tous les points de la côte d'Afrique où ils avaient pris pied, et les Espagnols ne purent garder de leurs conquêtes que les petites places fortes ou présides de Ceuta et Mélilla, ainsi que les îlots de Penon de Velez et d'Alhucemas [1]. Les présides, situés sur des presqu'îles fermées par des rochers, constituent de mauvais points d'accès sur le pays, ils ne peuvent guère servir non plus de places de commerce à cause de l'hostilité des tribus du Riff. Cependant, l'Espagne s'obstine à vouloir jouer un grand rôle au Maroc. Elle a signé des traités de commerce avec lui, en 1767, 1780, 1799, elle y fit une expédition brillante en 1860, occupa Tanger et Tétouan, mais l'opposition de l'Angleterre l'empêcha de conserver le territoire conquis. Elle ne lui en garda pourtant pas rancune et devint son alliée contre la France, qui l'avait cependant aidée dans son expédition. Elle chercha aussi à profiter de nos malheurs, s'unit aux

1. Ainsi que les îles Zaffarines, qu'ils occupèrent en 1843, au moment où la France se disposait à le faire.

protestations anglaises contre nos soi-disant atteintes au *statu quo* marocain. En 1880, elle obtint la réunion à Madrid, de concert avec son alliée, d'une conférence qui, sous prétexte de réglementer la protection au Maroc, avait pour but de limiter le nombre des protégés français qui constituaient pour nous un excellent moyen d'influence. M. Canovas del Castillo, plénipotentiaire espagnol et président de la conférence, y affirma le droit pour l'Espagne d'être consultée pour toutes les questions intéressant le Maroc. En octobre 1893, à la suite d'un incident de frontière à Mélilla, elle eut des velléités belliqueuses, fit des préparatifs d'expédition, puis négocia. Le maréchal Martinez Campos se rendit à Marrakech et y signa un traité, le 28 février 1894. M. d'Aubigny, notre ministre à Tanger à cette époque, lui prêta un concours efficace et désintéressé grâce aux moyens d'information et d'action qu'il avait su se ménager à la cour chérifienne. Le Sultan s'engagea à châtier les Riffains, à accepter des consuls espagnols à Fez et à Maroc, et à verser une indemnité de guerre (mais, sur les conseils de M. d'Aubigny, elle obtint qu'elle fut payable à long terme, pour ne pas être obligé de recourir à un emprunt dont l'Angleterre aurait encore pu profiter pour fournir de l'argent et remettre la main sur les douanes, comme en 1860). L'Espagne aurait dû,

à cette époque, comme le lui conseillait M. Ordéga [1], ancien ministre de France à Tanger, imposer au Maroc sa juridiction militaire sur le Riff ; mais ils ne profitèrent pas de l'occasion qui s'offrait à eux et ne demandèrent que des extensions de territoire insignifiantes. On parla, en 1895, d'une nouvelle conférence à Madrid pour régler les questions de condition et de sécurité des étrangers au Maroc, mais ce projet n'eut pas de suite. L'Espagne eut aussi à ce moment, de même que l'Angleterre, des visées [2] sur l'îlot de Peregil, situé entre Ceuta et Tanger, mais le Maroc les prévint en faisant occuper l'île.

Si Abd el Kerim Brisha se rendit à Madrid à la fin de la même année pour achever de régler la question de l'indemnité de guerre. Il obtint une réduction de 4 millions de pesetas sur les 20 millions auxquels elle devait se monter ; l'Espagne consentit en outre à ajourner la délimitation d'une zone neutre autour de Mélilla et l'envoi de consuls à Fez [3] et à Merrakech.

A la fin de l'année 1895, elle envoya M. de Ojeda en mission à Rabat, à la suite de nouveaux incidents à Mélilla. En 1897, l'Espagne parla de créer une police

1. *Revue politique et littéraire*, 1894, p. 48. Espagnols et Maures.

2. Comme déjà en 1842 et 1887.

3. Elle parla plus tard d'y envoyer un consul général.

secrète à Tanger. En 1898, éclata la guerre avec les Etats-Unis, qui détourna momentanément l'attention de l'Espagne des affaires du Maroc: elle s'aperçut alors un peu tard que l'alliance anglaise qu'elle pratiquait depuis 1860, était une duperie, que l'Angleterre s'était servi d'elle contre la France, mais en entravant aussi son action, et avait dans le conflit une attitude nettement hostile à son égard, tandis que la France lui prêtait l'appui de sa diplomatie. En 1900, après la perte de ses colonies des Antilles et des Philippines, elle tourna ses vues vers ses établissements d'Afrique, et l'idée lui vint, avec plus de force qu'auparavant, de chercher au Maroc une compensation. Elle s'occupa d'abord du Rio de Oro, réclama au Maroc un port dit Santa Cruz de la Mar Pequeña, qui lui avait été promis en 1861. M. de Ojeda, ministre d'Espagne, fut envoyé dans ce but à Marrakech au mois de juin, il obtint la cession du port d'Ifni, le point dénommé ci-dessus étant un banc poissonneux et non un port. Depuis, une partie de la presse espagnole ne cesse de demander que le gouvernement fasse valoir les droits de leur pays sur le Maroc. Leur situation n'est guère en rapport avec leurs prétentions ; en plus de leur piètre position commerciale, car ils achètent au Maroc beaucoup plus qu'ils ne vendent, ils sont détestés des indigènes, qui voient en eux les ennemis de leur race et de leur religion. « Cramponnés depuis

des siècles à quelques îlots et à quelques presqu'îles du littoral, dit M. René Pinon [1], ils n'en ont tiré profit ni pour agrandir, ni même pour faire respecter leur territoire ; à cette longue domination, ils n'ont gagné que les haines inexpiables des tribus du voisinage. » En résumé : « Il reste en faveur de l'Espagne un grand nom, la proximité des rives, une ténacité méritoire, une réserve de cultivateurs déjà rompus au climat [2], enfin des préjugés que les hommes d'Etat espagnols sont forcés de ménager [3]. » Donc, beaucoup de prétentions, peu de moyens de les faire valoir.

L'Allemagne n'a pas, du moins officiellement, de visées politiques sur le Maroc, par contre, elle y a de grands intérêts commerciaux. Son chiffre d'affaires se montait en 1901 (rapport Déchaud), à 6.429.518 fr., dont 3.442.842 fr. à l'importation, et 2.986.676 à l'exportation. En 1871, elle envoya modestement un représentant au Maroc, M. Veber, mais depuis elle a accru rapidement et méthodiquement son commerce, a négocié en 1889, un traité de commerce très avantageux qui ne pouvait être dénoncé que d'un commun

---

1. Le Maroc et les puissances européennes (*Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1902).

2. Jusqu'ici, la plupart des Espagnols résidant au Maroc, à Tanger particulièrement, constituent un prolétariat encombrant et dangereux.

3. R. Millet, Nos frontières de l'Afrique du Nord (*Revue politique et parlementaire*, janvier 1903).

accord (il n'en était pas ainsi dans les traités passés avec l'Angleterre en 1856, et l'Espagne en 1860) : signé le 1er juin 1890, le traité fut ratifié le 10 juillet 1891. En 1890, elle créa une ligne de navigation subventionnée par l'Etat (Woermann Linie), reliant ses ports avec ceux du Maroc, et en 1895, la ligne Oldenburg-Portugüsische. Avec sa patience et sa ténacité habituelles, l'habileté de ses commerçants, le bon marché de ses produits, elle est parvenue, au besoin en les contrefaisant, à prendre la place de la France [1] pour la plupart des articles d'exportation, et même à menacer l'Angleterre. Elle n'a négligé aucun moyen pour faire du Maroc un grand débouché commercial et y établir solidement son prestige. Il y a un grand courant en Allemagne au sujet du Maroc : une section marocaine a été créée à l'Ecole des Langues orientales de Berlin, la société de géographie de Hambourg y a envoyé des explorateurs comme T. et R. Fischer, Schnelle, Kampmeyer, Stumme ; le docteur Mohr a créé une compagnie de colonisation à destination du Maroc. L'Allemagne désirerait y avoir un port pour servir d'entrepôt à ses marchandises ou au

1. Les Allemands sont agents, non seulement de maisons de leur pays, mais de maisons étrangères : M. Hoesmer, assassiné en 1896, à Tanger, dirigeait une importante maison de commerce, était agent de compagnies de navigation, d'une maison de soieries de Lyon et du Comptoir d'escompte de Paris.

moins un dépôt de charbon. Elle tenta, en 1888, de se faire céder la baie d'Andjerout, en 1891, le territoire de Kebdana. En 1895, à propos de l'assassinat d'un sujet allemand, M. Neumann, M. de Tattenbach fut envoyé en mission et on dit alors qu'il demanda la concession d'un dépôt de charbon à l'embouchure de la Moulouya. Il obtint, en tous cas, la construction par un ingénieur allemand d'un fort à Rabat ; on a parlé même à ce moment de mainmise germanique sur ce port qui, commandant la route de Fez à Marrakech, a une situation stratégique remarquable.

Il est certain qu'elle ne néglige « aucune occasion de se faire paraître, tout en encourageant et en développant, par la protection incessante et expérimentée de sa diplomatie, l'action de ses négociants et de ses industriels [1]. » Elle montre en toute occasion sa sollicitude vis-à-vis d'eux en intervenant vigoureusement auprès du gouvernement marocain toutes les fois qu'un sujet allemand est lésé. Même, en 1895, M. de Tattenbach voulut lui-même, avec l'appui d'un navire de guerre, faire justice des meurtriers d'un M. Rokstroh ; cette initiative imprudente et incorrecte n'eut d'ailleurs pas de résultat. Quelques mois plus tard, à propos de l'attaque par les Riffains de la barque hollandaise *Anna*, l'Allemagne fit une démons-

1. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, mai 1897.

tration navale avec la Hollande pour obtenir une indemnité du Sultan, la presse demanda même l'occupation d'un port comme gage. Aussi les commerçants allemands ont une place importante, non seulement à Tanger, mais à Rabat, à Mazagan, à Marrakech et même à Fez. En avril 1898, le baron Schenk de Schweinberg fut envoyé auprès du Sultan avec un cérémonial magnifique (ce qui a produit un grand effet sur l'esprit des Arabes), il chercha à obtenir la commande d'une batterie à Salé ; certains journaux déclarèrent même qu'il allait demander la cession à bail à l'Allemagne de la vallée de la Moulouya — il est vrai que d'autres ne parlaient que de la construction de batteries par des ingénieurs allemands à l'embouchure de la Moulouya et à Tétuan. En novembre 1900, le baron de Mentzingen fut envoyé au Sultan, toujours pour des réclamations de sujets allemands.

Il est certain qu'en cas de partage du Maroc, l'Allemagne demanderait la cession d'un port, Rabat ou Agadir, peut-être même d'une partie de la côte Atlantique, mais il ne semble pas que le gouvernement allemand ait jamais insisté beaucoup jusqu'ici pour obtenir des concessions territoriales, particulièrement en ce qui concerne la Moulouya ; il ne paraît pas soucieux de se créer de nouveaux sujets de conflit avec la France, surtout en allant s'établir sur la frontière algérienne : il n'a cherché à entreprendre au Maroc

qu'une lutte commerciale, mais n'a négligé aucun facteur de succès.

Quant à l'Italie, elle n'occupe pas une place bien importante dans le commerce du Maroc, mais y a développé une grande activité politique et a tenté de s'y créer des droits, jusqu'en 1884, elle n'y eut aucune influence, mais quand, sous l'impulsion de M. Crispi, elle voulut faire de la politique coloniale, elle tourna ses vues vers le Maroc et ne négligea rien pour faire croire qu'elle y jouait un rôle. L'ambassade brillante de M. Scovasso, accompagnée d'une grande démonstration navale, fit impression sur le Sultan, qui se laissa entraîner à commander une canonnière et à faire installer à Fez une fabrique d'armes et de munitions dirigées par des officiers italiens (d'ailleurs, elle fonctionna plutôt mal). En 1889, M. Cantagalli succéda à M. Scovasso, mais le Sultan s'était lassé de l'Italie et des achats onéreux et inutiles qu'elle lui faisait faire. Elle fut au Maroc l'alliée de l'Allemagne, puis de l'Angleterre, et chercha de concert avec elles, à combattre l'influence de la France, à laquelle elle ne pardonnait pas de l'avoir devancée en Tunisie. Elle chercha tous les prétextes pour se mettre en vue : envoi de vaisseaux pour appuyer des réclamations au sujet d'un navire italien pillé par les Riffains en 1895 ; envoi de M. Gentile à Fez au sujet de la manufacture d'armes, du retard dans les paiements du navire cons-

truit en Italie pour le compte du Sultan, pour lequel M. Gentile proposa un équipage italien. Il se joignit à l'ambassadeur anglais, M. Satow, également en mission à ce moment, pour obséder le Sultan de ses demandes et de ses réclamations, et leurs missions inopportunes n'eurent pas de résultats. En 1897, sous prétexte du pillage de la barque italienne la *Fiducia*, elle proposa la création d'une police internationale dans le Riff ; elle fit, de concert avec l'Angleterre une nouvelle démonstration navale en 1898. En 1899, le ministre italien M. Malmussi fit visite au Sultan pour le contraindre à prendre livraison du navire de guerre qu'il avait commandé. Depuis ce moment, la crise de mégalomane et de francophobie des Italiens s'est calmée, ils ont changé de tactique dans leur politique extérieure, se sont rapprochés de la France ; ils ne lui reprochent plus l'établissement de son protectorat en Tunisie, ne cherchent plus à lui créer de difficultés au Maroc, mais ils ont accompli, semble-t-il, une manœuvre beaucoup plus habile en persuadant à la France qu'ils lui abandonneront tous leurs droits sur le Maroc, si elle veut les laisser agir en Tripolitaine. Sans doute, cela nous fera une influence hostile en moins, « un avantage réel, mais négatif, et dont il ne faudrait pas exagérer l'importance, la clef du Maroc n'est pas à Rome... La situation de l'Italie à l'égard du Maroc n'est pas équivalente à celle de la France

vis-à-vis de la Tripolitaine... Elle ne dispose d'aucune influence politique, et l'influence commerciale de ses nationaux y est insignifiante [1]. » Le contact des Turcs est moins dangereux que celui des Italiens pour notre Tunisie. En échange de droits illusoires, nous permettrions un voisinage qui pourra devenir une source de difficultés, et nous indisposerions contre nous l'Empire ottoman au profit de l'Allemagne. Prenons donc garde de faire un marché de dupes avec l'Italie, d' « échanger un œuf contre un bœuf », comme dit le vieux proverbe. Le rapprochement franco-italien n'est avantageux qu'à condition que les avantages que les deux parties en retireront soient égaux. Rappelons-nous qu'économiquement l'Italie a beaucoup plus besoin de nous que nous n'avons besoin d'elle. Ne l'accueillons pas comme l'enfant prodigue, la « sœur latine » un moment égarée, mais comme une débitrice qui n'a recherché notre amitié que par pur intérêt, que contrainte par les circonstances, après nous avoir fait tout le mal possible, parce qu'elle a absolument besoin de nos capitaux pour développer son industrie et relever son agriculture et ses finances qui, vers 1893, étaient dans une position désespérée. Notre appui financier vaut bien les droits de l'Italie au Maroc, sans qu'il soit besoin pour nous de mettre en cause

1. R. Pinon, *L'empire de la Méditerranée*, p. 72.

la Tripolitaine. Il faut nous défier d'elle et ne répondre qu'avec une grande réserve et en ayant toujours en vue la préoccupation de nos seuls intérêts, aux bruyantes manifestations d'amitié dont elle nous accable en ce moment.

Donc, seules, l'Espagne et l'Angleterre ont des intérêts et des prétentions à la fois dans l'ordre politique et dans l'ordre économique au Maroc, les autres n'y ont que des intérêts commerciaux plus ou moins considérables.

Quels sont maintenant les intérêts de la France dans l'Empire chérifien ? De quelle nature sont-ils ? Quelle situation y occupe-t-elle ? Est-elle en rapport avec les droits que lui confèrent l'occupation de l'Algérie-Tunisie et sa position de grande puissance méditerranéenne ? Voilà ce qu'il nous faut examiner maintenant.

Nous avons vu quels furent les rapports de la France et du Maroc jusqu'en 1845, les fautes qu'elle commit dans les traités de délimitation, et enfin les lenteurs et les hésitations qui caractérisèrent son expansion dans les oasis sahariennes et son action sur les tribus plus ou moins indépendantes de la frontière. Nous retrouverons la même manière d'agir dans ses rapports avec les Sultans et sa pénétration commerciale dans leur Empire. Elle a été longue à se rendre compte de la position unique et singulièrement

favorable que lui donnait son contact direct avec le Maroc, de l'importance de ses droits et de la nécessité qu'elle avait d'y établir sa prépondérance tant politique que commerciale. Pendant longtemps, elle n'y a pas joué un rôle aussi important qu'elle l'aurait dû : l'opinion publique, le gouvernement ne se préoccupaient que peu ou point du Maroc, et ce n'est que quand la conception d'un empire français dans l'Afrique du Nord-Ouest se fut répandue dans le pays qu'on s'aperçut que l'Empire chérifien était le complément obligé de nos possessions, et qu'au contraire la mainmise d'un Etat étranger sur lui entraînerait la ruine de toute notre œuvre dans cette partie de l'Afrique.

Nous ne reviendrons pas sur la loyauté et l'inlassable patience avec laquelle la France a respecté les traités de 1844 et de 1845, même sur les points où ils nous étaient les plus défavorables et sans user des facultés qu'ils nous laissaient, sur les erreurs d'un système qui nous fit abandonner le droit de suite en territoire marocain pour réclamer au Sultan des indemnités. Mais il faut rendre cette justice à la diplomatie française, que sa politique eut plus d'unité que celle de l'administration algérienne qui oscilla longtemps entre la politique d'entente avec le Sultan et celle d'entente avec les tribus avec annexion de portions du territoire marocain. Sans doute, notre diplomatie considéra un peu trop le Sultan comme le maî-

tre absolu d'un Empire organisé et nettement délimité, mais elle fut sans cesse partisan du *statu quo*, de l'intégrité absolue de l'Empire chérifien et a sans cesse cherché à déjouer les tentatives plus ou moins déguisées de mainmise que tentèrent les autres puissances.

Sous Louis-Philippe et Napoléon III, nos rapports avec les Sultans Moulay-Abder-Rhaman et Sidi Mohammed furent satisfaisants, ils nous laissèrent faire la police dans les confins des deux pays. Le 19 août 1863 fut signé un traité réglementant le droit de protection à Tanger. En 1867, une mission marocaine fut envoyée en France et accepta la construction par des ingénieurs français du phare du cap Spartel ; pour favoriser le commerce par terre entre le Maroc et l'Algérie, une loi du 17 juillet de la même année accorda l'admission en franchise des marchandises arrivant par cette voie. Nous avions gardé un certain prestige auprès des Sultans qui redoutaient toujours une invasion de leurs Etats, mais nos défaites de 1870 et notre attitude passive pendant les années qui suivirent, le compromirent gravement et encouragèrent, comme nous l'avons vu, les visées marocaines sur les oasis sahariennes. Cependant, la France conserva une certaine action diplomatique. M. Tissot, ministre de France, commença à nouer des relations avec les chorfa d'Ouezzan, et, en 1873, reconnut de suite le

Sultan Moulay-Hassan, ce qui contribua à affermir le pouvoir de celui-ci. En 1875, le général Osmond fut envoyé en mission auprès du Sultan alors à Oudja. En 1877, Moulay-Hassan accepta une mission militaire française, dont l'un des officiers, le lieutenant Erckmann devint même son ami et exerça sur lui une influence heureuse pour les intérêts français, mais resta malheureusement trop peu de temps au Maroc [1].

Un des moyens d'action économique et politique employés par la France et les autres puissances européennes au Maroc était de conférer la protection à des indigènes (censaux), qui étaient alors soumis à la juridiction de leurs consuls [2] et faisaient le courtage dans les ports et même l'intérieur du pays et servaient d'intermédiaires entre chrétiens et musulmans.

L'Angleterre et l'Espagne, jalouses de l'extension que prenait, en 1880, l'expansion française par l'intermédiaire de ses protégés, poussèrent le ministre marocain Si Mohammed Bargach, à demander la restriction du droit de protection sous prétexte d'abus et d'atteinte à la souveraineté du Sultan [3]. L'amiral Jaurès défendit énergiquement les droits de la France

1. L'Angleterre, l'Espagne et l'Italie envoyèrent également une mission militaire.

2. Ils jouissaient également d'immunités fiscales, aussi la qualité de protégé était-elle très recherchée.

3. Il est certain que des négociants et des ministres faisaient commerce de leur droit de protection.

à la conférence réunie à Madrid. Il montra la nécessité des censaux pour le commerce européen, étant donné l'état des mœurs et de la législation indigène, et la difficulté avec laquelle la présence des étrangers était admise dans l'intérieur du Maroc ; il soutint que la France, ayant toujours usé de modération et de réserve dans le choix de ses protégés, n'était pas la cause des abus qui avaient provoqué les plaintes du gouvernement chérifien. Il est à remarquer que le comte de Solms-Sonnenwald, plénipotentiaire allemand, soutint l'amiral Jaurès, Bismarck ayant pour principe de favoriser notre politique coloniale (dans laquelle il voyait une diversion puissante contre nos idées de revanche en Europe).

Le Maroc dut se résigner à laisser aux commerçants et consuls européens dans le choix de leurs protégés [1], mais leur nombre fut limité à deux par établissement commercial. On limita à douze le nombre de Marocains qui pourraient devenir protégés pour services rendus à un Etat étranger, sauf permission spéciale du Sultan (convention de Madrid, 3 juillet 1880). La France obtint donc une victoire partielle, mais la jalousie de l'Angleterre et de l'Espagne contre elle,

---

1. La France achetait beaucoup de laines au Maroc et avait besoin de censaux dans les campagnes : ce sont ces protégés dont l'Angleterre, qui n'avait d'intérêts que dans les villes, poussait le Maroc à demander la suppression.

qui les poussaient à soutenir le Maroc, fut très nuisible aux intérêts européens en général : car elle empêcha d'exiger du Sultan l'exécution effective des clauses concernant l'établissement des Européens dans l'intérieur du Maroc et la liberté commerciale complète, ce qui aurait pu être obtenu si toutes les puissances avaient été d'accord.

La France recommença donc à agir par l'intermédiaire de ses protégés et eut bientôt un nouvel élément d'influence. Des Marocains, originaires du Riff principalement, vinrent à partir de cette époque travailler dans le Maghreb el Ouost (nom marocain de l'Algérie), comme ouvriers agricoles ou terrassiers ; ils apprécièrent les bienfaits de notre régime et retournèrent dans leur pays avec des sympathies pour la France. Elle dut beaucoup aussi au comte de Chavagnac, qui exploitait alors des mines dans le Riff, et surtout à l'habileté et à l'énergie de M. Ordéga, nommé ministre à Tanger, qui, profitant des insultes faites par des fonctionnaires chérifiens aux fils du chérif d'Ouezzan, Si el Hadj Abdessalam, chef de la puissante confrérie de Moulay-Taieb, dont les khouans (frères), sont répandus au Maroc, en Algérie et même au Soudan, lui proposa la protection de la France (1884). Le chérif, esprit cultivé, moins réfractaire à notre civilisation que ses coreligionnaires, voyant d'ailleurs que son entente avec la France lui procure-

rait des facilités pour celles de recueillir les offrandes de ses fidèles d'Algérie, fut un agent dévoué de la politique française qu'il chercha à aider de son influence religieuse au Touat et dans le Riff [1].

Mais si la France avait à cette époque une bonne situation morale, son action politique était trop timorée. M. Ordéga ne fut pas assez soutenu par M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères. C'est en 1885 que nous arrêtons la construction de notre ligne de pénétration dans le Sud-Ouest algérien, décidée en 1879. Enfin, le commerce français ne cherchait pas à utiliser la frontière de terre, à établir des relations entre Tlemcen et Oudja ; la France négligeait de construire le chemin de fer de Tlemcen à Lalla-Marnia et, malgré l'insécurité des routes du Riff, le commerce de la vallée de la Moulouya se faisait plutôt par Mélilla, où les Espagnols venaient de créer un port franc. Il y avait en Algérie un grand mouvement d'importation de bestiaux et laines marocaines, mais elle n'y envoyait presque rien. Les communica-

1. Une polémique s'est engagée à propos de l'échec de Si el Hadj Abdessalam au Touat sur le pouvoir réel des chérifs d'Ouezzan et les services qu'ils pouvaient rendre à la France : il est certain que les goûts européens du précédent chérif lui avaient enlevé de son prestige et de son autorité sur ses fidèles, mais ses fils, tout en restant loyaux alliés de la France, ont repris leur ascendant sur la confrérie et nous ont aidés dans tous nos rapports avec les Riffains et les Berbères de l'Atlas ; nous ne devons négliger aucun élément d'influence.

tions par terre étaient difficiles, il y avait 100 kilomètres de mauvaises routes de Tlemcen à Marnia, et 210 kilomètres de simples pistes de cette ville à Taza, le port algérien de Nemours qui pourrait être l'entrepôt des produits marocains de la Moulouya, était défectueux. Dans le Maroc proprement dit, nos commerçants se montraient timides, manquaient d'initiative, ne savaient pas se mettre à portée de la clientèle ni faire de crédit ; ils se confinaient dans le commerce des objets de luxe et se laissaient enlever par l'Allemagne et l'Angleterre l'importation des objets usuels, comme les bougies, le sucre, les cotonnades.

Vers 1890, un mouvement d'opinion se créa en France en faveur de l'expansion coloniale, qui avait plutôt été combattue jusque-là. Des hommes politiques, explorateurs, publicistes, officiers, savants (MM. d'Arenberg, Charles Roux, Félix Faure, Boutmy, Binger, Borgnis-Desbordes, de Gallifet, Derrécagaix, P. Leroy-Beaulieu, Melchior de Vogué, etc.), fondèrent le Comité de l'Afrique française pour s'occuper d'étendre par tous les moyens notre influence dans cette partie du monde. Le Comité fit paraître dans son *Bulletin* de nombreux articles concernant la nécessité de notre pénétration au Sahara et au Maroc, dont il signala avec insistance l'importance au point de vue de notre prépondérance dans l'Afrique du Nord.

En 1891, notre ministre à Tanger, M. Patenôtre, obtint du Sultan la frappe à Paris d'une somme de 20 millions de francs, ainsi que quelques améliorations dans le service des ports, fort négligé au Maroc. Mais les rapports de Moulay-Hassan et de la France se refroidirent au sujet des affaires du Touat, et les ministres français, MM. Féraud et Souhard, présentèrent vainement des observations au Sultan sur ses empiètements dans nos possessions, mais ils eurent la prudence de refuser toujours toute discussion sur ce point, ce qui aurait paru donner une apparence de vérité aux prétentions du Sultan et reconnaître qu'elles pouvaient être fondées. Le 27 janvier 1892, M. d'Aubigny, alors notre ministre à Tanger, conclut avec Sir Kirby Green, ministre d'Angleterre, une convention neutralisant le sémaphore du cap Spartel, que celui-ci aurait voulu faire construire et occuper par des Anglais. Le 25 septembre 1892, M. d'Aubigny fut envoyé en ambassade à Fez et négocia avec le Sultan un accord commercial : le tarif douanier du 10 septembre 1844 fut réduit pour certains produits français (soieries, pierres précieuses, vins, pâtes alimentaires), de 10 % à 5 %, moyennant quoi le Maroc bénéficia de notre tarif minimum (Loi du 6 février 1893).

Le Sultan s'engagea à protéger les marques de fabrique françaises contre les contrefaçons et accorda des indemnités pour les Hamyans algériens, dont

une caravane avait été pillée en 1891 par les Berabers du Tafilelt. M. d'Aubigny éclaira Moulay-Hassan sur le jeu de l'Angleterre et de son ministre Evan Smith, et contribua beaucoup à l'échec de cette mission. Ce fut une suite de succès diplomatiques qui irritèrent vivement la presse anglaise.

Sous l'impulsion de M. Ribot, ministre des affaires étrangères, et de M. Cambon, gouverneur de l'Algérie, la politique française entra dans une phase plus active que précédemment : nous avions été trop loin dans les concessions, notre modération avait paru de la faiblesse et nous n'avions plus aucun prestige aux yeux du Sultan. Notre protégé, le chérif Sidi el Hadj Abdessalam étant mort, nos diplomates aidèrent ses enfants dans le règlement délicat de sa succession, et Moulai el Arbi, son fils aîné, élevé en Algérie, lui succéda : il accepta à son tour la protection de la France et envoya son neveu à M. Cambon pour notifier sa nomination et régler la question du choix de moquadem de son ordre dans nos possessions. C'est à ce moment qu'eut lieu l'expédition du Sultan au Tafilelt et ses difficultés avec l'Espagne. M. d'Aubigny, comme il a été dit plus haut, aida efficacement et au mieux des intérêts de la France, le maréchal Martinez Campos, et le traité de paix hispano-marocain fut avantageux pour celle-ci, car il déjoua les projets anglais à propos de l'indemnité de guerre. — M.

d'Aubigny quitta le Maroc en 1894 : il avait su, malgré bien des difficultés, donner à la France une place importante dans les affaires marocaines ; il fut remplacé par M. de Montbel. Quand Moulay-Hassan mourut (6 juin 1894), le gouvernement français et le chérif Ouezzan reconnurent sans difficultés Moulay-Aziz, et, tandis que les ministres anglais et italien mécontentaient le maghzen en profitant des troubles causés par l'avènement du jeune Sultan pour l'accabler de réclamations, celui de France gardait une réserve qui fit la meilleure impression. Aussi il fut reçu très amicalement lors du voyage de pure courtoisie qu'il fit à Fez, et cependant ce fut la première fois qu'un ministre étranger fit visite au Sultan sans lui apporter de cadeaux (ce qui passait toujours aux yeux des indigènes comme un acte de vassalité). Il obtint la création d'un consulat français à Fez où jusque-là il n'y avait eu qu'un vice-consul indigène ; ce fut une faute, les autres puissances feignirent de voir dans cette faveur une atteinte au *statu quo* marocain et l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie réclamèrent également un consulat.

A ce moment, on se préoccupa en France de développer le trafic, si restreint jusque-là, qui s'opérait entre l'Algérie et le Maroc par terre. M. Foureau fut chargé d'une mission par le gouvernement général. Dans le rapport qu'il fit, il déclara que la faute était

à notre tarif douanier qui avait entravé les relations commerciales très actives avant la conquête : il proposait la création d'entrepôts francs, de marchés mixtes, où les agents français et marocains pouvaient percevoir des droits (ce que les Espagnols avaient fait avec succès à Melilla), et l'établissement sur la frontière de postes de douanes qui serviraient également à assurer la sécurité de la région. Il montrait la nécessité de la construction de la ligne Tlemcen-Lalla-Marnia, et concluait avec juste raison que la pénétration commerciale était la meilleure préparation de la pénétration politique. — Une partie de ces idées fut mise immédiatement à exécution [1] : le décret du 17 décembre 1896 créa des marchés francs à Lalla Marnia, Aïn-Sefra et El Aricha sur la frontière marocaine [2] : étaient dispensés de droits de douane et d'octroi de mer, les sucres, thés, cafés, épices, huiles minérales, alcools de parfumerie, produits chimiques et pharmaceutiques, à destination de ces villes. Cette excellente mesure augmenta sensiblement le trafic terrestre franco-marocain.

L'action politique française devenait plus intense au

1. Les autres furent reprises en 1901 et 1902, lors des arrangements franco-marocains.

2. Des marchés francs étaient également créés à El Oued, Touggourth, El Goléah, El Abiod sidi Cheik, Djenien bou Resk, pour favoriser le commerce avec les oasis.

Maroc. A propos de troubles qui éclatèrent à Oudja, M. Cambon montra beaucoup de bienveillance envers le gouverneur Si Driss ben Aïch, auquel il rendit visite à Aïn-Takbalet, il lui prêta son appui moral contre les rebelles qui menaçaient Oudja, et montra une grande patience au sujet de la répercussion de la rébellion en Algérie, il se contenta de faire respecter la frontière au moyen des troupes qu'il y avait massées sans tenter d'action militaire inopportune, ce qui produisit un excellent effet auprès du Sultan. Mais il fut taxé en Algérie de faiblesse et d'inertie pour n'avoir pas réclamé le paiement immédiat au pacha d'Oudja d'une indemnité de 300.000 fr. pour ravages causés par des Marocains en territoire algérien ; on alla même jusqu'à demander l'occupation d'Oudja, pour en finir avec les troubles de la frontière [1] et à prier le gouvernement de désavouer M. Cambon. Mais déjà celui-ci avait l'idée d'augmenter notre pouvoir au Maroc autrement que par des annexions, et ne voulait y exercer une action que par voie diplomatique. Cette conduite prudente produisit à ce moment même (1897) deux résultats appréciables : notre ministre à Tanger, put, avec l'appui du Chérif d'Ouezzan, obtenir rapidement la mise en liber-

---

1. *Question diplomatiques et coloniales :* 1er juin 1897. La situation politique à la frontière marocaine, H. Pensa.
25 août 1897. Lettre d'Algérie.

té du capitaine de la barque française, *Prosper Cornu*, fait prisonnier par les Riffains, sans que nous soyons obligés comme les autres puissances, d'engager de pénibles négociations avec le Maghzen. Enfin, le 29 mai, Abd-el-Aziz envoya à Paris une ambassade conduite par Si Mohammed ben Moussa, frère du grand-vizir, qui exprima le désir de son maître, de consolider les liens d'amitié et les relations de bon voisinage avec la France ; mais, si cette ambassade montra les bonnes dispositions du jeune Sultan à notre égard, elle n'eut que peu de résultat, parce que son chef devint fou.

A partir de 1898, la France commença à se préoccuper davantage du Maroc qu'elle avait plutôt négligé jusque-là, et sa politique hésitante allait se préciser, devenir plus énergique. Le gouvernement français allait franchement rechercher la collaboration du Sultan. L'œuvre de la France en Afrique s'ébauchait, des guerres heureuses venaient de lui donner le Dahomey, le Soudan et le Haut Congo jusqu'à Tchad, elle allait chercher à relier ses nouvelles possessions africaines à l'Algérie et à la Tunisie, et vit alors plus clairement que le Maroc était le complément obligatoire de notre empire colonial dans l'Afrique du nord-ouest. Le 7 février, M. Etienne, député d'Oran, demanda à la Chambre des députés, à propos de la discussion du budget des affaires étrangères, la création

d'un vice-consulat à Oudja pour nous donner des renseignements politiques et commerciaux sur cette partie de l'Empire chérifien. Il insista sur la nécessité de « prendre au Maroc la légitime influence qui nous était dûe ». De son côté, le comité de l'Afrique française montrait, dans son Bulletin, l'intérêt que présentait pour nous le Maroc, les agissements des puissances rivales, les moyens d'action que nous y possédions : influence de nos clients les chorfa d'Ouezzan, de nos indigènes algériens établis au Maroc, de notre administration des affaires indigènes très versée dans la connaissance de la politique musulmane, sans compter l'appui de la légation russe [1] qui venait d'être créée à Tanger et notre mission militaire dont nous n'avions pas su jusqu'alors tirer parti [2]. M. de la Martinière qui remplaçait M. de Montbel à Tanger connaissait à fond le Maroc. Enfin, la colonie française s'augmentait dans cette ville, elle comprenait deux importantes maisons de commerce (Gautsch et Brunswig), la minoterie Lacaze, un hôpital avec médecin et pharmacien, des écoles soutenues par l'alliance française et l'alliance israëlite, un bureau de poste, des cafés et journaux. Il y avait également des mai-

1. L'Angleterre avait fait créer également une légation par le Portugal.
2. La Société de géographie d'Alger envoyait M. de Segonzac explorer le Maroc central.

sons françaises à Larache, Mazagan, Mogador. — Le moment était favorable pour nous : l'Espagne était affaiblie par ses défaites et l'Angleterre allait être absorbée par les affaires sud-africaines. Elles firent tout leur possible pour nous enlever la confiance du Sultan, nous montrant comme les instigateurs de la révolte du Tafilelt et lui faisant considérer la protection que nous avions donnée peut-être trop précipitamment à la tribu des Bekkiona révoltée, comme un acte d'hostilité à son égard : le résultat de ces excitations fut que le Sultan entrava par des mesures vexatoires le trafic des bestiaux marocains par la frontière algérienne. De plus, l'Angleterre, prenant peur de nos progrès en Afrique, et voyant menacées ses communications sur le Nil par la mission Marchand, prit un ton absolument menaçant à notre égard. Par malheur, la défense des côtes et des colonies françaises était trop mal assurée, et nous dûmes céder, l'accord de 1899 nous forçait à évacuer le Haut Nil, mais, comme en 1890, nous reconnaissait l'hinterland algérien.

C'est justement à ce moment (hiver 1899-1900), que commença la conquête des oasis sahariennes. Le contre coup qu'elle eut sur la frontière oranaise préoccupa vivement l'opinion en Algérie ; comme les attentats s'y multipliaient et amenaient une insécurité absolue dans ces régions, les Algériens réclamèrent, comme déjà en 1896, l'établissement à bref délai du

protectorat français sur le Maroc (vœux de la société de géographie d'Alger) et l'occupation immédiate d'Oudja et de Figuig (journal l'*Echo d'Oran*) pour en finir avec cette situation troublée. Ils sont placés trop près pour voir nettement les choses, ils ne se préoccupent que de leurs intérêts immédiats ; le gouvernement français refusa d'employer cette politique énergique, mais à courte vue : il agit avec moins d'éclat, mais plus de prudence. M. de la Martinière, appelé à d'autres fonctions à Paris, fut remplacé par M. Revoil, qui fut ensuite nommé gouverneur de l'Algérie ; M. Saint-René Taillandier succéda à M. Revoil [1]. — L'action de la politique française s'affirma davantage encore au Maroc avec ces deux diplomates : un de nos nationaux, M. Pouzet, ayant été assassiné le 3 avril 1901, par les Riffains, la France présenta ses réclamations avec une énergie qu'elle n'avait jamais déployée jusque-là, elle envoya deux croiseurs à Mazagan et un ultimatum au Sultan, mais lui montra en même temps qu'elle ne cherchait pas à ruiner son autorité, qu'elle voulait au contraire l'aider à l'établir plus

1. Jusqu'alors les ministres français à Tanger y avaient débarqué sans aucun apparat, mais à partir de ce moment, à l'exemple de ceux des autres puissances, ils arrivent sur un croiseur, car nous nous sommes aperçus qu'il ne faut rien négliger pour donner aux Marocains une haute idée de notre puissance.

solidement. En juin [1], Si Abd-el-Kérim ben Sliman fut envoyé en mission à Paris, pour régler les questions territoriales et commerciales pendantes entre la France et le Sultan. Le 5 juillet, à la tribune du Sénat, M. Delcassé, à propos de la mission marocaine, déclara que la France « était tenue de suivre ce qui se passe au Maroc avec un intérêt singulier, dont nul ne saurait équitablement méconnaître la valeur ». — Les accords signés en 1901 et en 1902 furent la consécration de la politique d'entente et d'action commune avec le Sultan. En plus du partage des tribus sahariennes entre la France et le Maroc, et des clauses concernant la sécurité des zones frontières, ces conventions contiennent des articles visant la création de marchés algériens, marocains ou mixtes et de bureaux de douane dans ces régions. La liberté des transactions et de la propriété était assurée aux sujets algériens et marocains, et la France s'engageait à consolider l'autorité du Sultan dans les parties de son empire touchant à l'Algérie. Sans doute, ces conventions n'obtinrent pas tous les résultats qu'on pouvait en espérer à cause des troubles qui régnaient dans l'Empire chérifien, mais au moins leur modération et notre loyauté nous concilièrent le bon vouloir du Sultan et ne donnèrent aucune prise à des réclamations de la

1. Ce même mois eut lieu l'inauguration d'un câble français d'Oran à Tanger.

part de nos rivaux. Il était inutile de brusquer les événements, de vouloir ouvrir la question marocaine, elle allait s'ouvrir d'elle-même et l'Angleterre, par son avide précipitation, allait commettre la faute, que nous avions évitée, de porter atteinte au *statu quo* marocain.

A sa mort, Moulay-Hassan avait laissé son empire dans un état relativement prospère ; il avait, par ses armes ou sa diplomatie, soumis des tribus jusque-là rebelles, le trésor était bien rempli, l'armée marocaine commençait à s'organiser, les caïds à être obéis, le Sultan avait augmenté leur nombre et diminué l'étendue de leurs circonscriptions pour être plus sûr de leur fidélité, mais il était absolument hostile à l'influence européenne. Celle-ci ne dominait guère qu'à Tanger où les ministres européens étaient arrivés à exercer en fait l'autorité municipale au moyen du conseil sanitaire [1], et surtout de la commission d'hygiène, que M. d'Aubigny en 1892 avait fait reconnaître officiellement par Moulay-Hassan et qui était devenue une dépendance du corps diplomatique dont un des membres présidait. Sauf pour présenter leurs lettres de créance ou pour des missions extraordinaires, les ministres européens

1. En 1865, un lazaret avait été créé à Mogador, il fut transféré près de Tanger en 1897, à la suite de difficultés avec le Sultan.

n'étaient pas en rapports directs avec le Sultan, mais avec son agent spécial à Tanger [1].

La situation allait changer avec son fils, Abd-el-Aziz, que les intrigues de sa mère, Lella Requia, d'origine circassienne, et du grand vizir Ba-Ahmed ben Moussa, avaient appelé au trône de préférence à son frère aîné, Moulay-Mohammed. Le grand vizir tint le jeune Sultan dans une tutelle étroite et continua la politique traditionnelle à l'égard des tribus et des étrangers ; il eut à lutter contre de nombreuses révoltes et le maghzen resta six ans à Marrakech sans pouvoir regagner Fez. Lorsqu'après la mort de Ba-Ahmed en 1900, Moulay-Abd-el-Aziz voulut gouverner seul, il précipita vers la ruine son pouvoir qui se maintenait déjà avec tant de peine. Le jeune prince n'avait pas le caractère religieux et guerrier de son père, il était peu sérieux, efféminé, brouillon, inexpérimenté, aimant l'éclat et le brillant. Il choisit comme favori un aventurier, nommé Mac-Lean, ancien sous-officier anglais de Gibraltar, poursuivi autrefois pour dettes, placé en 1877 auprès de Moulay-Hassan par sir John Drummond Hay, comme instructeur d'infanterie, et en réalité comme agent politique, qui servit à toutes les besognes, officier et courtier, nommé caïd et directeur de l'artillerie en 1891 : tenu à l'écart

---

1. Actuellement Si Mohammed Torrès.

par Ba-Ahmed, mais « flatteur et cauteleux [1] », il sut plaire au jeune Sultan. Son autre favori fut El Menehbi, également aventurier de basse extraction, qu'il fit ministre de la guerre et qui s'appuya sur l'Angleterre pour se maintenir au pouvoir. Sir Arnold Nicholson, ministre anglais à Tanger, M. Hastings, vice-consul anglais à Fez, et le correspondant du « *Times* » à Tanger, M. Harris, qui publiait dans son journal des articles élogieux pour le jeune Sultan, devinrent également ses conseillers. Il fut la dupe d'aventuriers européens, anglais surtout, qui flattaient ses désirs puérils, de « fournisseurs plus préoccupés de commandes avantageuses que de réformes pratiques ». C'est alors que, comme le disait M. Delafosse, apparurent ces « individualités sans mandat », dont l'Angleterre allait se servir pour compléter l'œuvre de sa diplomatie au Maroc : instructeurs, jockeys, mécaniciens, photographes, commerçants de toutes sortes, entrepreneurs de travaux publics, agents de compagnies de colonisation, etc..... — Après l'ambassade de Mac-Lean et d'El Menehbi à Londres en 1901, Moulay-Abd-el-Aziz voulut complètement renverser les vieilles institutions marocaines et organiser son empire à l'exemple des états européens. Cette œuvre très délicate aurait demandé

1. R. Pinon, Les événements du Maroc (*Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1903).

beaucoup de tact et de fermeté, l'appui d'une force sérieuse, ce que n'avaient ni le Sultan, ni ses favoris. Il voulut d'abord faire des réformes fiscales, supprimer l'achour et le zekkat, vieux impôts établis par le Coran sur les récoltes et les troupeaux, et les remplacer par une contribution foncière qui devait frapper toutes les terres, même celles des confréries religieuses (biens habbous), jusque-là exemptés de toute taxe.

Tant que Moulay Aziz n'avait fait que vivre contrairement aux traditions et au Coran, l'hostilité du parti conservateur, des croyants fervents n'avait fait que couver sourdement [1] ; elle éclata à propos de cette réforme fiscale : les caïds dont il voulait contrôler les agissements aussi bien que les chorfa mécontents de voir imposer leurs biens, tous les pillards de l'Empire, toujours à l'affût d'une rébellion fructueuse, se levèrent à la voix d'un marabout obscur Jellala es Zerhouni, surnommé Bou-Hamara, qui prêcha la guerre sainte contre un Chérif qui violait ainsi les traditions et la loi religieuse et s'entourait d'infidèles.

---

1. Le 17 octobre 1902, il fit arracher du sanctuaire vénéré de Moulay-Idriss, à Fez, un chérif accusé d'avoir assassiné un pasteur anglais, le fit battre de verges, puis fusiller. Cet acte de justice sommaire exaspéra les habitants de Fez, religieux et frondeurs, déjà outrés de l'affluence des étrangers dans leur sainte cité et des amusements européens de leur Sultan.

Bou-Hamara déclara tantôt qu'il était Moulai-Mohammed, le frère évincé du Sultan, et qui était enfermé à Méquinez, tantôt qu'il était envoyé par Allah pour délivrer le captif et le mettre sur le trône. Il s'installa à Taza, excellente position stratégique d'où il menaçait à la fois Fez et Oudja. Il recruta ses partisans surtout dans la secte fanatique et xénophobe des Derkaoua, les Bérabers, les Riata, les Tsoul et les Hiaïna de l'Atlas et même chez les Tholbas (étudiants) de Fez ; il tint la campagne en décembre 1902, et battit les troupes du Sultan. On crut en Europe celui-ci absolument perdu, et on se hâta trop vite d'annoncer son renversement : certains Algériens demandèrent même que la France soutînt le prétendant, en fît l'agent de sa pénétration. Mais la diplomatie française, mieux au courant des affaires marocaines, s'y opposa avec juste raison : il en fut, en effet, de cette révolte comme de toutes les autres : de puissantes tribus berbères, les Beni-Ouaraïn et les Aït-Joussi qui, en se joignant aux rebelles, auraient pu les faire triompher, furent achetées par le maghzen, et c'est en grande partie grâce à leur appui, que le prétendant fut battu le 2 février 1903. Les journaux espagnols annoncèrent même sa mort, mais on apprit bientôt qu'il s'était réfugié dans les montagnes et, en juin, c'était lui qui, à son tour, menaçait le Sultan dans Fez, il fut battu le 29 juillet et regagna alors

Taza d'où les troupes du Maghzen n'ont encore pu le déloger. D'ailleurs, la situation actuelle du Sultan n'est guère brillante : les énormes dépenses qu'avaient entraînées les fantaisies européennes de Moulay Aziz, puis la guerre, ont vidé le trésor et, comme les impôts anciens ont été supprimés sans que de nouveaux puissent être établis et perçus, la détresse financière est extrême, d'autant plus qu'elle se complique d'une crise monétaire, de la dépréciation de la monnaie qu'a fait frapper le Sultan, d'où il résulte de désastreuses fluctuations dans le cours du change. Le Sultan a dû licencier son armée et vit au jour le jour.

— Voilà comment un article du *Bulletin du Comité de l'Afrique française* décrit la situation intérieure actuelle du Maroc [1] : « Le Blad el Maghzen est réduit à sa plus simple expression, n'est plus qu'une fédération très lâche de tribus dont les caïds ont senti leur force vis-à-vis du Maghzen et qui, après avoir été dispensés trois ans des anciens impôts coraniques, se refusent maintenant à acquitter les taxes nouvellement établies. Le pouvoir actuel est très faible, mais il existe, il continue à vivre par la politique traditionnelle et le consentement des tribus ; s'il est menacé dans son autorité, rien ne le menace dans son exis-

---

1. N° de février 1904.

tence : si bien que le Maghzen dans la plaine et le Rogui (Bou Hamara), dans la montagne, contemplent impuissants l'anarchie universelle qui se développe librement autour d'eux : c'est du reste une situation bizarre selon nos idées européennes, mais qui n'a rien d'extraordinaire dans les annales marocaines ».

Le Sultan a été abandonné au début de la rébellion par tous les aventuriers européens qui l'avaient mené à la ruine alors que les officiers et diplomates français restaient à ses côtés. En ce moment, le crédit de Mac-Léan est fort ébranlé, d'autant plus qu'il n'a pu réussir à négocier un emprunt en Angleterre. El Menehbi est dans une quasi-disgrâce ; il est parti en pélerinage à la Mecque et a été remplacé par Mohammed el Guebbas, chef de la mission marocaine à Alger, partisan de la France. Notre influence a grandi à la cour au détriment de l'influence anglaise ; c'est grâce à nous, qui avons fait passer des soldats marocains par l'Algérie, que le Sultan a pu réoccuper Oudja. — Il semblait que le Sultan allait devenir plus raisonnable et se rendre compte que son anglomanie et ses réformes inconsidérées étaient cause de sa situation déplorable, mais les dernières nouvelles reçues du Maroc montrent bien que, s'il a dû renoncer à ses projets de réforme, il se livre au gaspillage de ses

dernières ressources [1], alors que ses ministres cherchent des expédients financiers, et n'a pas abandonné ses sympathies pour l'Angleterre, dont les intrigues recommencent : Cheik Tazi, le nouveau ministre des finances, leur est favorable. Mais les Anglais sont détestés par l'ensemble des Marocains et, même parmi les conservateurs, beaucoup se tournent vers la France qu'ils voient à l'œuvre en Algérie et en arrivent à préférer sa domination au désordre politique et à l'anarchie financière qui règnent actuellement dans leur pays.

Le statu quo marocain ne peut plus durer ; l'insécurité augmente, un allemand vient d'être assassiné aux portes de Fez, le commerce n'est plus possible, l'agriculture est ruinée par les pillages des armées du Sultan ou des bandes de rebelles. — La tentative de réformes du Sultan et ses conséquences montrent bien que le Maroc est incapable de sortir par lui-même de son état anarchique, qu'une tutelle lui est nécessaire pour qu'il se développe normalement, pour diriger sa politique intérieure et extérieure ; d'autre part, le besoin croissant de débouchés commerciaux, poussent les puissances à faire taire leurs rivalités et à ne plus laisser limiter leur action économique dans ce

1. Il a fait venir des acteurs européens auxquels il donne un traitement énorme (*Bulletin du Comité de l'Afrique française*, avril 1904).

pays qui doit être mis en valeur. C'est à nous, Français, que ce double rôle doit revenir, le moment est venu pour nous d'ouvrir le Maroc à l'expansion européenne, de le civiliser, d'établir, sous une forme ou sous une autre, notre domination sur le dernier pays de la Berbérie qui soit encore indépendant de nous et d'achever ainsi notre empire colonial africain.

CHAPITRE V

La conquête pacifique du Maroc par la France

Nous avons vu quelle était l'unité géographique de la Berbérie, les conséquences désastreuses qu'aurait pour nous l'occupation du Maroc par un état autre que la France, quel merveilleux champ d'action économique il constitue. Or, il semble que nul, mieux que la France, n'est à même d'accomplir la tâche délicate de réorganiser cet état et de l'ouvrir à la civilisation ; que l'établissement de sa prépondérance sera conforme à la fois à ses droits et à ses intérêts et à ceux des autres puissances.

La France a, en effet, des droits supérieurs à toutes sur le Maroc. Alors qu'à part les prétentions espagnoles et les visées anglaises sur le détroit de Gibraltar, elles n'ont que des intérêts économiques, nous seuls, par les 1.200 kilomètres de frontières communes, les rapports entre les tribus oranaises et marocaines, avons de véritables droits politiques sur ce pays. — Au point de vue commercial, nous tenons le premier rang, grâce à notre commerce algérien. Il

faut insister sur ce point, car, ainsi que l'a fait constater M. Raiberti, les Anglais se vantent de posséder 43 % du commerce marocain, alors que la France n'en posséderait que 37 %, mais le monopole du commerce par terre fait qu'en réalité, nous possédons plus des 2/3 du commerce total. — Voici d'ailleurs, les chiffres donnés par M. Déchaud dans son rapport [1] :

	Importation	Exportation	Total
Angleterre,	23.555.556	9.484.388	33.039.944
France,	13.001.781	5.275.697	18.277.478
Algérie [2],	887.556	15.893.751	16.781.307
Espagne,	624.703	8.821.731	9.441.434
Allemagne,	3.442.842	2.986.676	6.429.518
Etats-Unis,	»	2.745.772	2.745.772
Belgique,	2.215.338	»	2.215.338
Italie,	132.999	1.315.378	1.448.877
Autriche,	1.069.539	»	1.069.539
Portugal,	4.725	429.840	434.565

Un article anonyme intitulé « L'œuvre de la France au Maroc », paru dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 février 1904, donnait ces chiffres pour 1901 : France et Algérie : 40 millions (38 % du commerce total), Angleterre 35 millions (33 %), Espagne 11 millions 1/2 (11 %), Allemagne, idem ; 3 millions pour la Belgique, 1 1/2 pour l'Italie et pour l'Autriche, 2 1/2 pour la Hollande, le Danemark et les Etats-Unis, soit 7 % pour ces dernières puissances [3] :

1. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, février 1904.
2. On ne peut tenir compte dans ces chiffres de la contrebande et des achats des travailleurs marocains.
3. On peut comparer ces chiffres avec ceux donnés en 1884

Pour le nombre des navires et leur tonnage, M. Déchaud donne cette statistique :

Angleterre,	721	navires,	511.399	tonneaux.
Allemagne,	534	—	320.877	—
France,	409	—	271.097	—
Espagne,	897	—	200.294	—
Italie,	24	—	36.842	—
Autriche,	17	—	29.064	—

Sur les huit compagnies de navigation desservant les ports marocains de l'Atlantique, deux sont anglaises (Mersey steam ship C°, Forwood), deux allemandes (Oldenburg-Portugiesische, Wœrmann Linie), une française (Cie Paquet), une de Gibraltar et trois espagnoles, mais à départs irréguliers. Ces statisti-

---

par M. Castonnet des Fosses. Le Maroc, ses relations avec l'Europe, sa situation actuelle (*Revue de Droit international*, vol. XVI, p. 213 et 491 :

Sur un commerce international évalué au total à 44 millions, l'Angleterre faisait 24 millions, la France 15, l'Espagne 3, le Portugal 600.000 francs, l'Allemagne 200.000 francs, et les autres Etats européens 300.000 francs.

On voit l'immense développement pris par le commerce allemand par rapport au commerce français et même au commerce anglais.

— Voici les chiffres de M. Camille Fidel (*Nos intérêts économiques au Maroc*), pour 1901 :

France et Algérie.	38 millions.
Angleterre	36.200.000 fr.
Espagne	8.300.000 fr.
Allemagne	7.350.000 fr.
Belgique	2.900.000 fr.

La part du commerce algérien est, d'après lui, de 17.399.000, dont 16.565.000 à l'importation, et 834.000 à l'exportation.

ques montrent donc bien la prépondérance de notre action économique, grâce à notre commerce par la frontière algérienne qui s'accroît tous les jours. — Enfin, la prise de possession du Maroc par la France est nécessaire à la sécurité de nos colonies nord-africaines et non seulement à l'achévement, mais à la consolidation de notre œuvre, « pour couvrir notre flanc gauche », a dit fort justement M. Delcassé. Depuis 1830, le Maroc a, en effet, été le point de départ ou d'appui de toutes les révoltes algériennes, la citadelle du fanatisme musulman et de la barbarie dressée en face de l'Algérie et de la Tunisie, où nous nous efforçons de répandre nos idées et notre civilisation. La jalousie des autres puissances vis-à-vis de notre œuvre a prolongé l'existence de cette menace, mais plutôt que de donner prétexte à l'établissement d'une puissance étrangère au Maroc, nous avons préféré supporter toutes ses attaques, nous n'avons même pas voulu user entièrement de nos droits et surtout employer « la manière forte », préconisée en Algérie en 1897, en 1900 et en 1903, l'expédition militaire suivie d'annexion de territoire. Notre politique a pu être taxée de faiblesse, mais a eu l'avantage d'empêcher une ouverture intempestive de la question marocaine : pour les médiocres avantages que nous aurions obtenus par la conquête des régions d'Oudja et de Figuig qui ne valent que peu de chose par elles-mêmes,

par l'extension et la pacification des frontières [1], nous nous serions exposés à voir le Sultan implorer la protection des autres puissances : l'Angleterre, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie auraient alors profité de la situation pour faire régler la question par une conférence internationale et entamer le partage du Maroc : nous aurions dû, pour éviter un conflit grave, nous résigner à les laisser s'établir dans les riches contrées de l'Atlantique et de la Méditerranée. A quoi nous aurait alors servi la possession des vallées de la Moulouya, du Guir et même des oasis du Tafilelt, si nous n'avions pu nous en servir comme des bases d'opérations bien placées pour étendre notre action politique et commerciale dans les régions véritablement productives du Maroc ? — La France se trouve actuellement dans une situation beaucoup plus favorable que l'année dernière même, nous sommes établis solidement dans les oasis dont la défense est mieux assurée, les tribus de Figuig, du Guir et du Tafilelt sont contenues par les maghzen qui ont été organisés dans nos marchés, le Sultan sent davantage son impuissance et l'Europe, en face de l'anarchie marocaine, comprend qu'on ne peut plus se borner

1. Le jour où l'autorité du Maghzen s'exercera sous le contrôle et sous la haute suprématie de la France, nous aurons du même coup réglé, ou plutôt supprimé la question de Figuig... (et de) la frontière oranaise. R. Pinon, *L'empire de la Méditerranée*, p. 283.

à maintenir le *statu quo*. Notre immixtion dans les affaires marocaines peut donc être plus facilement acceptée. — Le moment est venu de sortir de notre réserve et de recueillir les fruits de notre patience, il est temps d'en finir avec cette irritante question marocaine, il faut qu'aux rivalités internationales, fasse place un accord qui permette de faire sortir le Maroc du désordre dans lequel il se débat, d'y introduire la civilisation et d'exploiter, comme il mérite de l'être, ce pays que la nature a comblé de tant de dons et que les hommes ont rendu stérile.

En plus de la supériorité de ses droits, il semble maintenant indiscutable que, seule, la France peut remplir ce rôle d'une façon qui sera profitable non seulement à elle, mais à tous les intéressés.

Seule, en effet, elle possède une expérience suffisante des affaires musulmanes, étant elle-même une grande puissance musulmane ; seule, elle a des fonctionnaires, particulièrement un service des affaires indigènes connaissant à fond Arabes et Berbères, qui saura agir sans blesser leurs coutumes et leurs croyances. Seule, enfin, elle est en mesure d'exercer une action efficace au Maroc, parce qu'elle a une base d'action territoriale en Algérie, une armée algérienne bien exercée et un élément d'influence puissant constitué par ses sujets indigènes désormais domptés et acquis à ses idées. L'histoire nous montre que ce

n'est pas par l'ouest, par les ports que le Maroc a pu être conquis, mais par terre, par la Porte du Maroc, le défilé de Taza, la route de Tlemcen à Fez : alors que les Espagnols, les Portugais et les Anglais se sont brisés dans leurs attaques par mer, les Phéniciens, les Romains, les Byzantins et les Arabes réussirent à s'emparer du pays par cette voie qui tournait et isolait les massifs berbères, centre de la résistance la plus acharnée aux envahisseurs. Il faut ajouter aussi qu'alors que les Espagnols et les Anglais sont détestés par les Marocains, la France compte au contraire des sympathies dans le Riff, chez les Beni-Snassen de la Moulouya, à Ouezzan, et même dans le Sous dont les habitants viennent en grand nombre travailler en Algérie et en Tunisie et peuvent voir combien leurs frères de race et de religion y sont plus heureux que dans l'Empire chérifien. — Donc, au lieu de l'expédition longue et coûteuse, également préjudiciable au pays conquérant comme au pays conquis, que toute puissance autre que la France serait obligée d'entreprendre, celle-ci par les avantages de sa position, tant politique et territoriale que morale, pourra seule entreprendre la « conquête pacifique », qui n'entraîne pas les misères et les haines que cause la conquête armée.

Mais, en France comme en Europe, cette idée a été longue à s'imposer : les rivalités internationales ont

fait maintenir jusqu'à ce jour un *statu quo* préjudiciable à tous, parce qu'il laissait le pays en proie à un désordre empêchant de tirer profit de ses ressources naturelles et le fermant presque absolument au commerce extérieur. Plutôt que de voir une puissance s'établir au Maroc, les autres préféraient se lier elles-mêmes les mains, accepter les restrictions que les Sultans imposaient aux importations comme aux exportations et laisser dans l'insécurité ceux de leurs nationaux qui osaient se risquer dans ce pays.

Heureusement, nous pouvons considérer comme terminé le temps de cette politique étroite et néfaste. — Le gouvernement français si longtemps timoré et hésitant, l'opinion si longtemps ignorante et indifférente en matière coloniale, se sont pénétrés de l'idée de la nécessité de notre action au Maroc et, en même temps, un mouvement favorable à l'action française s'est dessiné en Europe.

Le public français commença à s'occuper de la question du Maroc seulement au moment de l'occupation des oasis sahariennes et des attaques qui en résultèrent sur notre frontière oranaise. La presse commenca à le renseigner sur ce pays qu'il connaissait mal ou pas du tout. L'action française au Maroc fut préconisée par de nombreux journaux et revues (*Temps*, *Journal des Débats*, *Matin*, *Eclair*..... *Revue politique et parlementaire*, *Revue des Deux-Mondes*,

Revue de Paris, *Revue des questions diplomatiques et coloniales)*, sans compter des livres comme ceux de MM. Mouliéras *(Le Maroc inconnu)*, Pinon *(L'Empire de la Méditerranée)*, des brochures comme celle de M. Rouard de Card *(La frontière franco-marocaine et le protocole du 20 juillet 1901)*; enfin des sociétés comme l'union coloniale, la réunion d'études algériennes, la société de géographie d'Alger, l'alliance française, le comité de l'Afrique française, au sein duquel se fondait en décembre 1902 le comité du Maroc [1], le gouvernement général de l'Algérie faisaient connaître le Maroc par ses bulletins, ses conférences, l'envoi d'explorateurs et de missions commerciales comme celle de M. Doutté en juin 1901 et de M. Déchaud en septembre-octobre 1903. — Le groupe colonial de la Chambre interpellait M. Delcassé sur ses intentions, sur l'attitude de notre diplomatie ; les conventions de 1901 et de 1902 furent examinées, discutées, approuvées par les uns, attaquées par les autres. La révolte de Bou-Hamara, la situation précaire du Sultan et de son maghzen, les conséquences qui pouvaient en résulter pour notre colonie africaine ne firent qu'augmenter l'intérêt du public français pour la question : les idées d'intervention se précisèrent. — Le 11 mars 1903 eut lieu à la Chambre des députés un

1. Président : M. Etienne ; vice-président : M. Charles Roux ; secrétaires : MM. Terrier et R. de Caix.

grand débat sur la politique extérieure : M. Delafosse exposa l'état intérieur du Maroc, les convoitises européennes, il demanda au gouvernement de négocier pour obtenir la liberté d'action au Maroc et en entreprendre la conquête pacifique. M. Raiberti critiqua vivement l'attitude du gouvernement français, qualifia de politique de dupe et d'abdication la politique de maintien du *statu quo* que nous y pratiquions, il traça tout un programme d'action politique au Maroc, demanda le prolongement immédiat vers la frontière marocaine du chemin de fer de Tlemcen qui nous mettait à même d'agir énergiquement tout en respectant l'intégrité du pays et le pouvoir du Sultan. M. Delcassé répondit que nous ne tolérerions jamais l'ingérence d'une autre puissance dans les affaires marocaines, mais que nous devions agir avec prudence. M. Ribot montra l'insuffisance de cette action en face des agissements de l'Angleterre et l'impossibilité d'un partage du Maroc. — Les 19, 20 et 23 novembre 1903 eurent lieu des séances plus importantes encore à propos de la discussion du budget des affaires étrangères à la Chambre : des hommes des partis les plus différents y prirent part, et il ressortit du débat ce remarquable résultat que tous furent d'accord sur la nécessité d'une prompte action de la France au Maroc et ne différaient que sur les moyens de l'exercer. Tous voulaient une conquête pacifique, mais tandis

que MM. Deschanel et Jaurès critiquaient la politique de collaboration avec le Sultan, et préconisaient l'entente directe avec les tribus, que MM. Boni de Castellane et Gauthier de Chagny attaquaient l'entente avec l'Angleterre et l'Italie, si elle avait pour but d'établir la première à Tanger et la seconde en Tripolitaine, MM. Delcassé et Etienne soutenaient la méthode d'entente avec le Sultan. M. Thierry résumait ainsi la discussion [1] : « Deux systèmes sont en présence : il s'agit de savoir si la diplomatie française, sous la haute autorité de M. le ministre des affaires étrangères doit suivre son action, pacifique bien entendu, ... avec le gouvernement régulier dans toute la mesure où celui-ci peut donner son concours et dans la mesure où on peut agir de concert avec lui. — Il s'agit ensuite de savoir si notre diplomatie doit s'exercer autrement, c'est-à-dire contre ce gouvernement régulier et avec les tribus nomades et insaisissables qui sont en révolte contre lui ».

Le résultat direct de ces séances fut l'adoption par 451 voix contre 125, malgré l'opposition de M. Delcassé du renvoi aux commissions des affaires extérieures et du budget d'une proposition de M. Jaurès tendant à inscrire au prochain budget des crédits destinés à développer notre action pacifique dans les

1. *Journal Officiel,* 24 novembre.

tribus marocaines. Mais la commission des affaires extérieures se rallia aux idées d'entente avec le Sultan, sur les instances de M. Etienne, et refusa l'inscription des crédits. Une conséquence plus importante fut le dépôt, le 13 décembre, par le ministre des travaux publics d'un projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Tlemcen à Lalla Marnia ; M. Etienne fit de suite un rapport sur ce projet au nom de la commission des travaux publics et des chemins de fer, le projet fut adopté après déclaration d'urgence et une convention fut passée avec la Compagnie de l'Ouest-algérien, le 17 décembre, pour la construction de ce chemin de fer. La convention fut approuvée par une loi, le 29 décembre [1] : la ligne doit être exécutée en quatre ans et exploitée par la compagnie de l'Ouest-algérien avec garanties d'intérêts de l'Etat. Cette ligne avait été classée depuis le 18 juillet 1879 dans le réseau des chemins de fer d'intérêt général de l'Algérie, mais sa construction n'avait jamais été votée. Tous les coloniaux réclamaient la construction de cette ligne qui arrive à 14 kilomètres d'Oudja et à six jours de marche de Fez, et sera la grande artère de pénétration politique et commerciale au Maroc, quand elle sera prolongée sur Oudja, Taza, Fez, Mequinez et

1. Le 30 décembre fut promulguée la loi organisant les territoires du Sud.

Rabat qui seront ainsi reliées directement à Oran, Alger et Tunis : c'est un des meilleurs moyens d'établir notre prépondérance effective au Maroc. — M. Delcassé avait dit à la Chambre, le 23 novembre : « ..... Lorsqu'on parle aujourd'hui d'une question marocaine, d'un problème marocain, l'idée que, dans la solution, le mot décisif appartient à la France est devenue presque familière et paraît presque naturelle à ceux-là mêmes qui, en d'autres temps, se seraient crus obligés de la combattre avec le plus d'acharnement, (il y a) une évolution de l'opinion universelle avantageuse pour notre pays ». — Le 26 décembre, au Sénat, à propos également de la discussion du budget des affaires étrangères, sur une question de M. Millaud, M. Delcassé, après avoir exposé la politique au Maroc, fit cette déclaration : « La preuve que nous sommes dans la bonne voie, c'est que la situation spéciale, singulière, que crée vis-à-vis du Maroc la possession même de l'Algérie n'est à cette heure contestée par personne, probablement parce qu'on se rend compte que l'action civilisatrice que nous sommes appelés à exercer au Maroc en y consolidant..... nos intérêts prépondérants sera finalement profitable au Maroc et à l'ensemble des intérêts étrangers ».

En effet, un revirement en notre faveur s'était dessiné en Europe, même dans la presse anglaise et la presse espagnole qui jusqu'alors n'avaient contenu

que des attaques contre nous, avaient dénoncé comme des atteintes à l'intégrité du Maroc l'exercice le plus légitime de nos droits dans nos possessions algériennes, et même égaré une partie de l'opinion française au point que certains de nos hommes d'état avaient hésité à faire occuper les oasis sahariennes. Les mieux disposés à notre égard nous reconnaissaient seulement un droit à une part de l'empire marocain, et nous avons vu quelle était cette part, la contrée la plus médiocre du Maroc, celle qui touchait à notre frontière. — Mais à partir de 1898, et surtout de 1901, la situation se modifia à notre avantage, l'Espagne et l'Angleterre, en proie à des difficultés extérieures, devinrent plus accommodantes, le ton de leurs journaux devenait moins agressif. Alors qu'en 1894, M. Torrès Campos [1] parlait de la possibilité pour l'Espagne de s'emparer du Maroc tout entier, un article de la *Lectura* attribué à M. Silvela envisageait nettement la nécessité d'un accord franco-espagnol pour établir un condominium au Maroc. Dans la *Revista de Aragone*, M. J. Ribera préconisait également l'alliance française (il est vrai que d'autres, comme la *Epoca*, conseillaient l'entente avec l'Angleterre et l'Allemagne contre la France). En 1898, un Anglais, M. Usborne, déclarait, dans la *Revue des Questions di-*

1. *Revue de Droit international*, t. XXVI, p. 229 : « La question de Melilla et la politique internationale de l'Espagne ».

plomatiques et coloniales [1], que ce qui empêchait l'Angleterre de laisser le champ libre à la France au Maroc était la crainte qu'elle n'établît des tarifs prohibitifs pour le commerce anglais ; il ajoutait qu'en cas d'annexion du Maroc par la France, l'Angleterre occuperait Tanger. Mais, en juillet 1900, Lord Brassey déclarait qu'il fallait nous y laisser entière liberté d'action, et en 1902, un article du journal anglais le *Spectator*, déclarait qu'on pouvait considérer le Maroc comme le peculium de la France à condition que les rives du détroit soient neutralisées, Tanger déclaré port franc et que la France prenne l'engagement de ne pas élever de droits de douane pendant vingt ans. « ... Concordance significative, dit M. R. Pinon [2] ; elle prouve que, de l'aveu même de nos rivales, la France est seule en état d'exercer une influence pacifique assez forte pour rétablir l'ordre de l'Empire marocain et y assurer la sécurité du commerce. »

Le moment favorable était donc arrivé pour la France ; mais, avant de pouvoir établir d'une façon effective notre tutelle sur le Sultan, il fallait négocier avec les puissances qui avaient des intérêts au Maroc, profiter de leurs bonnes dispositions pour obtenir d'elles qu'elles nous laissent agir au Maroc ; pour ar-

1. N° du 1er septembre 1898. L'Angleterre et le Maroc.
2. Le Maroc et les puissances européennes (*Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1902).

river à ce résultat, il fallait leur faire des concessions, tenir compte de leurs intérêts, il fallait engager des pourparlers par la voie diplomatique.

Il y avait surtout des obstacles à craindre de la part de l'Angleterre, nous avons vu qu'en plus de son grand rôle économique, elle a au Maroc un intérêt politique des plus importants, la liberté du détroit de Gibraltar : cette question plus que toute autre avait été cause de l'hostilité acharnée et systématique que nous avions rencontrée de la part de l'Angleterre du jour où nous nous sommes établis en Algérie.

Dès le mois de janvier, M. Delcassé se mit à l'œuvre, il trouva le gouvernement anglais favorablement disposé à une entente réglant tous les différends qu'il pouvait avoir avec la France dans le monde. Les négociations furent poussées avec activité par Lord Landsdowne et M. Cambon, et, le 8 avril 1904, fut signée à Londres une convention par laquelle les deux gouvernements terminaient leurs litiges en se faisant des concessions réciproques. Une déclaration spéciale concernait le Maroc et l'Egypte : il y était dit :

..... « Article 2. — Le gouvernement de la République française déclare qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique du Maroc. De son côté, le gouvernement de S. M. Britannique reconnaît qu'il appartient à la France, comme puissance limitrophe du Maroc sur une vaste étendue, de veiller à la tranquillité de ce pays et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin. Il déclare qu'il

n'entravera pas l'action de la France à cet effet sous réserve que cette action laissera intacts les droits dont, en vertu des traités, conventions et usages, la Grande-Bretagne jouit au Maroc, y compris le droit de cabotage dont bénéficient les navires anglais depuis 1901.

..... « ARTICLE 4. — Les deux gouvernements également attachés au principe de la liberté commerciale tant en Egypte qu'au Maroc, déclarent qu'ils ne s'y prêteront à aucune inégalité, pas plus dans l'établissement des droits de douane ou autres taxes, que dans l'établissement des tarifs de transport par chemin de fer. Le commerce de l'une et de l'autre avec le Maroc et avec l'Egypte jouira du même traitement pour le transit par les possessions françaises et britanniques en Afrique... Cet engagement réciproque est valable pour une période de trente ans. Faute de dénonciation expresse, une année au moins à l'avance, cette période sera prolongée de cinq en cinq ans. Toutefois, le gouvernement de la République française au Maroc, et le gouvernement de S. M. Britannique en Egypte se réservent de veiller à ce que les concessions de routes, chemins de fer, ports, etc., soient données dans des conditions telles que l'autorité de l'Etat sur ces grandes entreprises d'intérêt général demeure entière ».

« ARTICLE 5. — Le gouvernement de S. M. Britannique déclare qu'il usera de son influence pour que les fonctionnaires français actuellement au service égyptien ne soient pas mis dans des conditions moins avantageuses que celles appliquées aux fonctionnaires anglais du même service.

Le gouvernement de la République française, de son côté, n'aurait pas d'opposition à ce que des conditions analogues fussent consenties aux fonctionnaires britanniques actuellement au service marocain ».

..... « ARTICLE 7. — Afin d'assurer le libre passage du détroit de Gibraltar, les deux gouvernements conviennent de ne pas laisser élever de fortifications ou des ouvrages stratégiques quelconques sur la partie de la côte marocaine comprise entre Melilla et les hauteurs qui dominent la rive droite du Sébou exclusivement. Toutefois, cette disposition ne s'ap-

plique pas aux points actuellement occupés par l'Espagne sur la rive marocaine de la Méditerranée.

« Article 8. — Les deux gouvernements, s'inspirant de leurs sentiments sincèrement amicaux pour l'Espagne, prennent en particulière considération les intérêts qu'elle tient de sa position géographique et de ses possessions territoriales sur la côte marocaine de la Méditerranée et au sujet desquels le gouvernement français se concertera avec le gouvernement espagnol. Communication sera faite au gouvernement de S. M. Britannique de l'accord qui pourra intervenir à ce sujet entre la France et l'Espagne.

« Article 9. — Les deux gouvernements conviennent de se prêter l'appui de leur diplomatie pour l'exécution des clauses de la présente déclaration relative à l'Egypte et au Maroc ».

Ce traité constitue un succès diplomatique indéniable pour la France. En effet, si nous renoncions à entraver désormais l'action anglaise en Egypte, si nous lui laissions la libre disposition des excédents annuels accumulés par la caisse de la dette, si, en un mot, nous reconnaissions le fait accompli, l'Angleterre nous reconnaît en échange la suprématie sur le Maroc, sans doute avec des restrictions concernant les droits d'établir des tarifs différentiels de douanes et de construire des fortifications, mais la première de ces restrictions est réciproque et temporaire, et la seconde est préférable à la création d'une zone neutre entre Tanger et Ceuta, qui aurait été administrée par le Maroc seul [1], l'Espagne ou même une puissance com-

---

1. Lorin, La question du Maroc (*Revue politique et parlementaire*, n° de juillet 1903).

me la Belgique [1], ou surtout par une commission internationale. Jamais le ministère britannique, le mieux disposé à notre égard, n'aurait pu obtenir du pays où l'on a si longtemps demandé l'occupation de la rive Sud du détroit, que la France pût y élever des fortifications ; d'ailleurs, cette prétention de notre part aurait provoqué l'hostilité de toutes les puissances méditerranéennes. Le détroit devrait être libre, l'Angleterre à Gibraltar bénéficie du fait accompli et de la longue possession.

Il s'est trouvé des journaux en France, comme *La Libre Parole* [2], pour déplorer cette convention. « L'Angleterre met la main presque sans opposition sur cette terre merveilleuse de l'Egypte, terre de l'histoire, terre de la richesse, inépuisable source de fécondité. » — Il ne semble pas que nous devions nous associer aux regrets de M. Drumont ; nous avons par notre faute, par l'aveuglement de nos chambres, perdu la partie en Egypte, nous avons refusé, en 1882, l'action commune que l'Angleterre nous y proposait, nous l'avons laissée s'y établir seule, il vaut mieux maintenant s'incliner, cesser la politique de coups d'épingle, de tracasseries, de fausses manœuvres, comme l'envoi de la mission Marchand, qui n'a pu aboutir qu'à l'échec de Fachoda, par laquelle nous

1. V. Collin, *Le Maroc et les intérêts belges.*
2. N° du 11 avril 1904.

avons essayé de gêner l'œuvre de l'Angleterre en Egypte ; elle n'a eu pour résultat que de prolonger l'hostilité entre les deux pays et d'amener des représailles. En janvier 1904 [1], le Comité du Maroc disait à ce sujet :

« ... Pour faire admettre notre prépondérance (au Maroc), nous devrions consentir ailleurs à des sacrifices, quelque pénibles qu'ils fussent, à des sentiments anciens et contraires à des traditions séculaires..., renoncer à nous attarder sur des rêves condamnés par nos propres fautes, (faire) de la politique réaliste... » Le Maroc n'a peut-être pas la même valeur que l'Egypte, mais il a l'avantage, pour nous, de sa proximité, de sa magnifique situation sur l'Atlantique et la Méditerranée ; sa possession nous permet surtout l'édification définitive de notre empire africain. (Enfin, nous gardons en Egypte certains privilèges et éléments d'influence, et la liberté du canal de Suez est assurée). « En Egypte, comme au Maroc, dit M. R. de Caix [2], chacune des deux nations sauvegarde l'accessoire, mais cède le principal, s'inclinant devant la situation de fait prépondérante, prise par l'autre, et qu'elle ne pouvait contester que les armes à la main par une guerre à laquelle ni l'Angleterre, ni la France

1. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, n° de janvier 1904. A propos du Comité du Maroc.

2. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, avril 1904.

ne seraient allées de propos délibéré ». — La compensation que nous donne l'Angleterre (800.000 kil. carrés et à peu près 15 millions d'habitants) en vaut la peine et, même, quand on a vu les campagnes menées en Angleterre pour la prise de possession de Tanger, les intrigues anglaises au Maroc, nous pouvons nous étonner de la facilité et de la rapidité avec laquelle sa politique a évolué et nous reconnaît une suprématie qu'elle avait toujours contestée et combattue jusque-là. — On a émis l'opinion que de nouveau l'Angleterre voulait nous amener à une de ces « ententes cordiales », qui, sous Louis-Philippe et Napoléon III avaient eu pour résultat une quasi-vassalité de la France pour tout ce qui concernait la politique extérieure : il est certain que toute notre histoire nous enseigne qu'il faut se défier des Anglais aussi bien comme amis que comme ennemis, qu'ils ont toujours su se délier de leurs engagements en nous faisant tenir les nôtres, nous entraîner dans des actions communes, des guerres même dont ils retiraient tous les profits alors qu'elles ne nous rapportaient qu'une gloire stérile. Mais il faut actuellement considérer que la situation politique et économique de l'Angleterre a beaucoup changé. Jusque ici sa seule rivale commerciale, maritime et coloniale avait été la France, c'est pourquoi elle cherchait soit en s'alliant avec elle, soit en la combattant, à entraver son action. Mais mainte-

nant, dit M. Alphonse Humbert [1] : « Les Anglais sont tout à fait revenus du splendide isolement. Ils ne se croient plus de force à imposer leur volonté aux deux hémisphères. Depuis qu'un grave péril — la montée de l'Allemagne industrielle, commerçante, coloniale et qui sait, ambitieuse même de la suprématie navale — a surgi à leur horizon, ils ont perdu leur superbe, leur foi aveugle en eux-mêmes, leur dédain des convenances d'autrui, leur arrogance brutale jusqu'à la perfidie. Ils sont devenus loyaux depuis qu'ils courent risque de mort à ne pas l'être ». — De son côté, M. Jean Darcy [2] dit que l'Angleterre, en face de la concurrence de l'Allemagne, des Etats-Unis, de la Russie, du Japon même, des faiblesses révélées par la guerre du Transwaal, des éventualités menaçantes du conflit russo-japonais « s'est aperçue qu'elle était impuissante à s'insurger davantage contre l'essor grandissant de tout l'univers que, dans l'intérêt même de ce qui restait de sa prééminence, elle devait faire la part du feu. De là, les avances prodiguées à notre pays qui, de tous ses concurrents, semble le plus facile à amadouer..... et son désir sincère d'aplanir les difficultés.

On ne peut donc que louer la clairvoyance de notre

1. *Eclair*, n° du 10 avril 1904.
2. Sir Charles Dilke et l'entente cordiale (*Revue politique et parlementaire*, mars 1903).

diplomatie en cette circonstance : elle a su choisir pour négocier et profiter des avances que nous faisait l'Angleterre pour signer d'abord avec elle un traité d'arbitrage, puis terminer d'un seul coup toutes les questions litigieuses communes, le moment où elle était disposée à faire des concessions. — D'ailleurs, toute la presse européenne y a vu un événement de la plus haute importance et les journaux ont tous constaté, les uns avec sympathie, les autres avec amertume, le succès que la France a remporté dans la solution de la question marocaine. Certains journaux anglais chauvins (*le Globe*, *la Saint-James Gazette*, *le Morning Post*, *la Pall-Mall Gazette*) firent certaines réserves dans leur approbation du traité, trouvèrent que l'Angleterre donnait plus qu'elle ne recevait (ce n'était en effet pas son habitude jusque-là), mais l'ensemble de la presse, tant conservatrice que libérale, accueillirent l'accord avec satisfaction. En Autriche, *le Zeit*, *le Tagblatt* et *le Fremdenblatt* vantèrent l'heureux résultat obtenu par la diplomatie française : il en fut de même en Italie. Il fut commenté avec plus de froideur en Allemagne et en Russie, mais le mécontentement fut grand en Espagne : tous les journaux montrèrent un grand désappointement, accusèrent le ministère Maura d'avoir laissé faire cette convention sans intervenir pour que les droits de l'Espagne soient respectés, ils déclarèrent que ce

traité consacrait la honte de l'Espagne et son expulsion du Maroc (*El Globo*, *Diario universal*, *Correspondencia*).

Quant aux gouvernements, aucun ne protesta. Les chambres anglaises approuvèrent le traité à l'unanimité. En Allemagne, M. de Bülow déclara au Reichstag que les intérêts allemands au Maroc étant d' « ordre principalement économique », l'Allemagne avait aussi « grand intérêt à ce que l'ordre et la paix règnent dans le pays » et « n'avait aucun motif de craindre que ses intérêts économiques au Maroc soient mis à l'écart ou reçoivent une atteinte du fait d'une puissance quelconque ». — Il semble que la France a engagé aussi des négociations avec l'Italie et avec l'Espagne, mais nous ne savons rien d'officiel sur leur issue. Nous avons dit ce que nous pensions de l'accord avec l'Italie si, comme on peut en conclure des déclarations de MM. Prinetti, Delcassé et Barrère en 1901, la liberté d'action lui a été reconnue en Tripolitaine, en échange du même avantage au Maroc. Quant à l'Espagne, le 12 avril dernier, MM. Abarzuza et Rodriguez San Pedro, l'un ancien ministre, le second ministre actuel des affaires étrangères, ont nié l'existence d'un traité d'action commune et de partage qui aurait été conclu le 11 novembre 1902, mais il semble que des pourparlers ont été commencés, mais interrompus par suite des exigences de l'Espagne. En

tout cas, l'article 8 du traité franco-anglais montre clairement que la France est toute décidée à les reprendre.

Ce traité ne pouvait être que bien accueilli, car il respectait les intérêts économiques de tous en accordant la liberté commerciale et l'égalité de traitement au Maroc. Les puissances intéressées ont tout à gagner au point de vue de la sécurité et du développement de leurs affaires à l'établissement de la tutelle de la France au Maroc. Lord Lansdowne disait, à ce sujet, dans une dépêche à sir Edmund Monson [1] : « Le gouvernement de S. M. n'est pas disposé à assurer de telles responsabilités et à faire de tels sacrifices (faire cesser l'anarchie au Maroc), et en conséquence, elle a volontiers admis que si une puissance européenne doit avoir une influence prépondérante au Maroc, cette puissance est la France ». On a dit en France que cette liberté commerciale nous enlèverait tout le bénéfice de la conquête, que nous allions encore une fois travailler pour les autres : il n'en sera pas ainsi si nos commerçants savent agir, profiter de notre situation politique et morale dans le pays qui constituera à leur profit une grande supériorité sur leurs rivaux étrangers [2]. Sans doute, l'égalité com-

1. 8 avril 1904.

2. Comme le dit M. C. Fidel : « Nos intérêts économiques au Maroc » : « La domination politique n'est jamais stérile

merciale est dangereuse, mais ce n'était qu'à cette condition que nous pouvions obtenir que l'Europe ne s'oppose pas à notre établissement au Maroc.

La France peut donc maintenant se regarder comme investie par l'Europe de la mission d'ouvrir le Maroc à l'expansion européenne : à part les réclamations de l'Espagne, le côté diplomatique de la question peut être considéré comme résolu.

Il nous reste maintenant une tâche délicate, celle de nous établir au Maroc : « La tâche n'est pas facile, dit M. Harris, correspondant du Times à Tanger [1]. Elle exigera une grande patience et un grand tact. Les Anglais assisteront avec intérêt et sympathie à cette grande entreprise civilisatrice ». — Comment devons-nous agir au Maroc ? Faut-il en faire la conquête militaire ou la conquête pacifique ? Que devra être la conquête pacifique, si elle est employée ? Enfin, quelle part faut-il faire aux prétentions espagnoles au Maroc ?

Il semble bien qu'à l'heure actuelle, personne ne pense plus en France à renouveler les fautes que nous

---

en bénéfices économiques, ne serait-ce que dans le chapitre des grands travaux publics ».

Tout est à faire en cette matière au Maroc, et l'article 4 de la déclaration franco-anglaise concernant l'Egypte et le Maroc, stipule expressément que l'Etat français concédera comme il l'entendra les grandes entreprises d'intérêt général.

1. *National Review*, 29 avril 1904.

avons commises en Algérie : on sait ce que la conquête armée nous a coûté de temps, d'hommes et d'argent, quelle maladresse nous avons faite en voulant implanter en Algérie nos mœurs administratives sans tenir compte de la différence du caractère musulman et du nôtre. — La conquête et le régime de protectorat imposé à la Tunisie ont montré le progrès que nous avions fait en matière coloniale : nous avons su nous emparer de ce pays sans grande effusion de sang et respecter le gouvernement indigène avec tous ses rouages en ne faisant que le contrôler : il faudra agir de façon plus discrète encore au Maroc où la population dans son ensemble est fanatique et plus hostile aux étrangers que dans tout le reste du monde musulman.

Nous devons d'abord rétablir l'autorité du Sultan, nous faire ses collaborateurs. Cette politique a été, comme il a été dit, vivement attaquée en Algérie et à la Chambre par MM. Jaurès et Deschanel, partisans de l'entente directe avec les tribus : on est même allé, croyant la situation du Sultan plus désespérée qu'elle ne l'était en réalité, jusqu'à parler de soutenir le prétendant Bou-Hamara, de renverser le Sultan et de le remplacer par son frère, Moulay-Mohammed, ou notre protégé le Chérif d'Ouezzan ; mais celui-ci n'a jamais tenu à exercer au Maroc le pouvoir temporel, il se contente de son autorité spirituelle et de l'admi-

nistration des immenses biens de sa confrérie. Quant au prétendant, il n'est qu'un vulgaire aventurier, un chef de circonstance n'ayant pas pour lui le prestige des Chorfa Filali qui occupent depuis 1664 le trône du Maroc, nous savons d'ailleurs maintenant à quoi nous en tenir sur sa puissance réelle, elle n'est pas plus brillante que celle du Sultan, il n'a pas non plus d'argent et d'armée. Pour ce qui est enfin de Moulay-Mohammed, nous serions moins sûrs encore de sa fidélité que de celle d'Abd-el-Aziz qui, étant plus jeune, sera plus docile. Le Sultan actuel est inexpérimenté, mais plein de bonnes intentions, de désirs de réformes : nous n'avons qu'à lui inspirer une confiance absolue, à lui montrer que nous seuls pouvons consolider son pouvoir, à être pour lui des guides bienveillants qui l'émanciperont dès qu'il sera mieux à même de gouverner et qu'il aura acquis nos idées. — Il ne faut donc pas nous laisser aller à une politique d'aventures qui donnerait la tentation d'intervenir aux puissances qui se sont résignées à contre-cœur à l'établissement de notre prépondérance. Ne risquons donc pas de provoquer le mécontentement du maghzen, ne nous créons pas de nouvelles complications, nous aurons bien assez de résistances à vaincre. Conservons à chacun sa place au Maroc, Sultan comme fonctionnaires, mais contrôlons leurs actes, réprimons leurs exactions et empêchons leurs abus. En-

voyons de suite près du Maghzen un diplomate qui sera, comme lord Cromer en Egypte, le conseiller du Sultan le dirigera dans sa politique intérieure et extérieure. — Il faut faire régner l'ordre dans le pays, en finir avec Bou-Hamara et autres rebelles. Le général Derrécagaix, MM. Sabattier et Jaqueton conseillent, pour arriver à ce résultat plus rapidement, d'appuyer notre action par l'établissement de troupes à Oudja et à Figuig, ou même dans le Bled-Siba tout entier (bassin de la Moulouya, Riff, Atlas, Tafilelt), en ne laissant plus le Sultan gouverner que les plaines du versant de l'Atlantique. Mais, sans être de l'avis de M. Jaurès, qui croit que nous pourrons pénétrer de suite au Maroc en apôtres de la paix et de la civilisation, que nous gagnerons les Marocains par nos seuls bienfaits, il semble qu'il sera préférable d'user le moins possible de l'action militaire par l'armée française, (seulement si nous y sommes absolument contraints par les événements, si, en dépit de tous nos efforts, la « guerre sainte » était déclarée contre nous, mais une politique prudente pourra, espérons-le, éviter, empêcher toute explosion de fanatisme). Il serait peu politique de commencer par porter atteinte à l'empire chérifien au mépris de nos engagements avec l'Angleterre, et par alarmer le Sultan en lui enlevant une partie de ce qu'il considère comme son empire (c'est en 1844 qu'il aurait fallu le faire, c'est nous-

mêmes qui avons habitué le Sultan à se regarder comme souverain effectif jusqu'à l'Oued Kiss et à Figuig). Il ne faut pas tomber dans l'illusion que nous pourrons nous établir au Maroc sans tirer un coup de feu, mais c'est l'armée marocaine qu'il faut faire agir. La première partie de notre tâche est de réorganiser l'armée du Sultan ; il lui faut des cadres solides, les éléments ne nous manquent pas pour la construire, nous avons déjà notre mission militaire à Fez dirigée par le commandant Fariau, des officiers à Oudja et à Figuig ; nous pouvons facilement tirer de l'élément indigène de notre armée d'Afrique des officiers et sous-officiers tout dévoués à notre cause, suffisamment capables, qui seront bien accueillis par les Marocains, étant leurs frères de race et de religion. Nous fournirons à cette armée des armes et des munitions et, quand elle sera équipée et instruite, nous pourrons par de petites opérations de police énergiquement menées, venir à bout peu à peu des rebelles irréductibles de l'Empire. Le Sultan aura à sa disposition la force, si nécessaire en pays musulman, qui lui a manqué jusqu'ici pour établir les réformes qu'il avait projetées. — Mais, pour organiser et entretenir cette armée, il faudrait de l'argent ; or, le trésor impérial est vide et les impôts ne rentrent plus, nous devons avancer au Sultan les sommes nécessaires: M. Zangarussiano, représentant de la banque de Paris et des

Pays-Bas, est en train de négocier avec lui à ce sujet [1] : la Banque, qui agit comme mandataire des grands établissements de crédit français, rachètera les emprunts qu'il a contractés en France, en Angleterre et en Espagne, et lui fournira de nouveaux fonds moyennant un gage sur les douanes des ports.

Quand l'ordre et la sécurité régneront au Maroc, quand la situation financière sera rétablie, nous pourrons réformer l'administration et la justice, le système fiscal, mais en conservant des institutions anciennes, tout ce qui peut en être gardé : il faut une évolution et non une transformation brusque qui serait mal comprise par les indigènes et les irriterait ; il faut obtenir des fonctionnaires de tout rang plus de soumission vis-à-vis du pouvoir central et plus d'honnêteté vis-à-vis de leurs administrés ; les choisir parmi les indigènes éclairés et favorables à notre expansion, les faire aider par quelques Européens, il faudra enfin qu'ils aient à leur disposition une force suffisante pour être respectés et obéis.

C'est alors seulement que nous pourrons entamer réellement la partie économique de notre programme de pénétration : établissement de chemins de fer, de routes, canalisation des voies navigables, creusement et outillage des ports, il faudra étudier le pays au

1. *Temps*, 7 avril 1904.

point de vue scientifique, agricole et industriel, connaître exactement les ressources qu'il présente. Il faudra le mettre en valeur, y envoyer des colons sur des terres que nous achèterons ou louerons aux indigènes sans les exproprier comme nous l'avons fait à tort en Algérie, des industriels, des commerçants qui amélioreront le commerce intérieur et extérieur, il faudra y développer les relations internationales, particulièrement avec l'Algérie, par la création de lignes maritimes régulières, de primes à l'exportation..... Nous pourrons enfin dans le Maroc pacifié et bien administré, répandre nos idées, augmenter le bien-être des habitants par la création de bureaux de poste, marchés, institutions de prévoyance, de crédit, de bienfaisance, faire en un mot cette politique de « conquête pacifique », telle que la rêve M. Jaurès. — Mais ce ne sera pas l'œuvre d'un jour ni d'une année : il nous faudra triompher de bien des défiances, vaincre bien des hostilités, être patients, prudents, mais avisés et fermes, sachant nous attacher les uns et nous faire craindre des autres, faire sentir quand il en sera besoin le poids de notre force, mais ne l'employer qu'à bon escient quand tous les moyens de conciliation seront épuisés [1]. Nous devrons user de toutes les

---

1. Certaines personnes ont émis l'idée de nous attacher davantage encore le Sultan en faisant de lui le Pape des Musulmans de rite malékite, mais cette extension de pouvoir

influences dont nous pouvons disposer, soit dans le maghzen, soit auprès des cheikhs et marabouts, agir sur les tribus, mais pour le compte du Sultan, créer des tribus maghzen, sorte de milice, de police indigène qui assurera l'ordre sur leur territoire. Le jour où le Sultan aura, grâce à nous, une armée et une administration solides, où personne n'aura plus à craindre la disette et les exactions des fonctionnaires, il n'y aura plus de bled-siba, de pays insoumis. Les Berbères, pourvu qu'on respecte leurs institutions et leurs coutumes, qu'on les taxe modérément, comprendront qu'ils ont moins d'avantage à se battre et à piller qu'à se soumettre avec nous et nos indigènes : c'est ce qui commence à se produire sur les confins franco-marocains. Le récent voyage de M. Etienne à Oudja, Figuig, Béchar et Kenadsa, les bons rapports des autorités d'Oudja et de Figuig avec les autorités algériennes montrent les progrès de l'influence française dans ces contrées hier encore rebelles. Il y aura bien sans doute encore quelques attentats, quelques coups de main, mais ce sera l'œuvre de bandits isolés, de criminels de droit commun, qu'il faudra châ-

---

pourrait être imprudente, il faudrait être bien sûr de sa fidélité, car un pouvoir spirituel aussi étendu pourrait l'encourager à provoquer un mouvement de fanatisme hostile aux Européens.

tier comme tels et non plus l'indice d'une lutte de races et de religion.

C'est justement ce qu'il y aurait à redouter si nous agissions au Maroc de concert avec l'Espagne. — De nombreux publicistes, MM. Louis, Sabattier, Sembat, R. Pinon même, sont d'avis de tenir compte des droits de l'Espagne et de partager avec elle le Maroc.

Que valent d'abord exactement les droits de l'Espagne ? Sans doute, le Riff ressemble à l'Andalousie, les races qui habitent ces deux provinces ont de nombreux points communs ; l'Espagne a entrepris depuis le XVe siècle de nombreuses expéditions au Maroc ; mais qu'en a-t-elle rapporté, de mauvaises forteresses qui ne constituent même pas des bases sérieuses d'invasion ni d'influence et la haine implacable des Marocains qui fréquentent peu leurs présides à cause des vexations qu'ils y supportent [1]. Les luttes des Espagnols contre les Maures ont toujours eu le caractère de croisades ; elles ont été le heurt de deux fanatismes. — Peut-être que maintenant l'action espagnole au Maroc ne prendrait plus ce caractère, mais les souvenirs du passé sont encore trop vivaces dans l'âme marocaine, les Espagnols sont détestés et un condominium franco-espagnol amènerait à peu près forcément ce que nous devons tant chercher à éviter, une

1. Mélilla ne doit la prospérité relative de son marché qu'au manque de communications par la frontière algérienne.

expédition militaire. Les journaux espagnols en donnent la preuve en parlant déjà de renforcer les garnisons des présides pour opérer simultanément avec l'expédition française. L'Espagne a fait preuve en tout temps d'une inaptitude complète en matière coloniale, elle a su conquérir, mais pas administrer : les malheurs qui en sont résultés pour elle l'ont-elle fait réfléchir au point de lui faire changer sa manière d'agir ? Il est permis d'en douter. — Il faut voir les choses à un juste point de vue, celui de notre intérêt strict, sans nous laisser entraîner par une vague sentimentalité, une conception plus ou moins exacte de fraternité latine. L'Espagne, malgré tous les services que nous lui avons rendus, aussi bien dans sa politique intérieure que dans sa politique extérieure, a toujours été l'alliée de l'Angleterre, alors que celle-ci cherchait à entraver notre action non seulement au Maroc, mais même dans notre hinterland algérien. Elle a tout fait pour nous supplanter quand la guerre nous avait affaiblis, nous susciter des difficultés, exciter les Sultans contre nous. Nous ne sommes pas responsables de la perte de ses colonies, ni des fautes qu'elle a commises au Maroc en se fermant elle-même l'accès du pays par son intolérance et ses hauteurs vis-à-vis des indigènes ; elle n'a su ni y prendre solidement pied, ni y développer son influence morale, ni même son commerce en proportion de ce

qu'elle aurait dû étant donné son voisinage, et cependant elle voudrait avoir une partie du Maroc. Et même en 1894, M. Torrès Campos [1] disait : « L'Espagne doit prendre possession des côtes du Maroc jusqu'à l'Atlas..... C'est là pour nous une question de vie ou de mort... Nous, les héritiers naturels de l'Afrique, nous ne devons manifester absolument aucune impatience d'en prendre possession. Il ne faut pas tolérer qu'on fasse la guerre au Maroc parce que, pour tout Espagnol sensé, l'intégrité de l'Empire du Maroc doit être érigée en dogme. Plutôt que de reconnaître les prétentions du Maroc sur Tanger, et celles de la France sur toute la partie orientale du Maghreb, nous devons faire tous nos efforts pour maintenir dans son intégrité le pouvoir impérial et nous opposer énergiquement à un partage dans lequel nous aurions une certaine part, alors qu'avec un peu d'habileté et de patience, nous arriverons à obtenir le tout auquel nous avons le droit de prétendre ». C'est justement la ligne de conduite qu'a suivie la diplomatie française. Mais, maintenant, le moment d'agir serait arrivé, la question marocaine est ouverte et l'Espagne sent bien qu'elle n'est pas prête à jouer le rôle auquel elle prétendrait. « Toute l'opinion de nos voisins (d'Espagne), dit l'auteur anonyme d'un article intitulé —

1. *Revue de Droit international*, t. XXVI, p. 229.

A propos des tierces puissances [1]— à l'égard du Maroc semble consister dans des rêves illimités, dans des ambitions vagues et latentes qui s'accommodent parfaitement des ajournements, mais s'irrite singulièrement d'une solution en dehors de l'Espagne et contre elle. Malheureusement, cette politique d'attente ne saurait durer bien longtemps. Le *statu quo* marocain n'est plus possible ».

Qu'elle revienne à une notion plus exacte de sa situation réelle, elle a assez à faire à l'intérieur de son territoire, nous aiderons volontiers à son relèvement économique et financier, nous soutiendrons son gouvernement, mais qu'elle renonce à ses ambitions démesurées, à ses prétentions coloniales au Maroc ! [2] — Il vaudrait mieux lui racheter à un prix avantageux pour elle ses présides qui ne lui servent plus à rien, au besoin lui faire quelques concessions au Rio de Oro ou ailleurs, pour ménager ses susceptibilités, que de la laisser s'introduire à nos côtés au Maroc. Par ses procédés, sa manière de voir, différents des nôtres, des difficultés, des malentendus, des froissements, gêneraient notre action pacifique et peut-être ferait le jeu d'une puissance comme l'Allemagne qui, sous son

1. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, avril 1904, p. 119.

2. L'établissement de la prépondérance française au Maroc ne l'empêchera du reste pas plus qu'en Algérie, d'y envoyer des colons, des ouvriers industriels ou agricoles.

apparente bonne humeur officielle, cache un certain malaise provenant de la situation d'isolement dans laquelle elle se trouve, une secrète irritation contre l'accord franco-anglais qu'elle sent bien au fond dirigé contre elle, qui augmente la force des deux puissances contractantes, en supprimant leurs causes d'hostilité, en contrarie les projets qu'elle avait ébauchés au sujet de la totalité ou au moins de la meilleure partie de l'Empire chérifien [1].

C'est donc la France seule qui doit agir au Maroc : toute autre solution de la question serait déplorable pour nous et nous ferait perdre le bénéfice non seulement de l'accord du 8 avril, mais de toute notre politique antérieure en Afrique, ce serait toute notre œuvre compromise. Si, au contraire, nous parvenons à nous établir au Maroc comme en Algérie et en Tunisie, nous aurons un magnifique empire d'un seul tenant de Mogador à Gabès, que nous pourrons joindre à nos colonies du Sénégal et du Soudan par un Transsaharien et qui fera de nous une grande puissance coloniale, nous reprendrons le rang que nous avons perdu au XVIIIe siècle. La civilisation et la colonisation du Maroc est une œuvre dont nous tirerons honneur et profit : ce pays possède un climat

1. Protestation adressée à M. de Bulow par les docteurs Mohr, Fischer, et le comte Pfeil, au nom de la Société marocaine de Berlin.

sain, tempéré, où les Français peuvent facilement vivre, où nous avons « la possibilité d'étendre notre domaine ethnique et linguistique »[1], une terre fertile, bien arrosée contenant des richesses minières et forestières encore inexploitées, qui peut contenir encore autant d'habitants qu'il en nourrit actuellement : c'est un champ merveilleux ouvert à notre activité. Sachons en profiter et arriver à faire de la Berbérie tout entière une France d'outre-mer qui, en face de l'Empire anglais, de l'Empire allemand, de l'Empire russe, constituera un des meilleurs appuis de la France métropolitaine et sera peut-être, suivant le mot de Prévost-Paradol, « la dernière ressource de notre grandeur. »

7 mai 1904. R. BOURASSIN.

1. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, janvier 1904.

Vu :
Le Doyen,
J. GLASSON.

Vu :
Le Président,
R. ESTOUBLON.

Vu et permis d'imprimer :

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
L. LIARD.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

Rapports entre la France et le Maroc de 1830 à 1880.

CHAPITRE II

La question du Touat.

CHAPITRE III

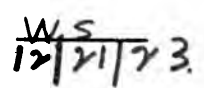
La frontière de l'Ouest Algérien.

CHAPITRE IV

L'Empire marocain et la pénétration européenne.

CHAPITRE V

La conquête pacifique du Maroc par la France.



La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noel Texier.




SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDINAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS